



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2018>22

la Courneuve

La Courneuve est historiquement une Ville-Monde, en particulier par sa situation géographique, ses patrimoines, notamment historique et industriel, et par la diversité de sa population. Fondamentalement attachée aux valeurs de citoyenneté et de laïcité, elle est aussi une ville d'accueil, de rencontres et de solidarité.

La richesse et le dynamisme de ses acteurs éducatifs sont des marques de sa capacité et de son désir de faire vivre ces valeurs essentielles.

L'engagement de la Ville en faveur de l'éducation est marqué depuis plusieurs décennies par une politique volontariste. «La Courneuve, Ville éducative» (LCVE) est une politique de coopération qui traduit l'engagement, les priorités et les valeurs de l'équipe municipale et de la communauté éducative.

Penser «La Courneuve, Ville éducative», c'est mettre en œuvre une politique éducative locale partagée, pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, en fédérant un ensemble de moyens humains, techniques et financiers, et en faisant appel aux notions de projet, de partenariat et de réseau sur le territoire. Il y a donc une forte dimension collective et politique dans cette démarche.

Elle a pour objectif principal la réduction des inégalités grâce à des actions solidaires autour des besoins des enfants, des jeunes, des familles, et des solutions éducatives qui prennent en compte les évolutions urbaines et sociales.

Les grands principes fondateurs de notre Projet éducatif territorial reposent sur une vision globale de l'éducation, de l'«éducation en partage», dans laquelle tous les acteurs éducatifs sont responsables collectivement du devenir des enfants. Dans cette vision, le Projet éducatif territorial rassemble les personnes concernées autour d'un projet à construire, qui permet à chacun-e de coopérer.

Le Projet éducatif territorial prend en compte l'articulation entre la famille, l'Éducation nationale et les acteurs éducatifs œuvrant durant le «temps libre». Il est un enjeu fort car il introduit un décloisonnement entre les acteurs, et la coéducation au bénéfice des enfants et des jeunes.

Les neuf axes du Projet éducatif territorial et son programme d'actions 2018-2022 ci-après ont été élaborés par les services éducatifs de la Ville. Ce projet innovant a été présenté lors de la réunion publique du 26 mai 2018 et validé au Comité de pilotage LCVE du 18 juin 2018.

Nous sommes persuadé-e-s qu'à travers ce Projet éducatif territorial, les acteurs éducatifs de La Courneuve accompagneront l'enfant et le jeune à devenir un-e citoyen-ne autonome, épanoui-e et responsable, au sein d'une société démocratique, dans une ville engagée pour la réussite de tou-te-s, la lutte contre les discriminations, et attentive à l'égalité des droits et au respect de la diversité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

Gilles Poux, Maire de La Courneuve

Muriel Tendron-Fayt, adjointe au Maire, déléguée aux droits de l'enfant et à la réussite éducative

Julien Luneau, conseiller municipal, délégué au Projet éducatif territorial

SOMMAIRE

I. LA NÉCESSITÉ D'UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL PARTAGÉ	P. 7
1. Les fondations du PET courneuvien	p. 7
2. L'élaboration du PET 2018-2022	p. 9
3. La structure de pilotage et d'animation LCVE en 2017	p. 11
4. Les actions éducatives réalisées en 2017	p. 12
II. LE PET 0-25 ANS	P. 13
1. L'enfant et le jeune au centre des préoccupations des acteurs éducatifs	p. 15
2. La coopération et la coéducation pour un partenariat durable	p. 16
3. Les objectifs et les engagements des acteurs éducatifs pour réussir le PET 2018-2022	p. 16
4. Les neuf axes prioritaires du PET	p. 18
5. Le champ d'action du PET 0-25 ans	p. 35
6. Le programme d'actions 2018-2022	p. 39
7. L'évaluation	p. 40
8. Les réflexions à poursuivre	p. 40
ANNEXES	P. 41
1. Présentation sociale et éducative de la ville (Diagnostic de territoire)	p. 42
2. Bilan PEDT 2015-2017	p. 58
3. Synthèse des cinq ateliers La Courneuve, Ville éducative 2017-2018	p. 93
4. Composition du COPIL et COTECH LCVE	p. 97
5. Dix fiches actions prioritaires pour 2019	p. 106
6. Programme d'activités « Plan mercredi » 2018-2019	p. 117



1

LA NÉCESSITÉ D'UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL PARTAGÉ

Qu'est-ce qu'un projet éducatif global ?

Un projet éducatif global est à la fois une démarche et un outil qui se met en place en plusieurs étapes : tout d'abord, une phase de diagnostic permet d'établir un état des lieux des ressources et des besoins du territoire en matière éducative. Ensuite, une fois les constats effectués par l'ensemble des acteurs, ceux-ci décident d'élaborer une réflexion et des actions pour optimiser l'existant d'une part et élaborer de nouvelles actions d'autre part. Ces démarches pallient des manques dans certains domaines. Les acteurs éducatifs fixent des orientations qui permettent de construire des actions à moyen ou long terme : un projet éducatif global partagé est une démarche qui se décline sur plusieurs années.

1. Les fondations du PET courneuvien

Contribuer au « mieux-vivre des habitant-e-s », continuer à faire de l'éducation une priorité, donner à tous les enfants les moyens de se construire, de réussir sont les engagements de l'équipe municipale. Depuis 2008, la Ville de La Courneuve exprime fortement cette volonté par la mise en place d'un Projet éducatif local (PEL). Les actions éducatives ont mis en œuvre trois orientations municipales :

- Favoriser la réussite scolaire et éducative
- Contribuer à promouvoir la citoyenneté
- Favoriser et soutenir le rôle éducatif des parents.

En 2013, le vote de la loi de refondation de l'école, qui a instauré les nouveaux rythmes scolaires, a conduit la Ville de La Courneuve à contractualiser un Projet éducatif de territoire (PEDT) en direction des 3-11 ans des écoles maternelles et élémentaires avec l'État (DDCS), l'Éducation nationale (DASEN) et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

L'objectif fixé en la matière était d'offrir aux enfants du territoire une offre éducative complémentaire de qualité et gratuite. Malgré les difficultés pointées dans le bilan 2015-2016, les services de la Ville (Enfance ; Sports ; Arts, Culture et Territoire) ont réussi la mise en place des Nouvelles activités périscolaires (NAP) pour un peu plus de 60% des enfants scolarisés.

Sur la période 2014-2015, se sont tenus des ateliers thématiques visant à traiter des enjeux éducatifs pour établir un PET successeur du PEL (les rythmes scolaires, les temps périscolaires et les actions éducatives, l'accompagnement éducatif et l'égalité territoriale, la citoyenneté et l'éducation). Cependant, la nécessité du moment a contraint la Ville à concentrer ses moyens sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le bilan d'étape de l'année scolaire 2016-2017 a permis de montrer le chemin parcouru, la qualité des préconisations et les améliorations produites dans le cadre des NAP. Cependant, au regard des difficultés persistantes de fonctionnement et des incertitudes budgétaires inhérentes au cadre contraint imposé par l'État, la municipalité, après une large concertation des acteurs éducatifs majoritairement défavorables, a décidé de ne pas maintenir les rythmes scolaires et les NAP à la rentrée scolaire 2017 pour une troisième et dernière année (cf annexe 2).

En 2017, la communauté éducative dans un sens très large (parents, associations, institutions) s'est donc investie dans la construction d'un PET 0-25 ans qui répertoriait les ambitions éducatives (responsabilisation, réussite scolaire, parentalité, bien-être...) et les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs à partir de 2018 et jusqu'en 2022.

La municipalité de La Courneuve fait de sa politique éducative un axe prioritaire fort depuis

plusieurs décennies. Compte tenu des difficultés sociales et des inégalités d'accès à un parcours éducatif choisi, la réussite des jeunes demeure l'une des priorités politiques.

En effet, le territoire courneuvien est dynamique et dispose de nombreux atouts : la municipalité consacre une forte part de son budget à l'éducation (environ 72%) en répondant à des missions obligatoires de service public. Mais elle investit aussi fortement des champs facultatifs, notamment en matière de soutien scolaire, d'éducation à la santé, de loisirs, de vacances...

Il s'agit de développer une politique municipale cohérente à partir de trois axes prioritaires : la culture et le patrimoine, la langue et le langage, les différences.

Dans ce contexte, la Ville a la volonté de mettre en synergie les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle de son territoire.

Pour cela, elle s'appuie sur une démarche de pilotage visant à coordonner les acteurs éducatifs sur le territoire : c'est «La Courneuve, Ville éducative» (LCVE).

LCVE a pour but de faire résonner, de fédérer, de coordonner le grand nombre de projets et d'actions éducatives sur notre territoire, menés par les associations, les institutions scolaires et, bien sûr, par la municipalité.

Pourquoi La Courneuve, Ville éducative ?

Cette démarche a aussi pour objectif l'amélioration du pilotage matériel, humain et financier que la municipalité consacre au secteur de l'éducation, afin de mieux en évaluer ses effets sur la population. La Ville de La Courneuve s'est engagée dans cette démarche pour plusieurs raisons :

- une volonté d'adaptation de la politique éducative locale à un territoire composé à 38,4% de jeunes de moins de 30 ans. Elle s'appuie sur une série de constats établis notamment par les services de la Ville.
- une mise en cohérence des dispositifs existants. La Ville obtient des financements grâce à de nombreux dispositifs et contrats (CTG, CEJ, CLS, contrat de ville) dans le cadre de politiques publiques nationales prescrites par les partenaires institutionnels (CAF, DDCS, préfecture, Drac) ou résultant du développement d'actions municipales (charte handicap, santé, sécurité, portail d'éducation artistique et culturelle sur temps scolaire) afin de réduire les inégalités et de lutter contre les exclusions. Désormais, il y a nécessité de mettre en cohérence ces schémas prescripteurs dans le cadre d'une ambition éducative globale.
- le souhait de rationaliser les moyens mis en œuvre par la collectivité afin de déployer de nouvelles actions. Il s'agit notamment de prendre en compte les politiques nationales pour développer une offre périscolaire pérenne avec «le plan mercredi», dont l'objectif est de venir en appui des collectivités pour que les mercredis soient riches en activités culturelles et sportives de qualité.
- la formalisation de partenariats lisibles et efficaces, comme dans le portail d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire.

2. L'élaboration du PET 2018-2022

En septembre 2017, après une large concertation, l'organisation du temps scolaire est repassée à quatre jours pour les écoles élémentaires et maternelles et les NAP ont été abandonnées.

Parce que l'école est le lieu où toute une classe d'âge peut être touchée, de manière structurante et structurée, par une action éducative et culturelle adaptée, la municipalité a imaginé et mis en œuvre pour la rentrée 2017 un Plan d'éducation artistique et culturelle à l'école, à destination des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville. Ce plan repose sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle tels que définis par les textes ministériels : voir/expérimenter/comprendre. Il vient compléter les dispositifs sectoriels préexistants : le Passeport musique, École et cinéma et Ma première séance, parmi d'autres exemples.

Dans le même temps, la municipalité a organisé une concertation auprès des acteurs éducatifs afin d'ouvrir pleinement le champ du Projet éducatif territorial, dans toutes ses dimensions et pour l'ensemble des classes d'âges concernées.

La démarche d'élaboration du PET 0-25 ans a été conduite de septembre 2017 à avril 2018 (cf annexe 1).

<p>Le PET, qu'est-ce que c'est ? - une politique éducative globale et partagée - une référence et un outil de coordination des acteurs éducatifs adapté au territoire courneuvien et aux publics.</p>	<p>Pourquoi le PET ? L'éducation est une mission partagée de service public. Le PET apporte une cohérence et une référence dans la définition d'une politique éducative locale.</p>
<p>D'où vient-il ? La démarche concertée des politiques éducatives date du début des années 1990. Le PET est issu d'une démarche de contractualisation entre l'État, la CNAF, et les villes.</p>	<p>Les dispositifs et contrats complémentaires : CTG, CEJ, CLAS, Politique de la ville, CLS, PRE, PEDT...</p>
<p>Des partenaires éducatifs qui sont présents durant les différents temps de l'enfant et du jeune (temps d'accueil, de socialisation, de scolarisation, d'accompagnement...) Lors des différents temps, tous les acteurs éducatifs se mobilisent dans le cadre du PET pour permettre aux publics de trouver les structures et acteurs qui répondent à leurs besoins ou à ceux de leur famille.</p>	
<p>Des acteurs éducatifs qui se relaient d'un âge à l'autre : Le PET veille à la mise en œuvre des orientations et à la continuité des actions éducatives d'un âge à l'autre, en mettant l'accent sur la pluralité des besoins. Exemples : actions de sensibilisation pour les 2-3 ans à l'école maternelle, actions de socialisation et de découverte pour les 10-12 ans et de prévention au collège. Le PET est en mesure de distinguer deux, voire trois groupes pour la jeunesse, de 12 à 25 ans, avec des attentes spécifiques et des passerelles à construire.</p>	

Les fruits de la concertation 2017 avec les acteurs éducatifs

Cinq ateliers thématiques entre novembre 2017 et avril 2018 (cf annexe 3)

L'évaluation de la période 2016-2017 a été l'occasion de relancer la dynamique de concertation autour des enjeux éducatifs liés à l'enfance et à la jeunesse.

À la suite de la présentation du projet La Courneuve, Ville éducative lors de la réunion publique du 13 mai 2017, cinq ateliers thématiques se sont tenus durant trois réunions entre novembre 2017 et avril 2018, afin d'ouvrir pleinement le champ du Projet éducatif territorial (PET) dans toutes ses dimensions et pour l'ensemble des classes d'âge concernées. Les thématiques des cinq ateliers étaient les suivantes :

1. Les temps de l'enfant et de la jeunesse
2. L'école et les familles
3. La santé
4. L'accompagnement à la scolarité
5. L'accompagnement des acteurs éducatifs.

Le nombre de participant-e-s a varié entre huit et vingt-cinq selon les ateliers. Tous les acteurs éducatifs étaient présents. Les problématiques ont été largement abordées du point de vue de chaque acteur, les propositions étaient concrètes et en lien avec les préoccupations du quotidien. À partir de problématiques éducatives partagées, des propositions ont été produites sous forme de fiches actions partenariales venant composer le PET 2018-2022.

De multiples consultations (CCE, CLJ, Conseil des parents, Conseils d'écoles) :

En parallèle de ces réunions thématiques, la population est sollicitée au travers des instances de participation qui ont fait remonter leurs propositions par leurs représentants.

Le Conseil communal des enfants s'est réuni plusieurs fois à la Maison de la citoyenneté sur trois thématiques choisies parmi les préoccupations des enfants :

- Comment aider les enfants en difficulté ?
- Le climat scolaire
- L'hygiène dans les écoles

Le Conseil communal des enfants (CCE) continuera de réfléchir à d'autres problématiques, notamment sur les questions autour de l'informatique et de l'école numérique, et de la place des loisirs et du sport.

Le Conseil des parents s'est également réuni en mars 2018. L'objectif était de faire le point sur la situation des écoles et de leur présenter la démarche LCVE, mais aussi de les inciter à participer aux ateliers et aux initiatives à venir accompagnant la réflexion des ateliers thématiques.

Les parents ont exprimé leurs préoccupations : la nécessité d'espaces de discussion et de médiation avec l'équipe pédagogique, la question du climat scolaire (harcèlement, racket) ou encore un besoin de trouver des solutions pour former davantage les enseignants à l'accompagnement des enfants qui ont des besoins spécifiques (notamment le handicap). La nécessité d'une formation commune des acteurs éducatifs pour favoriser la coéducation est exprimée par les parents délégués.

3. La structure de pilotage et d'animation LCVE en 2017

La Ville est légitime à conduire la démarche LCVE car elle est associée aux actions liées à l'éducatif dans le cadre de règles de partenariat qui doivent être explicitées afin que chaque partenaire trouve sa place. Un-e élu-e et un directeur ou une directrice de projet (DGA chargé-e du pôle Éducation/Citoyenneté) sont responsables du pilotage et de l'animation de l'ensemble du dispositif LCVE.

Un-e chef de projet qui coordonne le PET est chargé-e d'animer et de mettre en œuvre la démarche participative et transversale.

LCVE est composée d'un dispositif de concertation constitué d'un niveau stratégique et d'un niveau technique (cf annexe 4).

Niveau stratégique : le comité de pilotage

Il est composé d'élus-e-s municipaux, des institutions, des associations et des parents concerné-e-s. Il propose, oriente les actions à développer. Il se réunit environ une fois par trimestre pour valider les objectifs et les actions à mener et en effectuer l'évaluation.

Niveau technique : le comité technique

Il est composé des responsables des services de la Ville, des parents d'élèves et des enseignant-e-s. Il permet de garantir la mise en œuvre du PET et d'harmoniser ses actions. Il se réunit environ une fois tous les deux mois.

Le comité technique et le comité de pilotage sont renouvelés chaque année.

Une concertation à plusieurs niveaux	
Niveau stratégique	
Le comité de pilotage	
Il est présidé par le Maire ou l'élu-e en charge du PET Il est composé des institutions partenaires et signataires du PET, la CAF, la Ville, la DDVS, l'IEN, les collèges, lycées et écoles primaires; des parents délégué-e-s; des médiathèques communautaires; des élu-e-s municipaux pilotes du PET/PEDT (Enfance, Jeunesse, Éducation, Petite enfance; et des élu-e-s de la Ville dont le domaine d'intervention est concerné directement par le PET.	
Niveau technique	
Le comité technique	
Une équipe opérationnelle réunit un pilote, les responsables de services (Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Éducation, Arts, culture et territoire, Action sociale), une directrice d'école, des parents délégué-e-s, les médiathèques communautaires.	
Comité technique restreint	Instances de concertation
Il réunit les responsables de services ou les techniciens de la Ville impactés par le PET.	- Conseil communal des enfants - Conseil des parents délégué-e-s - Directions scolaires...

Ces différentes instances interagissent et permettent de créer la dynamique de réseau.

Un élargissement des instances du PET aux acteurs éducatifs :

En 2017-2018, le comité de pilotage a été élargi aux directions des trois collèges et trois lycées mais aussi au directeur des médiathèques de Plaine Commune. Le Copil a vocation à traiter des enjeux éducatifs et à produire de la cohérence d'intervention à l'échelle du territoire pour l'ensemble des acteurs éducatifs. Il est à noter la présence régulière de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Le comité technique a été renforcé par des parents d'élèves volontaires à la suite des élections des parents délégués en octobre 2017. Le comité technique a vocation à mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage.

Des partenaires et des acteurs au service du projet

Les organismes partenaires sont :

• les services de l'État :

- l'Inspection départementale de l'éducation nationale (Iden)
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)
- la Direction régionale des affaires culturelles (Drac)

• la Caisse d'allocations familiales (CAF)

• les collectivités territoriales :

- la Ville de La Courneuve
- le Conseil départemental

• les médiathèques de l'EPT Plaine Commune.

D'autres partenaires seront sollicités pour participer dans les années à venir (exemple : le Conservatoire à rayonnement régional, les associations d'éducation populaire...).

4. Les principales actions éducatives produites en 2017-2018

Ces éléments de bilan visent à présenter les principales actions à l'initiative de la municipalité ou contractualisées dans le cadre des politiques publiques de l'État. Certaines de ces actions sont en cours de développement en 2018-2019.

Un projet de charte des Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Depuis 2017, la Ville souhaite préciser les fonctions exercées par les Atsem, notamment celles accomplies dans le cadre de l'assistance aux enseignants des écoles maternelles.

Cette charte visera cinq objectifs majeurs :

- développer un service public de qualité permettant à l'enfant de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles
- constituer un document de référence dans lequel chacun pourra se repérer
- expliciter une particularité : la double autorité fonctionnelle et hiérarchique
- préciser le cadre du fonctionnement, de la responsabilité et du positionnement de chacun
- garantir la cohérence des fonctionnements dans les écoles de La Courneuve.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues avec les agents concernés. Le projet de charte est en cours de finalisation.

Un Plan d'éducation artistique et culturelle :

En 2016, les conclusions des États généraux de la culture ont pointé des pistes de travail dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC), notamment la nécessité de structurer l'offre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et, en premier lieu, l'Éducation nationale. Les textes réglementaires de 2013 et 2015 au sujet de l'EAC posent clairement :

- la nécessité d'une politique structurée, construite autour des trois piliers de l'action culturelle (voir des œuvres/se confronter à la pratique/comprendre – mettre en perspective l'expérience vécue)
- la logique de projets comme méthodologie privilégiée (les projets se doivent d'être cohérents et adaptés au niveau des élèves)
- la démarche partenariale comme condition de pleine réussite des parcours d'EAC.

Dans ce contexte, un portail d'éducation artistique et culturelle a été mis en place dès l'année scolaire 2017-2018 (année d'expérimentation ou année 0 du portail).

L'objectif était de pouvoir travailler à raison de deux classes concernées par une action dans chaque maternelle et de trois classes dans chaque élémentaire, et ce autour d'une même thématique / en partenariat avec une même structure.

Cet objectif est dès l'amorce dépassé avec 23 partenaires mobilisés, 42 projets différents imaginés et mis en œuvre dans 101 classes des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville (près de 2400 élèves touchés).

À la rentrée scolaire 2018-2019, le plan passe de 100 classes à 140, de 23 à 30 partenaires, de 42 à 55 projets, touchant près de 3400 élèves dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville. Ce dispositif municipal vise à favoriser l'accès illimité à la culture. Il est donc par essence en développement constant : augmentation progressive du nombre de projets et de partenaires mobilisés et diversification des actions mises en œuvre.

Ce développement sera possible sous condition de financements extérieurs, notamment de l'État.

Il s'articulera avec le «plan mercredi», qui proposera dans le courant de l'année 2019 des activités culturelles et sportives sur le temps périscolaire du mercredi.

Un nouveau Programme de réussite éducative (PRE) :

En 2017, un nouveau programme de réussite éducative a été travaillé. Une reproduction sociale importante (faible taux de diplôme des parents, 59,4% de non-diplômés chez les 45-54 ans, et en particulier chez les femmes), des conditions matérielles de vie difficiles et une insuffisante maîtrise de la langue française sont les éléments déterminants de l'échec scolaire à La Courneuve.

Un état des lieux a été réalisé sur le dispositif de réussite éducative présentant l'ensemble des problématiques et actions réalisées. Des préconisations ont permis de définir un nouveau projet.

Aussi, le maintien de certaines actions éducatives (exemple : Acte) et les expérimentations prévues dans le cadre du nouveau projet de réussite éducative vise à :

- lutter contre la reproduction sociale des inégalités
- offrir des conditions matérielles satisfaisantes pour le travail scolaire et les loisirs en dehors du temps scolaire
- maîtriser la langue française et les langues d'origine
- réactiver et développer les partenariats institutionnels et associatifs pour créer du commun.

Un renouvellement des dispositifs d'accompagnement et des instances de démocratie participative pour la jeunesse courneuvienne :

- le Conseil municipal de la jeunesse (CLJ) a été renouvelé à l'occasion d'une soirée de lancement qui a réuni 240 jeunes et d'une après-midi des Lauréats qui a réuni 210 jeunes
- 47 jeunes (23 filles, 24 garçons) ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique et d'un soutien dans le cadre du Contrat courneuvien de réussite (CCR) : 27 pour leurs études ou formations, pour des niveaux allant du CAP au master; 17 pour le financement de leur permis; 1 pour une création d'entreprise; 2 pour un projet humanitaire
- une évolution de l'accompagnement à la scolarité (224 jeunes sont accompagnés dans les cinq Espaces jeunesse en 2017), avec la mise en place de projets ludiques, un meilleur encadrement et le maintien des stages de révision (vacances scolaires) et du projet Excellence (en partenariat avec le collège Jean-Vilar).

L'engagement d'une réflexion éducative au service Enfance

En 2018, un groupe de travail avec les agents a permis d'engager une réflexion pour renouveler le projet de service.



2

LE PET 2018-2022

Des principes forts

Le PET est fondé sur des valeurs d'égalité, de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.

Il fixe la politique éducative territoriale encouragée par les élu-e-s municipaux. La Ville de La Courneuve exprime fortement cette volonté par la mise en place d'orientations partagées avec la communauté éducative.

Il concerne les enfants et les jeunes, et il prend en compte la réalité des quartiers, le potentiel local, la diversité des besoins, les situations sociales, l'environnement, tout en combattant les inégalités et l'échec scolaire.

Il donne du sens aux actions de tous les membres de la communauté éducative : enseignants, éducateurs, animateurs, élèves, personnel territorial, parents, associations...

Pour les élus locaux, le PET se traduit par des orientations politiques et des objectifs spécifiques à destination de l'enfance, de la jeunesse et des adultes.

Pour les partenaires et professionnel-le-s de l'éducation, il fixe un cadre de références dans lequel les projets peuvent se concrétiser et être soutenus.

Pour les parents, il offre une série de repères et d'espaces d'expression qui permettent de mieux connaître, de mieux agir et de mieux comprendre la volonté municipale dans le domaine éducatif.

Pour les enfants et les jeunes, il prend en compte leurs caractéristiques, leurs besoins, leur rythme de vie et propose des activités pendant le temps scolaire, le temps périscolaire (avant ou après la classe) et le temps extrascolaire (le mercredi et le samedi après-midi, les vacances scolaires).

La qualité de l'accueil des enfants et des jeunes à l'école, et en dehors de l'école, ainsi que la diversité de l'offre éducative, contribuent à leur épanouissement, à l'apprentissage de la vie sociale, et concourent plus largement à la réussite et à l'insertion pour tou-te-s.

1. L'enfant et le jeune au centre des préoccupations des acteurs éducatifs

Les temps de vie sont multiples, et les acteurs nombreux, mais l'enfant est unique. C'est la cohérence et la complémentarité de l'offre scolaire et éducative en continuité d'un jour à l'autre, d'un environnement à l'autre et d'un âge à l'autre qui favoriseront les conditions nécessaires à son épanouissement, sa socialisation, sa réussite et réalisation jusqu'au moment où il deviendra adulte.

Dans ce cadre, il est indispensable de fédérer les intentions éducatives par la considération et l'articulation des différents temps éducatifs (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire) et de souligner la complémentarité des co-éducateurs (parents, enseignant-e-s, animateur-ice-s, éducateur-trice-s sportifs, intervenant-e-s culturel-le-s et autres acteurs éducatifs).

C'est ainsi que le PET de la Ville de La Courneuve met en œuvre une politique éducative cohérente et partagée avec les familles et tous les co-éducateurs (Éducation nationale, services municipaux, CAF, PMI, associations...) en structurant le partenariat éducatif, en qualifiant les acteurs, en favorisant et en diversifiant les modalités d'intervention publique. Le PET illustre le principe de la coéducation autour de valeurs éducatives et d'objectifs partagés sur le territoire.

2. La coopération et la coéducation pour un partenariat durable

Dans ce sens, il s'agit d'associer les parents aux actions éducatives entreprises par les personnels d'éducation à l'école.

La coéducation permet la coopération entre parents et professionnels de l'éducation. Cette collaboration est importante pour l'enfant et le jeune. Elle reconnaît la place du parent et des coéducateurs dans les différents lieux d'apprentissage et de découverte (école, ALSH, MPT, Espaces jeunesse, Emeps, cinéma L'Étoile, médiathèques, CRR...), permettant et encourageant ainsi leur implication non seulement auprès de leur enfant mais également dans la vie collective. L'enfant est suivi dans son milieu familial, dans son milieu scolaire et péri-éducatif, tout en ayant un échange entre les trois. L'école et les activités péri-éducatives sont la continuité de la famille, et réciproquement.

Les avantages de cette forme d'éducation sont, d'une part, l'amélioration des relations entre les parents et les coéducateurs, ce qui permet le maintien d'un lien social, d'autre part, le partage de connaissances et de valeurs grâce aux échanges réguliers entre les trois milieux. Il est important que l'école devienne également un lieu de vie sociale afin que les parents s'investissent dans la vie scolaire de leur enfant.

3. Les objectifs et les engagements des acteurs éducatifs pour réussir le PET 2018-2022

Le PET a vocation à constituer le document d'orientation de la communauté éducative. Il doit permettre d'impliquer les acteurs éducatifs autour d'actions communes. Il engage les partenaires locaux à construire une politique éducative concertée et à y affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'étend sur l'ensemble du territoire de la ville, en direction des enfants et de la jeunesse de 0 à 25 ans.

Dans la continuité de la convention de partenariat (PEDT 1) signée en 2015 et des cinq ateliers thématiques tenus en 2017, les partenaires conviennent des objectifs suivants :

- respecter les besoins spécifiques des enfants et de la jeunesse
- faciliter la réussite éducative pour tous
- favoriser l'ouverture culturelle, artistique, physique et sportive, environnementale, scientifique et technique du plus grand nombre
- favoriser la participation des enfants et de la jeunesse à l'apprentissage de la citoyenneté.

Les acteurs éducatifs s'engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, les structures éducatives et associatives (culturelles, sociales, sportives...) intervenant durant l'ensemble des temps de vie de l'enfant et de la jeunesse.

Les acteurs éducatifs s'engagent à agir sur :

- la place des parents dans les structures scolaires et éducatives (leur accueil, leur participation, leur satisfaction...)
- la cohérence du parcours éducatif de l'enfant et du jeune, et les articulations aux structures scolaires et éducatives à développer avec les autres temps
- l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'offre éducative
- des moyens pour la mise en œuvre du PET.



4. Les neuf axes prioritaires du PET 0-25 ans

Lors des réunions du comité de pilotage, la volonté commune est d'améliorer la lisibilité, la démarche de réflexion, de faire du PET un outil opérationnel et d'agir en complémentarité. C'est la raison pour laquelle les objectifs et actions du PET 2018-2022 sont classés par axes déclinables, par tranche d'âge et pour les différents partenaires éducatifs.

Trois axes d'orientations :

1. la citoyenneté – le vivre-ensemble- l'ouverture sur le monde
2. lutter contre les inégalités – la réussite éducative
3. la parentalité.

Quatre axes thématiques :

4. l'offre d'accueil
5. les pratiques sportives et culturelles
6. la santé et le développement durable
7. la continuité éducative d'un âge à l'autre.

Deux axes méthodologiques :

8. la coordination des acteurs éducatifs
9. le pilotage du PET.



Axe 1 : la citoyenneté – le vivre-ensemble – l'ouverture sur le monde

Enjeux :

L'apprentissage de la citoyenneté commence dès le plus jeune âge, même si cela se décline différemment d'un âge à un autre :

- la découverte et l'apprentissage de la vie sociale pour les plus jeunes
- la sensibilisation aux droits et devoirs, l'apprentissage des règles et le respect de l'autre pour les enfants
- l'apprentissage de l'autonomie et l'engagement citoyen pour les plus âgés
- une sensibilisation aux différences.

La participation et l'engagement citoyen des parents contribuent à cet apprentissage. L'apprentissage de la citoyenneté doit apparaître comme un cheminement constitué de plusieurs étapes correspondant aux différents degrés d'autonomie et d'implication des enfants, des jeunes et des familles.

L'arrivée de nouvelles populations engendre le développement de nouvelles actions en ce sens.

Objectifs généraux 2018-2022 :

- favoriser l'apprentissage de la vie sociale pour les enfants et les jeunes
- impulser des projets visant à développer la citoyenneté et la vie démocratique
- favoriser la participation des enfants et des jeunes
- promouvoir la participation et l'engagement citoyen des parents.

Petite enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • développer des activités dans le cadre des projets éducatifs de structure autour de la socialisation et du vivre-ensemble • favoriser les interactions entre enfants • développer des activités portées sur les notions interculturelles. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - maintien des principes et valeurs de respect de l'autre, des règles de vie. - préparation à la vie en collectivité, dans les structures Petite enfance.
Enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • développer les projets ou actions éducatifs relatifs à la connaissance des droits et des devoirs citoyens • encourager chez l'enfant l'esprit critique, travailler le libre arbitre • favoriser les projets de coopération, de solidarité, d'interculturalité. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - principes et valeurs dans les projets pédagogiques des structures enfance - diffusion de la Convention internationale des droits de l'enfant et accompagnement des équipes pédagogiques dans la démarche auprès des enfants - mutualisation des actions autour de la citoyenneté lors de la Semaine des droits des enfants et des jeunes.
Jeunesse	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • donner aux jeunes les moyens d'agir par eux-mêmes et les accompagner dans leurs projets, comportant une approche d'intérêt général • aider au développement de projets innovants autour de la citoyenneté • développer des actions autour du vivre-ensemble et du respect de la différence. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - proposition de campagnes d'information et de sensibilisation pour les droits civiques - développement de projets innovants autour de la citoyenneté - création du Conseil des collégiens - création ou développement des dispositifs d'accompagnement aux projets internationaux (jobs à l'étranger, voyages).

Axe 2 : lutter contre les inégalités – la réussite éducative

Enjeux :

La lutte contre les inégalités, qu'elles soient sociales, culturelles ou économiques, constitue l'axe central du Projet éducatif territorial.

Les nombreuses actions transversales conduites dans le cadre du PET, en lien avec tous les partenaires éducatifs du territoire, s'inscrivent en permanence dans une recherche de l'égalité d'accès et de la réussite éducative. À ce titre, une attention particulière sera portée aux enfants et aux jeunes en situation de fragilité et à l'accompagnement individualisé des familles. Des efforts sont faits afin d'accueillir des enfants de 2 ans en école maternelle, pour favoriser les apprentissages dès le plus jeune âge. De plus, l'enjeu de la cohésion sociale est également au centre du Projet éducatif. Les dispositifs comme le Projet de réussite éducative, la Politique de la Ville, les actions du CCAS, la politique familiale de la CAF, les ressources de l'éducation spécialisée et de l'ASE sont mobilisés pour répondre aux besoins des familles qui éprouvent le plus de difficultés (sociales, financières).

Objectifs généraux 2018-2022 :

- permettre l'égalité d'accès aux loisirs, aux différents accueils proposés en favorisant leur accessibilité financière et matérielle
- favoriser l'égalité d'accès au service public de l'éducation, quel que soit le quartier de la ville de La Courneuve
- encourager la réussite éducative, scolaire et sociale
- apporter une attention particulière au développement de l'accueil et l'intégration des enfants et des jeunes à besoins spécifiques (handicap...)



Petite enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les familles fragilisées pour un accueil d'urgence ou l'accueil d'un enfant en situation de handicap • prendre en compte le besoin des familles en horaires décalés dans le cadre d'une conciliation vie familiale/vie professionnelle • développer des actions de coopération entre des professionnels de la petite enfance et l'Éducation nationale. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'actions de formation pour les agents municipaux et associatifs qui accueillent des enfants à besoins spécifiques (handicap) - poursuite des échanges et partenariats sur les conditions d'accueil collectifs et individualisés - création des conditions pour accueillir les enfants des écoles maternelles toute la journée.
Enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les actions d'accompagnement collectif ou individualisé pour les enfants et les familles les plus en difficulté (Clas, PRE...) et en réseaux d'éducation prioritaire (REP+) • accompagner la mise en œuvre d'un accueil adapté des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs • développer des sessions de sensibilisation ou de formation aux situations de handicap pour tou-te-s les professionnel-le-s. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - identification des réseaux d'aide existants, procédures de communication et mise en place des partenariats nécessaires - développement des mesures de responsabilisation alternatives aux exclusions scolaires - accueillir les jeunes au PRE dans le cadre du dispositif Acte - établir une formation sur la communication non violente (CNV) et la gestion des conflits commune aux acteurs éducatifs - projets d'animation en lien avec le PRE dans le cadre des accueils de loisirs - analyser les conditions de mise en œuvre de l'accueil des enfants en situation de handicap et optimiser cet accueil - organiser une journée de sensibilisation aux handicaps dans les écoles - accompagner les familles dans leur demande de mise à disposition d'AVS/AESH.
Jeunesse	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'accompagnement des jeunes scolaires en intégrant les parents dans la démarche • créer des passerelles entre les réseaux des acteurs jeunesse et des professionnels de l'emploi par quartier pour relayer les informations des différents dispositifs autour de l'emploi pour les jeunes • participer à la dynamique de territoire et d'insertion sociale et professionnelle • développer les passerelles envers les 16-18 ans et les 18-25 ans sur l'emploi, la formation, la santé, le logement. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre des actions collectives de proximité afin de proposer aux jeunes et leurs familles des relais d'information ou des réponses à leurs questions (adolescence, orientation, autonomie...) - développer le dispositif d'accompagnement sur la question du stage et du lien avec l'entreprise - optimiser le partenariat lycées et services municipaux - mettre en place un lieu ressource permettant aux élèves de lycée d'être accompagné-e-s dans leur scolarité et dans leur orientation.

Axe 3 : la parentalité

Enjeux :

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et le foyer familial leur premier lieu d'apprentissage et d'éducation. Le lien parents-enfants est un enjeu important pour l'épanouissement de l'enfant et sa socialisation. L'accompagnement des familles et le soutien à la fonction parentale sont des leviers importants pour la réussite scolaire et éducative.

Objectifs généraux 2018-2022 :

- considérer les parents en leur permettant d'occuper la place qui est la leur dans les différents lieux éducatifs, institutions et organismes qui accueillent les enfants et les jeunes
- organiser l'offre et mettre en réseau les différents acteurs autour de l'accueil parents-enfants
- accueillir et impliquer les familles au sein des structures d'accueil (scolaires et éducatives) des enfants et des jeunes.
- mettre en place une réflexion partenariale autour de la parentalité.

Petite enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • organiser la place des parents dans les structures municipales par l'instauration d'un dialogue entre les parents, les personnels et les instances de décision • dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux parents, et en complément d'actions existantes, leur offrir des temps et lieux ressources pour travailler avec eux sur des problématiques ciblées. 	Exemple d'action : <ul style="list-style-type: none"> - installation d'un groupe de travail afin de mettre en réseau les différents acteurs et travailler en transversalité.
Enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • développer l'implication des familles au sein des structures municipales : point d'écoute, comité éducatif par secteur, questionnaires de satisfaction... • aider les parents et enfants à comprendre les transitions petite enfance/enfance/jeunesse • conforter le rôle de l'espace jeu et des médiathèques comme vecteur de lien • mettre en place un espace parents dans chaque établissement scolaire ou à proximité • accompagner les parents pour les loisirs éducatifs, la formation et l'emploi. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des lieux d'écoute des familles, lieux de rencontre débat, cafés parents - mise en place des outils, type enquête de satisfaction pour recueillir la parole des familles - implication des parents dans les projets d'accueil enfance (goûter et sortie en famille, savoir et savoir-faire...) - mise en place d'un outil de communication adapté - définir une représentation des parents au sein des ALSH - élaboration d'un nouveau règlement accueil en direction des familles - développer des actions individuelles et collectives d'accompagnement à la parentalité - développer des actions de coopération école/famille - organiser des réunions en présence d'un traducteur ou de parents bénévoles « référents linguistiques ».
Jeunesse	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • développer des actions jeunesse en impliquant les familles • soutenir et accompagner les structures éducatives qui interviennent auprès des jeunes et leurs familles • valoriser la place des parents dans l'éducation des jeunes • communiquer avec les parents autour des questions liées à la jeunesse. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation à l'environnement social dans lequel les jeunes évoluent (journées portes ouvertes, visite des lieux où sont exposés des projets jeunes...) - mettre en place des actions passerelles écoles/collèges (découverte) en y associant les parents.

Axe 4 : l'offre d'accueil

Enjeux :

L'offre éducative à La Courneuve est conséquente et diversifiée. Il va être nécessaire de prendre en compte les programmes de logements importants, dans le travail de sectorisation scolaire et d'adaptation de l'offre d'accueil.

Petite enfance

L'offre d'accueil des 0-3 ans est diversifiée avec des modes d'accueils collectifs, familiaux et individuels, réguliers et occasionnels, municipaux ou associatifs. La Ville est attentive à ce que l'accueil soit adapté aux attentes et contraintes des familles.

Enfance

Objectifs opérationnels :

Les établissements municipaux proposent une offre éducative complète et diversifiée pour les différents temps de vie de l'enfant :

- temps périscolaire : période d'accueil du matin et du soir (loisirs, études, activités culturelles et sportives...)
- temps extrascolaire : période des petites et grandes vacances

Avec la réforme des rythmes scolaires, un nouveau temps d'activité (NAP) a été organisé puis abandonné, compte tenu des difficultés d'organisation inhérentes à la réforme. Des parcours éducatifs composés de trois cycles d'activités dans l'année (sportive, culturelle et découverte du monde) ont été proposés aux enfants. Depuis le retour à la semaine de quatre jours en 2017, il y a nécessité de réinterroger l'offre de loisirs éducatif le mercredi dans le cadre des politiques nationales (plan mercredi). L'un des enjeux du PET est de consolider ou de conforter cette offre éducative, en veillant à la complémentarité et à l'articulation des propositions éducatives durant les différents temps de l'enfant sur le territoire de La Courneuve. Il s'agit aussi de contribuer à l'égalité des chances en répartissant de manière équitable l'offre éducative, notamment les activités culturelles et sportives financées par la Ville qui se déroulent pendant le temps scolaire.

Jeunesse

La question de l'apprentissage à l'autonomie est au cœur des propositions éducatives. La prise d'initiatives et la responsabilisation des jeunes dans le cadre de leurs loisirs amènent les structures dédiées (Espaces jeunesse, clubs de sport,...) à mettre en place une pédagogie visant la structuration de projets jeunes.

L'orientation scolaire et professionnelle sont des étapes essentielles à la réussite de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

De même, dans certains quartiers, ils et elles doivent faire l'objet d'une attention spécifique. L'enjeu du PET est de distinguer deux à trois sous-groupes : les préados, les adolescents et les jeunes adultes. Il s'agit de mieux cibler les attentes et les besoins en direction des jeunes, tout en prenant soin de s'adapter au mieux aux différents sous-groupes : mise en place d'une offre éducative évolutive, de l'accompagnement au collège jusqu'à l'acquisition de leur pleine autonomie.

Objectifs généraux 2018-2022 :

- harmoniser et mettre en cohérence l'offre municipale et les différents dispositifs
- adapter l'offre d'accueil aux besoins des enfants et des familles
- maintenir une offre d'accueil de qualité ou l'améliorer lorsque cela est nécessaire.

Petite enfance	
Objectif opérationnel : <ul style="list-style-type: none"> • adapter l'ordre d'accueil du type familial à la demande des familles et répondre aux attentes de la CAF. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic des structures existantes et création d'un multi-accueil pour répondre aux demandes régulières d'accueil.
Enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • redéfinir le projet d'offre périscolaire • actualiser le projet d'accueil de loisirs éducatifs • refaire de la pause méridienne un réel temps de repos et de ressourcement pour l'enfant comme pour les professionnels • offrir un temps d'accueil du matin et d'accompagnement du soir qui permettent de répondre aux besoins d'autonomie et de création • poursuivre la concertation sur le nouveau projet d'accueil de loisirs • évaluer la nécessité de développer des animations de proximité pour les publics non captifs des structures d'accueil existantes (animation de rue) • anticiper l'arrivée des nouvelles populations dans certains quartiers. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - harmonisation des temps d'accueil en concertation avec les partenaires - questionner la pertinence de l'amplitude horaire des temps périscolaires - développement d'une démarche qualité sur l'accueil périscolaire - établir un bilan de l'animation pendant la pause méridienne au service Éducation - travailler sur la sectorisation scolaire pilotée par le service Éducation au regard des évolutions démographiques.
Jeunesse	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • organiser l'accueil des 12-17 ans selon les attentes des jeunes et des familles • harmoniser les accueils de jeunes autour des dynamiques d'accès à l'autonomie (16-25 ans). 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - actions de développement de l'autonomie, insertion professionnelle et sociale - étude prospective sur les besoins des jeunes.

Axe 5 : pratiques sportives et culturelles

Enjeux :

Essentielles à l'épanouissement et à l'émancipation de l'enfant et du jeune, ces activités sportives et culturelles favorisent la découverte, l'expression, la créativité, le développement de capacités et performances physiques... Elles contribuent à une ouverture sur l'environnement social et culturel et au maintien en bonne santé. Les projets transversaux dans ce domaine sont créateurs de liens professionnels et éducatifs.

L'un des enjeux du PET est de maintenir, voire de développer cette offre culturelle et sportive diversifiée, de qualité et adaptée à chaque étape du développement de l'enfant et du jeune sur les différents temps. Les structures municipales sportives et culturelles organisent tout au long de l'année des actions en direction des jeunes publics.

Le portail d'éducation artistique et culturelle développé par le service Arts, culture et territoire (ACT) a été mis en place au cours de l'année 2017 pour l'ensemble des écoles de la ville. Fort de son succès auprès des différents acteurs (artistes, enfants, professionnels...), le dispositif a vocation à se développer dans toutes les classes des écoles.

L'offre d'activités physiques et sportives proposée par la municipalité est conséquente. Elle est en constante (r)évolution dans un souci d'unité, de qualité et de continuité. Elle se répartit entre les temps scolaires, péri- et extrascolaires avec les projets « sport » au sein des écoles (athlétisme, glisse, natation, foot, basket...), l'École municipale d'éducation physique et sportive (Emeps) et, pour finir, les animations sportives de proximité.

Ces actions sont à croiser avec les actions santé (lutte contre l'obésité ou les addictions).

L'un des enjeux du PET est de favoriser également l'égalité femme-homme au travers de pratiques culturelles et sportives mixtes mais aussi de développer les pratiques sportives féminines.



Objectifs généraux 2018-2022 :

- favoriser l'éveil culturel dès le plus jeune âge et l'accès illimité pour tou-te-s à la culture et à l'expression artistique
- favoriser la pratique sportive pour tou-te-s, et notamment la pratique féminine
- développer l'offre culturelle et sportive de qualité, adaptée aux différents publics
- faciliter la mixité dans la pratique des activités sportives et culturelles
- favoriser une meilleure communication autour de l'offre culturelle et sportive.

Petite enfance	
<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éveiller la sensibilité, la créativité et l'imagination dès le plus jeune âge • améliorer les capacités et performances physiques • intégrer dans les projets quotidiens d'accueil des activités sensorielles, motrices ou d'éveil culturel • développer, avec le service culturel de la Ville, des projets d'éveil, vecteurs de lien entre les parents, les structures petite enfance et culturelles. 	<p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de résidences d'artistes en lien avec le service culturel et le réseau petite enfance - développement d'activités de motricité, notamment avec les parents - communication autour de l'offre culturelle et sportive de la Ville.
Enfance	
<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et développer l'offre sportive et culturelle dans le cadre de l'intervention sur le temps scolaire en complémentarité avec les autres temps de vie de l'enfant (ALSH, périscolaire) • assurer la mixité au niveau des pratiques sportives et culturelles • développer la pratique sportive féminine. 	<p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du dispositif des parcours artistiques et culturels mis en œuvre par le service ACT pendant le temps scolaire - expérimenter des parcours éducatifs sur chaque secteur - développer des parcours éducatifs à l'échelle de la ville - inventaire des actions proposées dans le cadre du temps scolaire (nature, coûts et modalités d'intervention) - accompagnement des pratiques sportives mixtes - identification par secteur des espaces sportifs et culturels qui peuvent être partagés - communication de l'offre culturelle et sportive de la ville.
Jeunesse	
<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer les parcours artistiques et culturels de la ville • accompagner les projets de jeunes autour de la culture et du sport • favoriser la pratique sportive après 18 ans • développer la pratique sportive féminine. 	<p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rallye sportif, nocturnes dans les gymnases, soutien aux projets sportifs des structures associatives de proximité, de jeunes - soutien aux initiatives culturelles de territoires - accompagnement des projets jeunes en partenariat avec le service ACT ou le Service des sports - communication de l'offre culturelle et sportive de la ville.

Axe 6 : santé et développement durable

Enjeux :

Avec son Atelier santé ville, l'unité Santé publique du Centre municipal de santé (CMS) développe de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à la santé auprès des enfants, des jeunes mais aussi des parents et des professionnels de l'animation. Ces actions participent à la mise en œuvre de la politique municipale de santé publique et promotion de la santé.

Les projets en partenariat avec les écoles et les Maisons pour tous (MPT) s'organisent en lien avec différents dispositifs nationaux : Programme national nutrition santé (PNNS), Agenda 21...

Dans ce contexte, des sujets importants comme le sommeil, l'hygiène, la lutte contre l'obésité ou les addictions (notamment aux écrans) et les pratiques à risque sont abordés.

Les questions de dépendances et de pratiques abusives liées aux écrans (cyberharcèlement) restent une préoccupation au quotidien dans les établissements scolaires, qu'il faut travailler en partenariat. L'un des enjeux du PET est de maintenir, voire de développer l'ensemble des actions en direction des jeunes et des enfants dès le plus jeune âge avec une attention particulière pour les familles les plus fragiles.

Les enjeux de développement durable et de sensibilisation à la protection de l'environnement, comme ceux liés à l'alimentation, apparaissent de plus en plus dans les projets quotidiens des structures d'accueil et de loisirs et sont amenés à se développer.



Objectifs généraux 2018-2022 :

- promouvoir la santé et le bien-être de l'enfant et du jeune
- favoriser la construction de comportements écocitoyens responsables
- permettre la transmission des messages de prévention et de promotion de la santé auprès des différents publics (enfants, jeunes parents).

Petite enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • organiser avec les parents des échanges autour des questions de santé concernant leur enfant (alimentation, sommeil, etc.) • porter une attention particulière à la santé des enfants accueillis. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - réunions d'information avec les parents - échanges quotidiens avec les parents.
Enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la santé à travers le programme local de santé et de prévention (CMS) • faire connaître la démarche du développement durable, ses finalités • associer les parents à une démarche de sensibilisation aux questions de développement durable et d'éducation à l'alimentation • apprendre les bons et les mauvais usages des écrans. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - intégration des parcours santé et développement durable dans les activités de loisirs - élaboration de Projets d'accueil individualisé (PAI) spécifiques afin d'étayer la demande de moyens supplémentaires - développer la formation des encadrants - poursuite des projets santé en partenariat avec les écoles (hygiène) - organisation d'ateliers conférences ou de cafés parents autour des questions de santé (écrans) - formation ou sensibilisation aux gestes de premiers secours pour les acteurs éducatifs et pour les enfants - travailler en lien avec les services du Département - établir une charte des bonnes pratiques de l'usage des écrans
Jeunesse	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la santé à travers les programmes locaux de santé, en particulier dans le champ des addictions (écrans) • sensibiliser les jeunes à l'impact des questions environnementales sur la santé. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - coordination des actions réalisées en lien avec les services de la Ville, les collèges et lycées - plan municipal de prévention des risques liés à la consommation excessive d'alcool et aux autres addictions - repérage et sensibilisation des jeunes concerné-e-s - participation au programme national nutrition santé.



Axe 7 : continuité éducative d'un âge à l'autre

Enjeux :

Le PET rassemble acteurs éducatifs et actions partenariales en direction d'un public large et diversifié. Il est nécessaire de définir précisément à chaque âge les besoins des enfants et d'adapter les objectifs d'accueil et d'actions à leur réalité quotidienne. Le PET met en évidence la nécessité d'une cohérence et d'une continuité.

En effet, dès le plus jeune âge, l'éducation permet à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre la vie sociale et de construire les bases de sa future vie d'adulte. Chaque passage d'un âge à l'autre ou d'une structure à l'autre constitue un risque de rupture qu'il convient d'atténuer à l'aide d'actions passerelles permettant aux enfants et à leurs familles d'avoir les clés de compréhension du fonctionnement des différents dispositifs

Objectifs généraux 2018-2022 :

- adapter l'offre éducative aux besoins de chaque âge
- favoriser le passage d'un âge à l'autre et d'un accueil à l'autre en limitant les ruptures et la perte de repères
- veiller à la cohérence des principes et objectifs éducatifs d'un âge à l'autre ou d'un temps à l'autre.

Petite enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • organiser des actions passerelles, en lien entre les structures d'accueil petite enfance, les écoles maternelles et les centres de loisirs. 	Exemple d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - Journée nationale de la Petite enfance
Enfance	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • développer des actions passerelles afin de ne pas rompre la continuité éducative • permettre aux préadolescents et à leur famille de se repérer au sein des nouvelles structures scolaires et éducatives, et des dispositifs. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des actions du CCE - état des lieux des actions existantes - organisation d'actions passerelles entre l'enfance et la jeunesse - préparation du passage CM2/6^e - définir des objectifs communs au projet d'école et au projet d'accueil de loisirs.
Jeunesse	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les phases de transition de l'enfance (11-12 ans) à l'adolescence (12-16 ans), puis à l'âge adulte (18-25 ans) • valoriser la place des parents dans l'accompagnement de ces transitions. 	Exemple d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - actions de proximité œuvrant dans ces transitions (Clas, DRE...)

Axe 8 : coordination des acteurs éducatifs

Enjeux :

L'éducation est une mission partagée sur le territoire de La Courneuve avec une multiplicité d'acteurs et de dispositifs.

Il en ressort que l'offre est conséquente mais qu'elle doit être coordonnée pour une meilleure cohérence et complémentarité, afin de répondre au mieux aux attentes du public.

Objectifs généraux 2018-2022 :

- favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs éducatifs à différents niveaux
- développer le travail en réseau et la coordination par territoire (secteurs de la ville)
- apporter une cohérence aux réponses proposées aux parents et assurer une complémentarité entre les différentes actions
- encourager les passerelles entre les dispositifs existants et à venir.

Coordination des acteurs éducatifs	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • définir un cadre d'intervention commun à tous les acteurs et à toutes les équipes • concevoir la Ville éducative de demain • développer une démarche de recherche-actions • créer des outils de coordination des acteurs éducatifs. 	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - formalisation d'une charte comme base de travail d'éducation partagée - mettre en place un temps de réunion commun entre l'école et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - créer un espace de rencontres et de mutualisation des pratiques pour rendre plus accessibles les ressources éducatives sur le territoire - instaurer des formations communes - réaliser un Guide de l'éducation - monter un Festival de l'éducation - élaborer un schéma de fonctionnement qui permet une harmonisation de l'accompagnement éducatif : les valeurs et objectifs; le fonctionnement; le cadre juridique; les principes et modalités de partenariat entre les différents acteurs; les modalités d'évaluation.



Axe 9 : pilotage du PET

Enjeux :

Le PET repose sur une volonté de développer des projets de manière participative et transversale avec les acteurs éducatifs. Pour relancer sa dynamique, un poste de coordination du PET a été créé en 2013. Il est chargé d'animer la démarche, en lien avec les services et partenaires, pour la mise en œuvre des actions, le suivi et le développement du projet. Au-delà des étapes-clés que sont le bilan et la rédaction du projet, le PET pourra apporter une aide méthodologique favorisant un partenariat et une vision transversale des problématiques abordées. Il sera garant des valeurs et objectifs qui y sont définis.

Objectifs généraux 2018-2022 :

- promouvoir une démarche de projet en vue de définir et mettre en œuvre la politique éducative locale
- améliorer la fonction analyse et diagnostic et créer des outils adaptés
- favoriser les échanges autour d'une question, d'une problématique éducative
- conjuguer le PET avec les autres dispositifs (PEDT, Contrat de ville...)
- créer des groupes de travail (en mode projet), en lien avec les services, qui permettent l'échange, l'analyse et la mise en œuvre des actions prévues
- développer les commissions par âge et par quartier, ou par thématique.

Pilotage PET 2018-2022	
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none">• agir pour une communication accessible aux acteurs du PET• animer une réflexion éducative partagée et favoriser la dynamique d'échanges sur le territoire• mettre en place des axes de travail où les différents coéducateurs peuvent, sur la base d'objectifs partagés, mieux se connaître et agir ensemble• structurer le partenariat éducatif en travaillant la formation commune, les échanges de pratiques• coordonner le PET en cohérence avec le PEDT, les engagements contractuels et partenariats de la Ville (conventions PEDT, Contrat de ville...).	Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none">- création d'un journal LCVE biannuel destiné aux acteurs éducatifs et intervenants sur le PET- communication autour du développement des actions du PET (site Internet, journal...)- groupes de travail interprofessionnels à l'échelle des secteurs de la ville ou en fonction des axes à travailler- création de groupes de réflexion et d'échanges de pratiques autour de l'éducation.

Évolutions des instances de pilotage LCVE pour 2018-2022

Le comité de pilotage (Copil) a été élargi aux directions des trois collèges et trois lycées mais aussi au directeur des médiathèques de Plaine Commune. Le Copil LCVE a vocation à traiter des enjeux éducatifs et à produire de la cohérence d'intervention à l'échelle du territoire pour l'ensemble des acteurs éducatifs.

Afin de développer le maillage des acteurs de proximité et l'émergence des besoins du terrain, il devient nécessaire de favoriser la coordination des acteurs au plus proche des quartiers et de formaliser l'arbitrage des élus municipaux.

Création d'une coordination de territoire (réseau REP+) :

Il est proposé de créer une coordination des acteurs pour chaque secteur de la ville : REP+. Elle regrouperait les acteurs éducatifs et les familles d'un secteur (un lycée, un collège, trois ou quatre écoles maternelles et élémentaires, ALSH, Espace jeunesse, MPT, associations, parents...). Dans le cadre de la mise en œuvre du PET 2018-2022, ces coordinations permettraient de créer une dynamique de réseau de proximité, de définir les besoins, suivre les actions et évaluer les progressions.

Création d'une commission d'élus-e-s :

Pour assurer la transversalité au sein des services municipaux, mais également la préparation, en interne de la Ville, des propositions qui émanent du comité de pilotage LCVE, il est essentiel de mettre en place une commission des élus-e-s.

Muriel Tendron-Fayt, adjointe au Maire, déléguée à la réussite éducative et aux droits de l'enfant, ainsi que Julien Luneau, conseiller municipal, délégué au Projet éducatif territorial, assurent la coordination des élus-e-s dans le cadre de cette commission en articulation avec le cabinet du Maire.

Cette commission se réunira régulièrement en vue de :

- débattre de propositions issues du comité technique ou des ateliers thématiques
- préparer les décisions du bureau municipal
- définir le positionnement de la Ville, sur l'ensemble des tranches d'âge concernées, au sein du comité de pilotage

Cette commission Éducation serait composée des adjoint-e-s au Maire ayant en charge, par délégation, les politiques publiques concernant l'éducation, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la politique de la Ville, la réussite éducative, la démocratie et la vie associative, les sports, la culture.





5. Le champ d'action du PET 0-25 ans

Les acteurs sont répartis à partir des tranches d'âge, mais aussi en fonction des temps d'intervention.

Les publics ciblés	Les temps d'intervention	Les acteurs éducatifs
La petite enfance (0 à 3 ans)	Temps d'accueil	- Ville de La Courneuve (service) - structures de la petite enfance (municipales, départementales, associatives, privées) et offres de garde
	Temps de socialisation	- Lieux accueil enfants parents.
L'enfance (3 à 12 ans)	Temps périscolaire	- Ville de La Courneuve (service) - structures et associations (culturelles, sociales et sportives...) - intervenant de l'accompagnement éducatif - actions relevant du DRE.
	Temps scolaire	- Ville de La Courneuve (service) - écoles maternelles et élémentaires (Éducation nationale) - structures et associations (culturelles, sociales, sportives...).
	Temps extrascolaire	- Ville de La Courneuve (service) - ALSH - acteurs périscolaires (associations...) - structures et associations (culturelles, sociales, sportives...).
La jeunesse (12 à 25 ans)	Temps périscolaire	- acteurs périscolaires des établissements - enseignants et intervenants de l'accompagnement éducatif - structures et associations (culturelles, sociales, sportives...) - actions relevant des Clas et du PRE.
	Temps scolaire	- collèges et lycées (Éducation nationale, Conseil départemental, Conseil régional).
	Temps extrascolaire	- Ville de La Courneuve (service) - structures et associations (culturelles, sociales, sportives...) - acteurs de l'orientation (PIJ, Mission locale...).

Les acteurs éducatifs du PET participent à une dynamique de réseau :

Participation aux instances de : Convention territoriale globale de la Caisse d'allocations familiales (CTG CAF), Politique de la ville (Contrat de ville), Atelier santé ville (ASV), Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), Dispositif de réussite éducative (DRE)...

Inscription dans des réseaux : L'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (Andev), Profession Banlieue...

Un outil au croisement de plusieurs politiques publiques et dispositifs à vocation éducative

La Courneuve, Ville éducative a vocation à fédérer les différentes politiques publiques contractuelles liées à l'éducation. Le PET courneuvien est un outil qui s'inscrit en cohérence avec le PEDT, la politique de la Ville, et notamment le Programme de réussite éducative.

Le PET doit être placé au cœur de différents dispositifs :

- le Contrat enfance jeunesse (CEJ)
- le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- le Programme de réussite éducative (PRE)
- le Contrat local de santé (CLS).

Le PET est également pris en compte dans l'élaboration des documents officiels et/ou réglementaires tels que :

- les contrats d'objectifs entre chaque association et les services de la Ville
- les contrats d'objectifs des Réseaux d'éducation prioritaire
- les projets des structures petite enfance
- les projets pédagogiques des structures de loisirs
- les projets pédagogiques des structures artistiques et culturelles
- les projets des collèges et lycées
- les projets d'écoles (maternelles et élémentaires)
- le programme d'animation collective des centres sociaux
- le volet éducation du Contrat de ville
- le volet éducation de la politique de développement durable de la Ville.

Le périmètre du PET courneuvien

Le PET est appréhendé comme un projet de territoire à l'échelle de la commune. Depuis le PEL en 2008-2009, la concertation avec les acteurs de terrain se fait par le biais de commissions ou d'instances de concertation.

Il y a treize groupes scolaires, composés de douze écoles maternelles et treize écoles élémentaires répartis sur l'ensemble du territoire, sur le temps d'enseignement et périscolaire (pause méridienne, accueils pré et post-scolaire). Toutes les écoles font partie du Réseau d'éducation prioritaire (REP+) rattaché à un collège.

Le périmètre est élargi au temps extrascolaire, et donc aux accueils de loisirs maternels et élémentaires, à l'accompagnement éducatif et associatif (structure d'aide aux leçons et accueils de loisirs), ainsi qu'aux services culturels, plus particulièrement aux médiathèques, au Service des sports et aux associations sportives.

Les publics bénéficiaires du PET

Le PET courneuvien est un projet au bénéfice d'un public réparti en trois tranches d'âge (0 à 3 ans; 3 à 12 ans; 12 à 25 ans), soit environ 10000 enfants et jeunes potentiellement concernés, dont une part fréquente les huit ALSH, les trois MPT et les cinq Espaces jeunesse.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

Douze écoles maternelles :

- Rosenberg : 29, avenue Waldeck-Rochet
- Louise-Michel : 3, sente de la Souche
- Raymond-Poincaré : 80, avenue de la République
- Paul-Langevin : 35, rue Paul-Langevin
- Joliot-Curie : 30, rue de Genève
- Charlie-Chaplin : 12, rue Émile-Zola
- Paul-Doumer : 2, rue Paul-Doumer
- Anatole-France : 68, rue Anatole-France
- Saint-Exupéry : 3, rue Edgar-Quinet
- Robespierre : 44-46, avenue Roger-Salengro
- Angela-Davis : 21, rue Marcellin-Berthelot
- Joséphine-Baker : 1-3, parvis Joséphine-Baker

Treize écoles élémentaires :

- Paul-Langevin : 31, rue Paul-Langevin
- Henri-Wallon : 3, rue Geneviève-de-Gaulle
- Joliot-Curie : 30, rue de Genève

- Anatole-France : 68, rue Anatole-France
- Paul-Doumer : 6, rue Paul-Doumer
- Louise-Michel : 1-5, sente de la Souche
- Charlie-Chaplin : 13, rue Émile-Zola
- Jules-Vallès : 44-46, avenue Roger-Salengro
- Robespierre : 44-46, avenue Roger-Salengro
- Saint-Exupéry : 3, rue Edgar-Quinet
- Rosenberg : 29, avenue Waldeck-Rochet
- Angela-Davis : 17, rue Marcellin-Berthelot
- Joséphine-Baker : 1-3, parvis Joséphine-Baker

Trois collèges :

- Raymond-Poincaré : 84, avenue de la République
- Georges-Politzer : 11, rue Georges-Politzer
- Jean-Vilar : 28, rue Suzanne-Masson

Trois lycées :

- Denis-Papin (professionnel) : 34, avenue Michelet
- Arthur-Rimbaud (professionnel) : 112, avenue Jean-Jaurès
- Jacques-Brel : 4-6, rue Dulcie-September

L'organisation des temps scolaire et périscolaire en 2018-2019

La réforme des rythmes scolaires a provoqué deux changements majeurs sur la période 2015-2017 : une organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées (4,5 jours) pour les écoles maternelles et élémentaires et la mise en place des NAP une demi-journée par semaine (soit un parcours par enfant constitué de trois activités sportive, culturelle et de découverte du monde dans l'année).

Le projet d'organisation de la semaine scolaire a été conçu et élaboré par la commune, en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs éducatifs. Cette organisation a été abandonnée la troisième année (rentrée 2017), compte tenu des difficultés d'organisation inhérentes à l'application de la réforme.

L'organisation du temps scolaire est repassée à quatre jours sur quatre matinées et huit demi-journées. Les NAP ont été abandonnées, mais pour favoriser un accès illimité à la culture, la municipalité a décidé la mise en place sur le temps scolaire d'un portail d'Éducation artistique et culturelle (EAC). En 2017-2018, ce dispositif composé de 45 parcours profite à plus de 2500 enfants, répartis dans 102 classes des écoles maternelles et élémentaires.

Cette organisation du temps scolaire reste inchangée à la rentrée scolaire 2018-2019.

Le «plan mercredi»

Actuellement, le service Enfance mène une réflexion sur l'articulation des activités extrascolaires du mercredi avec les temps scolaire et périscolaire. D'ores et déjà, les objectifs envisagés dans le cadre de l'expérimentation du «plan mercredi» sont inclus dans les axes du PET et le programme d'actions 2018-2022.

De nombreux projets sont réalisés chaque année pour favoriser la découverte du patrimoine local, historique et culturel. En parallèle de ces activités, les enfants des accueils de loisirs assistent régulièrement aux spectacles du centre culturel Jean-Houdremont.

Mise en place du « plan mercredi » pour les ALSH et les structures d'accueil de loisirs en 2018-2019 :

Afin de répondre à la charte de qualité et aux objectifs du « plan mercredi », la Ville de La Courneuve a l'intention dans un premier temps de :

- valoriser les actions éducatives déjà engagées depuis plusieurs années avec les accueils de loisirs (programme d'activités 2019 en annexe 6)

Puis de :

- mettre en place un groupe de travail visant à définir un programme d'activités scientifiques, culturelles et sportives, et citoyennes.

Nombre d'accueils de loisirs concernés :

Huit ALSH :

- Anatole-France : 68, rue Anatole-France (accueil mixte)
- Robespierre : 44, avenue Roger-Salengro (accueil mixte)
- Paul-Doumer (Jack-Frost) : 6, rue Paul-Doumer (accueil mixte)
- Joséphine-Baker: 1-3, parvis Joséphine-Baker (accueil mixte)
- Raymond-Poincaré : 80-82, avenue de la République (accueil maternelle)
- Charlie-Chaplin/ Joliot-Curie : 13, rue Émile-Zola (accueil mixte)
- Louise-Michel : 5, sente de la Souche (accueil mixte)
- Espace jeu : 14, avenue du Général-Leclerc (accueil mixte)



6. Le programme d'actions 2018-2022

Quatre objectifs de 2018 à 2022

1. continuer à construire des orientations partagées
2. concevoir des projets en commun
3. développer des actions de formation transversales aux acteurs éducatifs
4. favoriser la connaissance du territoire et de ses acteurs.

Douze actions de 2018 à 2019

Les actions citées ci-dessous s'échelonnent en fonction d'un calendrier présenté au Copil LCVE de novembre 2018 et selon les spécificités de chaque secteur :

- poursuivre le développement des actions EAC (action engagée)
- *mettre en place des formations communes*
- *créer des « espaces parents »*
- *réaliser un Guide de l'éducation*
- *un accompagnement scolaire redéfini*
- développer les actions de prévention santé (engagée)
- *lancement du Conseil des ados (engagée)*
- *des ateliers d'apprentissage du français en direction des parents*
- *des conférences en direction des publics allophones pour présenter les enjeux éducatifs*
- *la traduction de documents de la collectivité en plusieurs langues*
- *des actions d'accompagnement en direction des représentants des parents d'élèves*
- *une présentation de la ville aux enseignants des premier et deuxième degrés.*

Les dix actions en italique font l'objet d'une fiche détaillée jointe au Projet éducatif territorial (cf annexe 5).

Un point d'étape de mise en œuvre des actions sera fait en 2020.

Deux actions de 2020 à 2022

- création d'un Festival de l'éducation
- création d'un espace « ressources éducatives ».

7. L'évaluation

Les effets attendus

Les effets attendus du PET 2018-2022 feront l'objet d'une évaluation annuelle. La réalisation d'une grille d'évaluation est en cours.

Le dispositif d'évaluation tendra à atteindre les objectifs suivants :

- obtenir continuité et cohérence entre les temps éducatifs
- développer la coopération et les échanges entre les différents acteurs
- mettre en œuvre le programme d'actions 2018-2022.

Pour chacune des actions menées dans le cadre du PET, différentes modalités d'évaluation seront mises en œuvre et adaptées au contexte.

Le dispositif s'appuiera sur plusieurs modes d'évaluation :

Évaluation qualitative :

- distribution de questionnaires auprès des publics bénéficiaires
- questionnaires auprès des professionnels
- organisation de réunions de bilan auprès des instances de participation citoyenne (Conseil des parents, Conseil communal des enfants...).

Évaluation quantitative :

- comptabilisation du nombre de bénéficiaires participant à l'action
- nombre de professionnels mobilisés.

Pour chaque action, des critères d'évaluation seront énoncés en fonction des objectifs visés par l'action.

8. Les réflexions à poursuivre

Dans le cadre des enjeux éducatifs à venir et en prenant en compte le contexte politique et social, une réflexion pourra être amorcée avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur plusieurs thématiques : l'orientation, les loisirs éducatifs, la pause méridienne, le développement durable.



La Courneuve, ville éducative

Présentation sociale et éducative de la ville

Réunion publique
Salle des fêtes
Samedi 13 mai 2017

Premières données de territoire



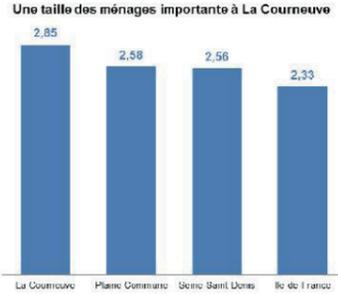

13 mai 2017

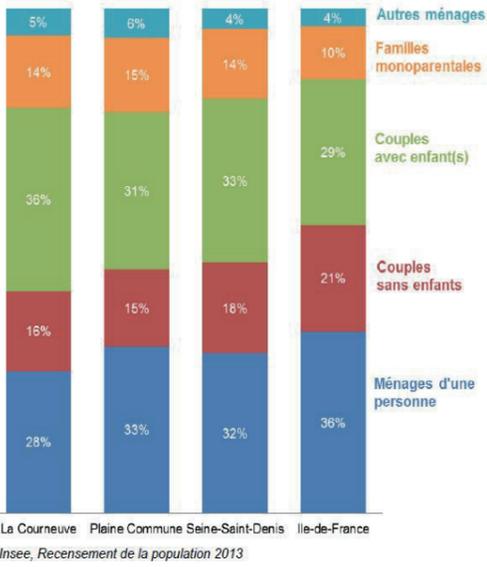
LE TERRITOIRE — LES FAMILLES

Une nette majorité de familles parmi les ménages

- En 2013, la moitié des ménages de La Courneuve est constituée de familles avec enfants
- 15 829 enfants et jeunes ont moins de 25 ans dans 6 530 familles
- 14 % de familles monoparentales (parmi les ménages)
- 31% de familles nombreuses (parmi les familles)

Une taille des ménages importante à La Courneuve





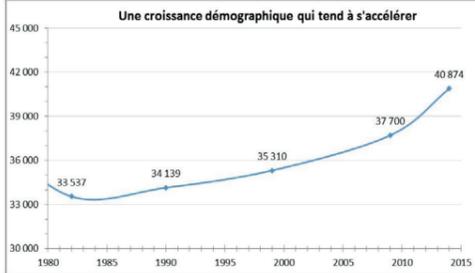
Insee, Recensement de la population 2013

13 mai 2017

LE TERRITOIRE — LA POPULATION

Une forte croissance démographique

- 40 874 habitants** au recensement en 2014 (17ème ville du département)
- une **augmentation de la population qui s'accélère** (une des villes du département où la hausse est la plus importante, avec 1,6% par an)
- Un **taux de natalité relativement élevé** (791 naissances annuelles en moyenne)

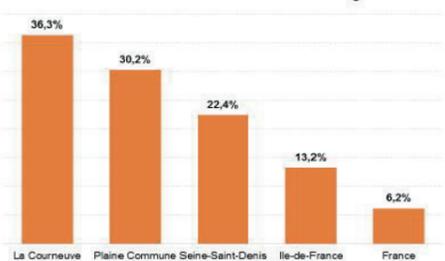


Source : INSEE, recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2009, 2014

La diversité culturelle, un atout à valoriser

- 36,3% de la population est de nationalité étrangère** (algériens et chinois représentent 30%)
- Plus d'une centaine de nationalités
- La moitié des 12 premières nationalités est asiatique

Plus d'un tiers des Courneuvien(ne)s de nationalité étrangère



13 mai 2017

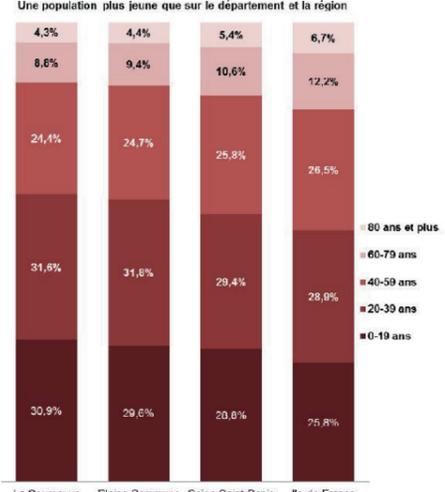
LE TERRITOIRE — LA JEUNESSE

Une population plus jeune que sur le département et la région

- 30,9% de la jeunesse est âgée de -20 ans soit 1/3 de la population**
- 37,5% de la population à moins de 25 ans**
- Une **augmentation importante de la part des 0-3 ans** (entre 2008 et 2013)

- Les 0 à 2 ans : 5,7%** soit 2331 enfants
- Les 3 à 5 ans : 5%** soit 20146 enfants
- Les 6 à 10 ans : 7,5%** soit 3049 enfants
- Les 11 à 17 ans : 9,8%** soit 3395 jeunes
- Les 18 à 24 ans : 10,8%** soit 4408 jeunes adultes

Une population plus jeune que sur le département et la région



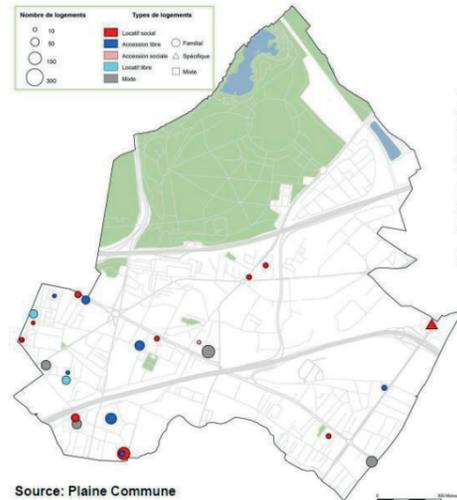
Insee, Recensement de la population 2013

13 mai 2017

LE TERRITOIRE LOGEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Un service public étendu Un parc locatif prédominant

Localisation des constructions livrées entre 2010 et 2015



De nombreux transports en commun

- Plus de 14 600 logements
 - 55,3% logements sociaux (37,5% département)
 - 110 équipements de services publics
- De 2010 à 2016 :**
- Livraison de 1600 logements de 2010 à 2016
 - Construction de 2 groupes scolaires et d'une seconde résidence universitaire
- De 2017 à 2021 :**
- Construction de 1500 logements
 - Construction d'écoles et d'un collège expérimental, reconstruction du collège Jean Vilar
 - Un nouveau CMS
 - Deux nouvelles gares

13 mai 2017

ENSEIGNEMENT

La Courneuve et Education Nationale – situation globale

Atouts

- Une éducation prioritaire renforcée
- Des équipes pédagogiques expérimentées et engagées
- Des partenariats et dispositifs d'enseignements complémentaires à l'école (musique et cinéma, sports)
- Un accompagnement éducatif complémentaire à l'école
- La présence de filières professionnelles rares
- Des équipements scolaires de bonnes qualité
- La construction de nouveaux établissements d'ici 2020

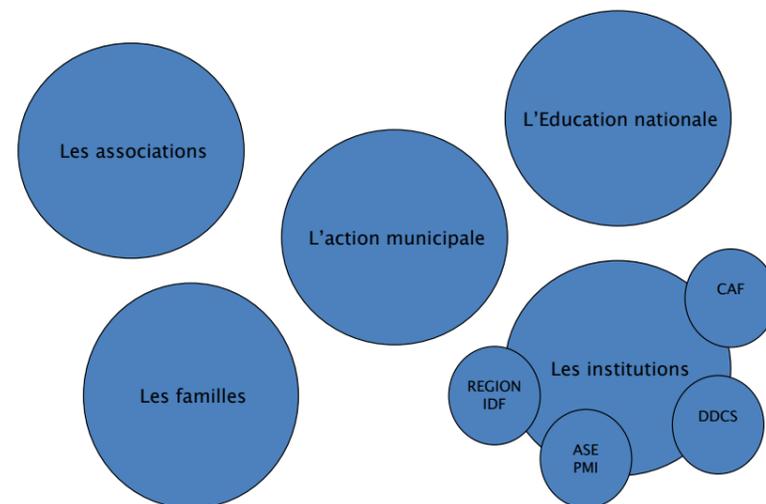
Points de vigilance

- Le décrochage scolaire au cœur des problématiques éducatives
- Un relatif turn-over des enseignants
- Le maintien d'un niveau d'enseignement et du nombre de diplômés
- La cohérence et l'efficacité de l'accompagnement à la scolarité
- Des moyens de droit commun difficilement pourvus
- Une culture du travail personnel des élèves à développer

13 mai 2017

LES ACTEURS EDUCATIFS

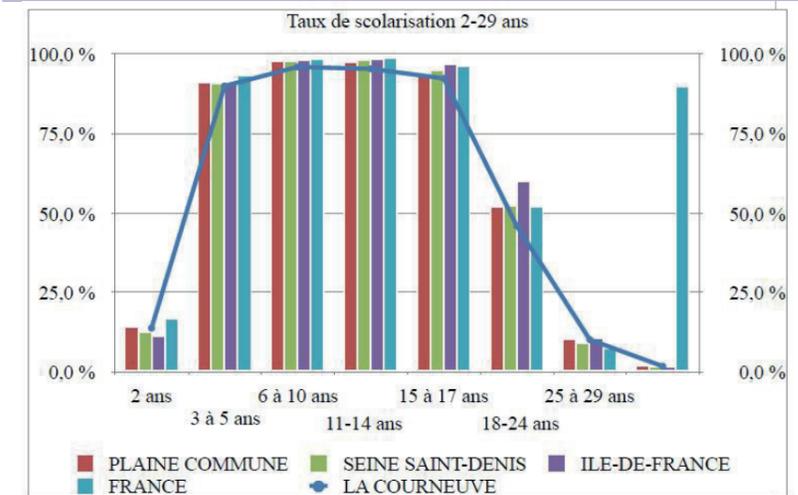
La Courneuve, coordinatrice de l'action éducative sur son territoire



13 mai 2017

ENSEIGNEMENT

La Courneuve et le taux de scolarisation (Insee, RP2013)



Les Courneuvien(ne)s de 15-24 ans sont 58% à être scolarisés, ils sont un peu moins souvent scolarisés que les jeunes de 15-24 ans domiciliés sur les territoires de comparaison

13 mai 2017

ENSEIGNEMENT

La Courneuve et les écoles maternelles et élémentaires un partenariat en développement

Chiffres clés

- **12 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires : 5300 élèves 3400 élémentaires et 2100 maternelles.**
- Les classes de neige, un engagement municipal depuis 50 ans : 28 à 30 classes (tous les CM2 soit 700 enfants) avec UFOVAL
- Les classes vertes : 16 séjours pour 250 à 300 élémentaires et maternelles
- 237 classes : 87 en maternelle et 150 en élémentaire (2017)

Atouts

- Stabilité des directions scolaires
- Partenariat fort avec les services
- Un bâti de bonne qualité
- La qualité de la prestation de restauration scolaire et la mise en place des selfs
- Les NAP : des activités complémentaire à l'école pour 60% des enfants

Points de vigilance

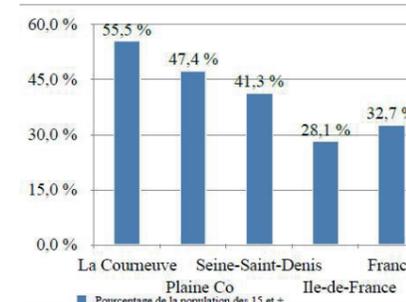
- La concertation et la coopération à renforcer entre les acteurs éducatifs
- L'impact des rythmes scolaires

13 mai 2017

ENSEIGNEMENT

La Courneuve et les lycées : des ressources à faire connaître

3 lycées dont 2 lycées professionnels – 1700 lycéens



Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme

LA COURNEUVE	PLAINE COMMUNE	FRANCE	ECART CONSTATE
72,6%	71,8%	88,5%	+ 15,8

Taux de réussite au baccalauréat (2016)

Atouts

- Une singularité des filières et des formations des lycées professionnelles
- Des équipes pédagogiques stables et engagées
- Un climat serein et apaisé
- Des partenariats multiples

Points de vigilance

- Un appui à la parentalité à développer
- Une méconnaissance de la réussite des élèves
- Une représentation extérieure stigmatisant la jeunesse
- Une jeunesse qui a des difficultés à sortir du territoire

13 mai 2017

ENSEIGNEMENT

La Courneuve et les collèges : une réussite scolaire en progression

3 collèges - 1882 élèves

Taux de réussite moyen diplôme national du Brevet (2015)

LA COURNEUVE	PLAINE COMMUNE	SEINE SAINT-DENIS	FRANCE	ECART CONSTATE
70,86%	73,1%	79,86	83,20%	+ 12,33

Atouts

- Un lien entre le 1^{er} et le 2^d degré
- Un taux de réussite en progression et des élèves récompensés (mentions)
- L'accompagnement éducatif complémentaire à l'école
- Des collèges ouverts sur l'environnement social et culturel
- De multiples partenariats associatifs et institutionnels

Points de vigilance

- Une scolarité interrompue plus précocement et moins de diplômés
- L'accompagnement et la formation des parents

13 mai 2017

ENSEIGNEMENT

La Courneuve et l'enseignement supérieur

Chiffres clés

- **22 établissements** d'enseignement supérieur sur le territoire de Plaine commune
- **51%** des étudiants de Plaine commune inscrits à Université Paris et **34%** inscrits à l'Université Paris 13
- **7%** de courneuviens sont inscrits dans une université du territoire de Plaine commune

(source : Plaine commune, chiffres clés 2015)

Atouts

- Un enseignement supérieur très diversifié sur le territoire de Plaine Commune et de Seine Saint-Denis.
- E2C : une offre complémentaire d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle

Points de vigilance

- Les étudiants : une population grandissante à loger
- Une mobilité difficile sur les autres territoires de la région Ile-de-France

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE ET SA POLITIQUE EDUCATIVE

Eléments clés

- Une politique éducative depuis plusieurs décennies
- Un territoire classé en zone d'éducation prioritaire
- Un Projet Educatif Local (PEL) depuis 2006
- Un Projet Educatif de territoire (PEDT) depuis 2014 pour les 3-11 ans
- Près de 30 dispositifs et contrats (CLS, CEJ, VVV, CDT, DRE, CLAS...)

Atouts

- Une responsabilité assumée de son rôle de coordinateur
- Une présence importante sur le territoire d'équipements culturels, sportifs et socioculturels
- Un tissu associatif dynamique
- un service public étendu

Points de vigilance

- Une dynamique de coordination à conforter avec l'Education nationale
- Une dynamique de changement et d'innovation qu'il faut stimuler
- Une baisse des dotations de L'Etat

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE, L'ENFANCE, LA JEUNESSE, LES LOISIRS ET LES ACTIVITES EDUCATIVES

Chiffres clés

- 9 ALSH, 1 Espace Jeux, 2 Maisons Pour Tous
- 586 inscrits aux activités et à l'accompagnement scolaire des 5 espaces jeunesse
- 1 PIJ : 1500 demandes en 2016
- 500 jeunes accompagnés dans le cadre du CCR depuis 2012
- 448 jeunes accompagnés par fondation Jeunesse Feu Vert

Atouts

- Bonne couverture temporelle de l'offre d'accueil péri-éducative
- Tarifs prenant en compte la situation sociale des familles
- Une offre d'animation et d'information jeunesse étoffée
- Des dispositifs favorisant la participation des enfants et des jeunes et valorisant leur implication
- Des séjours vacances de qualité

Points de vigilance

- L'articulation entre les temps de l'enfant et de la jeunesse
- Passerelle des publics entre les différents services publics
- Des enjeux d'organisation, de qualité d'encadrement, de mixité des équipes éducatives
- La formation à la citoyenneté de la jeunesse
- Une offre de loisirs vacances à maintenir

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE ET L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Chiffres clés

- Un taux de couverture d'accueil collectif qui reste inférieur au département : 19,84% pour 30% au niveau départemental et 54% au niveau national
- 4 crèches collectives et 1 crèche familiale implantées dans les quartiers recensant la part la plus importante d'enfants de moins de 6 ans

Atouts

- Une offre d'accueil collectif bien présente sur l'ensemble du territoire
- Des dispositifs présents pour accompagner les familles dans leur rôle parental

Points de vigilance

- Un besoin d'accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité en réduisant les inégalités d'accès

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE, L'EDUCATION SPORTIVE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Chiffres clés

- Une Ecole municipale de l'éducation physique et sportive (EMEPE)
- 2 stades, 5 gymnases, 1 dojo et 4 terrains de proximité
- Plus de 7737 adhérents dont 2650 filles (34% saison 2015-2016)

Patrimoine, arts et culture

- Un patrimoine archéologique, ethnographique et historique
- Dispositifs culturels et équipements marqueurs de territoire : CRR, Cinéma labellisé, ville pays d'art et d'histoire, passeport musique
- 3 médiathèques fréquentées par 5000 élèves

Atouts

- Une éducation physique et sportive de qualité
- Une diversité de l'offre sportive et culturelle
- Un spectacle vivant de qualité
- Développement de l'EAC dans les établissements scolaires

Points de vigilance

- Un besoin en équipements sportifs au regard de la démographie
- La coordination des acteurs culturels et éducatifs

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE ET L'ACTION DES FAMILLES

Chiffres clés

- En 2013, la moitié des ménages de La Courneuve est constituée de familles avec enfants
- Il y a environ 200 parents d'élèves élus sur l'ensemble des 24 écoles de la ville (élémentaires et maternelles)
- Des parents d'élèves dans les conseils d'administration des collèges et lycées

Atouts

- Une forte préoccupation des familles sur la réussite scolaire et éducative
- Une participation dans les associations
- Un conseil des parents depuis 2014
- Des actions avec le REAAP
- Les MPT un lieu de rencontre et de coéducation

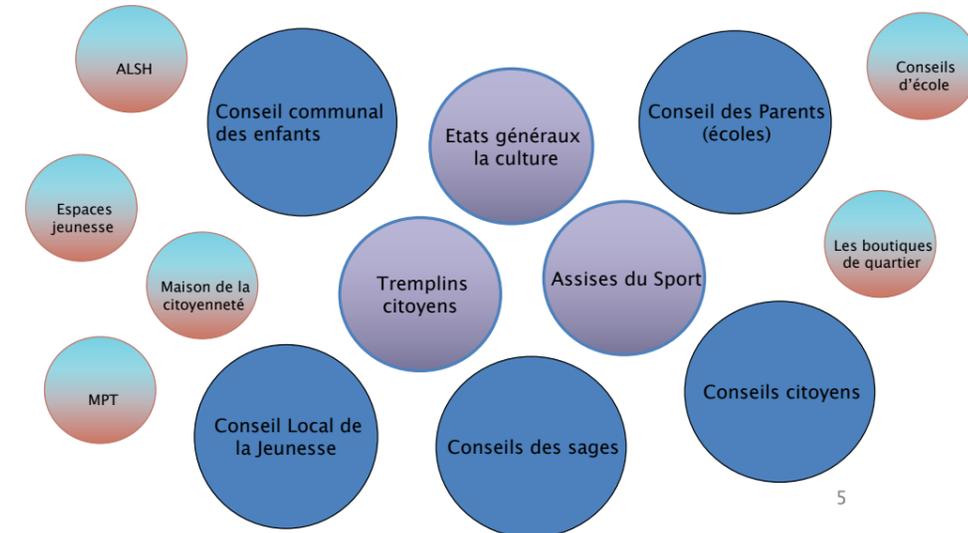
Points de vigilance

- La parentalité : une fonction éducative à valoriser
- Permettre une école plus ouverte aux parents d'élèves (mesure du dispositif REP+)
- La mise en réseau des familles et des parents dans et hors l'école
- La formation à la parentalité à développer afin de réduire les inégalités d'accès

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE, LES LIEUX DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION



5

13 mai 2017

L'ACTION EDUCATIVE

LA COURNEUVE ET L'ACTION ASSOCIATIVE

Chiffres clés

- 120 associations socioculturelles
- 40 associations sportives
- 20 associations culturelles

Atouts

- Des habitants engagés dans les associations
- 8 associations travaillent dans les domaines de l'éducation, la citoyenneté en direction de la jeunesse
- Un forum des associations
- Des actions associatives bénéficiant du volet Education du contrat de ville

Points de vigilance

- Ingénierie et expertise pour des actions réussies
- Construire un partenariat durable
- Valorisation des actions

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

Temps d'échanges



13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

Enjeux éducatifs et ateliers thématiques



13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

4 OBJECTIFS EN COMMUN

- Concevoir de nouveaux modes d'action en construisant une cohérence éducative à l'échelle du territoire (de la petite enfance au jeune adulte)
- Organiser et valoriser la complémentarité entre les différentes actions éducatives conduites dans le cadre de projets à l'échelle du territoire
- Repenser l'articulation et la transition entre les différents temps de l'enfant de façon à instaurer une continuité éducative
- Co-produire les politiques éducatives locales dans un cadre partenarial renforcé à partir d'un **Projet Educatif Territorial 0-25 ans partagé**

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

LA POLITIQUE PUBLIQUE MUNICIPALE

Les orientations municipales

- Favoriser la réussite scolaire et éducative
- Contribuer à éduquer à la citoyenneté
- Favoriser et soutenir le rôle éducatif des parents
- Développer une politique éducative cohérente et partagée avec la communauté éducative

Trois axes prioritaires

- La culture et le patrimoine
- La langue et le langage
- La différence

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 0- 25 ANS

Une dispositif participatif en 2017

- Un comité de pilotage
- Un comité technique
- Des ateliers thématiques
- Des consultations professionnelles et institutionnelles
- Des conférences-débats

Pour aboutir en 2018 à un projet partagé avec les acteurs éducatifs

- Des finalités et orientations éducatives partagées
- Des objectifs en commun à moyen terme
- La programmation d'actions éducatives
- un dispositif d'évaluation interne et externe

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

CINQ ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER 1

LE PET ET LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT ET DE LA JEUNESSE

- La continuité scolaire et éducative : un parcours éducatif de qualité de l'école au lycée
- L'éducation artistique et culturelle
- les besoins et les droits de l'enfant

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

CINQ ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER 3

LA SANTE

- Les conduites à risques
- L'éducation à l'alimentation
- Hygiène corporelle et dentaire
- Les addictions
- Le sommeil
- Les réseaux sociaux, internet

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

CINQ ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER 2

L'ECOLE ET LES FAMILLES

- L'appui à la parentalité
- Le handicap
- L'orientation

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

CINQ ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER 4

L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

- Le développement de l'offre
- Le décrochage scolaire
- Le vivre ensemble, le bien être à l'école

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

CINQ ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER 5

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS EDUCATIFS

- La participation des familles
- La stabilité des équipes d'enseignants
- La participation des associations
- La coordination des actions et partenariats éducatifs
- La formation des acteurs éducatifs

13 mai 2017

La Courneuve, ville éducative

Temps d'échanges



13 mai 2017



BILAN PEDT 1 (2015-2017)

18 juin 2018

Contexte général

Depuis 2013 et le vote de la loi de refondation de l'école, qui a instaurée les nouveaux rythmes scolaires, l'essentiel de notre travail sur le Projet Educatif Territorial a visé à absorber les évolutions législatives et à les rendre les plus positives possible au service des enfants de La Courneuve.

Cette note vise à faire un bilan d'étape du PEDT 1 sur la période 2015-2017 en reprenant les synthèses produites chaque année et en présentant la démarche *La Courneuve, Ville Educative* engagée en 2017 suite à l'abandon des NAP et au retour à une organisation du temps scolaire à 4 jours.

1. Rappel de la mise en place du PEDT

Le PEDT a été finalisé au premier semestre 2015. Les instances (COPIL, COTECH) se sont réunis régulièrement entre 2014 et 2015 afin d'une part de problématiser et de définir des orientations à partir de 4 ateliers thématiques mais d'autre part, de proposer des scénarii pour une nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire qui conviennent à l'ensemble des acteurs éducatifs. Par ailleurs, l'écriture du PEDT a fait l'objet de nombreuses réunions de participation avec la communauté éducative (enseignants, associations, parents...).

- Décisions municipales sur l'organisation de la semaine

La réforme des rythmes scolaires a provoqué deux changements majeurs sur la période 2015-2017 : une organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées (4,5 jours) pour les écoles maternelles et élémentaires et la mise en place des NAP une demi-journée par semaine (soit un parcours par enfant constitué de trois activités sportive, culturelle et de découverte du monde dans l'année).

Le PEDT a fait l'objet d'une convention multipartenariale avec l'Education Nationale, le Préfet, la Caisse d'Allocations Familiales, le Direction départementale de la Cohésion Sociale. Un état des lieux réglementaire pour le PEDT (3-11 ans). Suite à l'état des lieux, il est à noter en point fort, une grande diversité de l'offre d'activités éducatives dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité mais la nécessité de gagner en efficacité et en coordination.

Dans la perspective de l'écriture d'un PET 2018-2022 *La Courneuve, Ville Educative* un diagnostic sur les enjeux de territoire a été réalisé (0-25 ans) et présenté le 13 mai 2017 à la communauté éducative. Les enjeux et problématiques éducatives pour les années à venir (décrochage scolaire, insertion professionnel, équilibre temps libre et temps scolaire, santé, handicap, langues, accès illimitée à la culture...) ont fait de 5 ateliers thématiques.

- Dérogation

La ville de La Courneuve a bénéficié d'une dérogation pour l'organisation du temps scolaire par application du décret dit « Hamon » n°2014-457 du 7 mai portant autorisations

d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

1. Les Objectifs du PEDT

Rappel du dispositif d'évaluation :

- Un questionnaire en direction des familles et des enfants
- Un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au bout de six mois
- Une consultation-restitution des instances de participation citoyenne (Conseil des parents, Communal des Enfants...)

Par ailleurs, la grille d'évaluation du PEDT (page 35) a servi d'outil de suivi et d'analyse sur la mise en œuvre des actions par les instances (comité de pilotage, comité technique). Un bilan du PEDT a été produit chaque année (cf. annexe 1) avec des préconisations pour l'année suivante.

Les quatre objectifs du PEDT ont été globalement réalisés :

- « *Respecter les besoins spécifiques des enfants en maternelle et en élémentaire* » : réalisé en 2015 (activités adaptés en fonction des capacités et du développement de l'enfant – 4 tranches d'âges). En 2016, les conditions favorisant à identifier une sécurité affective pour les enfants en maternel et à identifier le temps de repos en tant que tel dans la journée de l'enfant a été travaillé de manière qualitative (formation des agents).
- « *Favoriser l'ouverture culturelle, artistique, physique et sportive, environnementale, scientifique et technique du plus grand nombre* » : réalisé (grandes variété des cycles d'activités et qualité d'intervention pédagogique grâce à un parcours par enfant)
- « *Favoriser la participation des enfants à l'apprentissage de la citoyenneté* » : réalisé (consultation du CCE, cycle d'activités), des actions ont été mise en œuvre dans le cadre du fonctionnement des ALSH et des projets d'école sur les écoles les plus volontaires complémentaires aux NAP
- *L'objectif « faciliter la réussite éducative pour tous »* n'a pas pu être mesuré compte dans la mise en œuvre du dispositif puisque les outils d'évaluation complémentaire entre l'école et la ville n'ont pu être construits pour tenter d'évaluer les incidences à la fois des rythmes et des NAP sur la réussite éducative des enfants.

2. Satisfactions et insatisfactions des acteurs et des enfants

Satisfactions

Suite aux deux années consécutives d'application des rythmes scolaires et des NAP, il en ressort, globalement :

- Un schéma d'organisation du temps scolaire et périscolaire qui fonctionne. Il est constaté une meilleure structuration de la semaine pour les enfants et une fatigue moindre.
- Des nouvelles activités périscolaires de meilleure qualité compte de la mise en place de parcours éducatifs composé de trois cycles d'activités et formalisé par

des outils pédagogiques (passeport éducatif) permettant de faire le suivi et le lien avec les familles.

- Le travail en transversalité pour les agents des services concernés a été favorisé notamment avec l'élaboration en commun des outils pédagogiques de qualité (fiche projets, passeport éducatif, charte éducative, grille d'évaluation...).
- L'effort d'une meilleure cohérence des pratiques professionnelles des encadrants (animateurs, intervenants...).
- La mobilisation de partenaires associatifs et institutionnels (MNLE, CIDFF, Maison des jonglages, CRR...) dans la construction d'interventions thématiques spécifiques (citoyenneté, culture, sports) en plus des activités d'animation classiques.

Insatisfactions :

Néanmoins, les acteurs éducatifs s'accordent sur plusieurs difficultés inhérentes à l'application de la réforme des rythmes scolaires :

- Une difficulté à garder des intervenants culturels toute l'année compte tenu de la concurrence entre ville mais aussi les écarts importants entre le temps de transport et le temps de NAP
- Une difficulté à pouvoir remplacer des animateurs chargé d'atelier en cas d'absence récurrente
- Des conditions de travail peu favorable à un encadrement de qualité des enfants : 3 groupes par semaine, taux d'encadrement assouplis impactant la connaissance des enfants et provoquant des tensions dans les déplacements, de l'agressivité dans la relation...
- Des outils d'évaluation utilisé de manière inégale d'une école à l'autre (passeport éducatif)

A cela s'ajoute, une critique vive des enseignants sur les moyens attribués par la ville sur le temps périscolaire perçus au détriment du temps scolaire. Enfin, le changement de pratiques professionnelles caractérisées notamment par trois ateliers animations par semaine (au lieu d'une par semaine avant les NAP) et l'augmentation de l'application du taux dérogatoire ont probablement eu un impact sur la motivation et l'implication des équipes d'animation.

Elements complémentaires : Le comité de pilotage

1. Sa composition (cf. Annexe 2)

Nombre d'élus et noms des services	Nombre de représentants de parents d'élèves (combien d'association)	Nombre d'enseignants (directeurs écoles ?)	Nombre de représentants d'associations (les nommer)	Nombre de personnels d'encadrement (lesquels ?)	Autres (préciser)
9 élus municipaux	4 présents	2 directeurs d'école 3 principaux 3 proviseurs	1 ASAD	1 DGS 1 DGA 2 chargés de missions 1 coordinateur PET	1 DDCS 1 CAF 1 IEN

2. LE NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE PAR AN :

Le nombre de réunion prévisionnelles par an et d'environ de une tout les deux mois.

- 2015 : 6 réunions
- 2016 : 4 réunions
- 2017 : 7 réunions
- 2018 : 6 réunions

3. LE ROLE DE VOTRE COMITE ET LES THEMATIQUES ABORDEES :

- Définir les objectifs, compléter, faire évoluer les objectifs du PEDT
- Evaluer les objectifs
- Réfléchir, échanger sur les complémentarités entre activités scolaires et activités périscolaires
- Choisir les activités
- Réfléchir aux organisations périscolaires et à leurs adaptations
- Autre(s), précisez :

3. 2017-2018 : une année de transition vers un PET 0-25 ans

A la rentrée 2017, l'organisation du temps scolaire est repassée à huit demi-journées (4 jours) et les NAP ont été abandonnées

Après une large concertation engagée en juin 2017, l'organisation du temps scolaire est repassée à 4 jours pour les écoles élémentaires et maternelles compte tenu des difficultés d'organisation inhérentes à l'application de la réforme, il a été mis en place un portail Education Artistique et Culturelle (EAC) soit 45 parcours proposés en 2017-2018 pour plus de 2500 enfants concernant 102 classes des écoles maternelles et élémentaires.

Suite à la présentation de la démarche *La Courneuve Ville Educative* lors de la réunion publique du 13 mai 2017, 5 ateliers thématiques (cf. Annexe 3) se sont tenus sur la période de novembre 2017 à mars 2018 afin d'ouvrir pleinement le champ du Projet Educatif Territorial (PET), dans toutes ses dimensions et pour l'ensemble des classes d'âge concernées.

La réunion publique du 26 mai 2018 a acté un programme d'actions dans le cadre du PET 2018-2022 pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

Rappel des actions éducatives produites en 2017-2018

Dans le cadre des décisions du Bureau Municipal du 27 mars 2017, plusieurs actions ont été mises en place :

Des instances élargies du PET aux acteurs éducatifs

Le comité de pilotage a été élargi aux directions des trois collèges et trois lycées mais aussi au directeur des médiathèques de Plaine Commune. Le COPIL a vocation à traiter des enjeux éducatifs et à produire de la cohérence d'intervention à l'échelle du territoire pour l'ensemble des acteurs éducatifs.

Le comité technique a été renforcé par des parents d'élèves volontaires suite aux élections des parents délégués en octobre 2017. Il est à noter la présence régulière de la Caisse d'Allocations

Familiales (CAF) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Le COTECH a vocation de mettre en œuvre les décisions du COPIL.

Trois réunions dans les collèges en septembre 2017

Trois réunions dans les collèges en présence de Julien LUNEAU, des principaux et des CPE ont permis de présenter le dispositif *La Courneuve, Ville Educative* aux parents qui sont venus plus ou moins nombreux selon les collèges (entre 8 et 40 personnes). Un flyer avait été transmis dans le carnet de correspondance des classes de CM2 et de tous les collégiens.

Cinq ateliers thématiques LCVE (Annexe 1- Synthèse)

Cinq ateliers thématiques se tiennent sur trois réunions entre novembre 2017 et mars 2018.

1. Pour l'atelier 1 *les temps de l'enfant et de la jeunesse* :
2. Pour l'atelier 2 *l'école et les familles* :
3. Pour l'atelier 3 *la santé* :
4. Pour l'atelier 4 *l'accompagnement à la scolarité* :
5. Pour l'atelier 5 *l'accompagnement des acteurs éducatifs*

Le nombre de participants varie entre 8 et 25 selon les ateliers. L'ensemble des acteurs éducatifs sont présents. Les problématiques sont largement abordées du point de vue de chaque acteur, les propositions sont concrètes et en lien avec les préoccupations du quotidien. A partir de problématiques éducatives partagées, il s'agit d'élaborer des préconisations qui viendront constituer le PET sous forme de fiches actions partenariales (avec une action commune par atelier). Ces actions font l'objet d'un arbitrage et d'une priorisation en tenant compte des contraintes budgétaires.

Les ateliers LCVE ont fait l'objet d'une large communication en direction de la population et des équipements éducatifs avec un dépliant présentant les ateliers (novembre 2017) et une affiche sur la 4ème de couverture du Regards n°488 du 25 janvier 2018. Par ailleurs, la Maison de la Citoyenneté a relayé l'information dans son programme de février et mars 2018 pour l'atelier 1 LCVE *Les temps de l'enfant et de la jeunesse* qui se tient dans ses murs.

De multiples consultations (CCE, CLJ, Conseil des parents, Conseils d'écoles)

En parallèle de ces réunions thématiques, la population a été sollicitée au travers des instances de participation (Conseil Communal des Enfants, Conseil Local de la Jeunesse...) qui ont fait remonter leurs propositions par leurs représentants. Le Conseil Communal des Enfants s'est réuni plusieurs fois à la Maison de la Citoyenneté sur trois thématiques choisies parmi les préoccupations des enfants :

- Comment aider les enfants en difficulté ? (mercredi 14 mars 2018 de 10h30 à 12h)
- Le climat scolaire (mercredi 4 avril 2018 de 14h à 16h) sous forme de théâtre forum
- L'hygiène dans les écoles (mercredi 2 mai 2018 de 14h30 à 16h) notamment la question des toilettes et de l'entretien des locaux

Les questions autour de l'informatique et de l'école numérique, du sport seront abordées par le Conseil Communal des Enfants en septembre 2018.

Dans le cadre de ces multiples consultations, un **Conseil des Parents** s'est tenu le samedi 10 mars 2018 de 10h à 12h30 à la Maison de la Citoyenneté. Il y avait 35 participants sur les 180 représentants d'élèves. L'objectif a été de leur présenter le dispositif LCVE, de les inciter à participer aux ateliers et aux différentes initiatives à venir qui accompagneront la réflexion des ateliers.

Enfin, **une réunion d'information s'est tenue le 8 mars avec les élus municipaux** et conseillers municipaux siégeant dans les Conseils d'écoles afin de favoriser leur maîtrise des enjeux éducatifs propres à leur école et mettre en débat les sujets dans le cadre du Conseil d'école.

Des actions éducatives en parallèle des ateliers thématiques venant nourrir la réflexion collective

Dans le cadre des ateliers thématiques et des multiples consultations, plusieurs actions de sensibilisation des habitants ont émergé des débats et ont favorisé une dynamique d'actions profitables à l'ensemble des acteurs du territoire et à la construction d'un PET partagé.

Une conférence débat sur les devoirs scolaires

Patrick RAYOU, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Paris 8 (*Faire ses devoirs. Enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire*, Presse universitaire de Rennes, coll. *Paideia*, 2010) est intervenu le 13 mars 2018 lors de cette conférence débat organisée dans le cadre des ateliers *La Courneuve, ville éducative* à la Médiathèque Aimée Césaire. Cette conférence organisée en direction de l'ensemble des parents (écoles, collèges, lycées) a porté sur la place des devoirs dans le temps scolaire et hors temps scolaire. Cette initiative a réuni près de 30 personnes dont des parents et des professionnels (directeurs d'écoles, animateurs, bibliothécaires...).

Une réunion d'information sur les droits des parents délégués

Cette réunion d'information en direction des écoles maternelles et élémentaires a pour but de familiariser les parents délégués avec la prise de mandat et favoriser l'organisation collective des parents dans leurs écoles sur tous les sujets qui les concernent comme acteur éducatif. Cette réunion aura lieu le jeudi 5 avril et fait suite à un besoin exprimé régulièrement par les parents délégués au cours des Conseils des Parents. Les intervenants prévus sont :

- Jean-Louis AUDUC, retraité agrégé d'histoire et ancien directeur adjoint de l'IUFM de Créteil qui intervient dans le cadre des activités d'accompagnement des familles de l'association COPAREN (décrochage scolaire).
- Rodrigo ARENAS, Président de la FCPE 93

Ces deux intervenants ont présenté les fonctions dévolues dans le cadre du mandat des parents délégués et ont répondu aux questions qu'ils se posaient pour l'exercer.

Deux initiatives sur les addictions aux écrans

Par ailleurs, une conférence débat sur les risques liés à l'usage des écrans s'est tenue par le CMS dans le cadre de son programme préventif de lutte contre les addictions. En lien avec l'atelier 3 LCVE sur la santé, la Médiathèque Aimée Césaire a organisé le 28 avril 2018 une réunion d'information en direction des parents des écoles maternelles et élémentaires sur cette même thématique. L'invitation produite par Plaine commune a été diffusée lors du Conseil des Parents du 10 mars.

4. Principes directeurs pour un PEDT 2 (2018-2021)

Introduction

Une PEDT 2 qui s'inscrit dans les orientations fixées dans le PET 0-25 ans

Principes et objectifs

Organisation du temps scolaire en 2018

L'organisation du temps scolaire est maintenue sur 4 jours (soit 8 demi-journées) comme suit :

L'élargissement du PEDT au 12-25 ans

La mise en place du « plan mercredi » pour les ALSH et les structures d'accueil jeunesse

- La valorisation des actions déjà engagées (Villes des musiques du monde...)
- La mise en place d'activités de découverte du monde et de projets culturels, sportifs, scientifiques et techniques

Méthodologie :

Juillet 2018	Constitution d'un groupe de travail piloté par le service enfance avec l'Education nationale et les acteurs éducatifs concernés (services, associations, parents)
septembre 2018	Consultation des associations d'éducation populaire
Octobre 2018	Finalisation du programme d'activités / Délibération Conseil Municipal
Novembre 2018	Convention PEDT 2
Janvier 2019	Mise en œuvre du « plan mercredi »

Des actions éducatives complémentaires inscrites aux programmes d'actions du PET 2018-2022

Formations communes

Espace parents

Instances de pilotage :

Le PEDT 2 sera présenté au comité de pilotage du 24 septembre 2018 et au conseil municipal du mois d'octobre.

ANNEXE 1

Bilan PEDT 2015-2016

METHODOLOGIE

Rappel des objectifs du PEDT

Un point d'étape de la mise en œuvre des NAP a été présenté le 11 décembre au COPIL PET. Le présent bilan à 6 mois a inclus les remarques des membres COPIL PET du 12 février 2016 au cours duquel ont été présentés les premiers éléments d'évaluation (cf. tableau en annexe).

Rappel du dispositif d'évaluation

- un questionnaire de satisfaction en direction des enfants en élémentaire (à 6 mois puis à 10 mois)
- un bilan établi par les services concernés
- une consultation du Conseil des Parents
- une consultation du Conseil Communal des Enfants

1. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

- Décisions municipales

Le projet d'organisation de la semaine scolaire a été conçu et élaboré par la commune en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs éducatifs au cours de l'année 2014-2015.

- Mise en place du PEDT

Le PEDT a été finalisé au premier semestre 2015. Les instances (COPIL, COTECH) se sont réunies régulièrement entre 2014 et 2015 afin d'une part de problématiser et de définir des orientations à partir de 4 ateliers thématiques mais d'autre part, de proposer des scénarii pour une nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire qui conviennent à l'ensemble des acteurs éducatifs. Par ailleurs, l'écriture du PEDT a fait l'objet de nombreuses réunions de participation.

Le PEDT a fait l'objet d'une convention multipartenariale avec l'Education Nationale, le Préfet, la Caisse d'Allocations Familiales, le Direction départementale de la Cohésion Sociale. Un état des lieux réglementaire pour le PEDT (3-11 ans). Suite à l'état des lieux, il est à noter en point fort, une grande diversité de l'offre d'activités éducatives dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité mais la nécessité de gagner en efficacité et en coordination.

Dans la perspective de l'écriture d'un PET (0-25 ans) un diagnostic sur les enjeux de territoire a été réalisé (0-25 ans). Les enjeux éducatifs pour les années à venir (décrochage scolaire, insertion professionnelle, équilibre temps libre et temps scolaire, santé, handicap...) prendront en compte le Projet Educatif Départemental en cours de renouvellement.

Un certain nombre de réunions ont permis de mettre en place les nouveaux rythmes. Il faut souligner que la création du Conseil des Parents a permis de recueillir l'avis des parents d'élèves élus de tous les écoles lors du processus d'élaboration et d'écriture du PEDT. Des propositions d'actions seront présentées lors du Conseil des parents du 13 février pour favoriser « le pouvoir d'agir » des parents dans le cadre de leur mandat.

Si la réunion d'information sur chaque école avec les parents d'élèves n'a pas été faite partout, il est indéniable que lorsqu'elles ont eu lieu, elles ont contribué à la compréhension du fonctionnement des NAP et à la bonne entente. Il s'agit de la systématiser en début d'année.

Un dispositif de réunions internes au service à faciliter le suivi et à permis de traiter les difficultés d'organisation (1 réunion trimestrielle par site du référent NAP avec l'équipe socio-éducative, 1 point à la réunion hebdomadaire le jeudi matin des directeurs ALSH/NAP au service Enfance, 1 réunion des coordinateurs pédagogiques des services concernés).

La publication du *Petit journal du PET* a été un vecteur de transmission d'informations même si quelques difficultés sont apparues dans sa diffusion via les carnets de correspondance sur certaines écoles qui ont refusés de le distribuer.

- Dérogation

La ville de La Courneuve bénéficie d'une dérogation pour l'organisation du temps scolaire par application du décret dit « Hamon » n°2014-457 du 7 mai portant autorisations d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les objectifs du PEDT ont été globalement réalisés :

- « Obtenir cohérence et participation des acteurs à l'écriture du PEDT »
- « Réaliser un diagnostic initial » : réalisé dans la perspective du PET et a nourri la réflexion pour les orientations municipales.
- « Coopération et échange entre les différents acteurs » : partiellement réalisé avec les enfants et les parents, associations, à poursuivre avec les enseignants et les directions scolaires.
- « Construire des actions éducatives de qualité » : réalisé compte tenu de la diversité des activités et des méthodes pédagogiques, à garantir d'une année sur l'autre.
- L'objectif « obtenir continuité et cohérence entre les temps éducatifs » n'est pas réalisé. En effet, la difficile participation des enseignants et les désaccords sur l'organisation du temps scolaire ont freiné la définition en commun des articulations entre projets d'école et NAP mais aussi la cohérence d'intervention sur l'ensemble des temps de l'enfant. Plusieurs disfonctionnements sont apparus. En 2016-2017, il s'agit de favoriser les espaces de travail en commun entre les enseignants et les encadrants de la ville.

2. NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

- Les objectifs des NAP sont globalement réalisés :

- « Respecter les besoins spécifiques des enfants en maternelle et en élémentaire » : réalisé (activités adaptées en fonction des capacités et du développement de l'enfant – 4 tranches d'âges). Il faut néanmoins continuer à travailler les conditions favorisant à identifier une sécurité affective pour les enfants en maternel (figure d'attachement) et à identifier le temps de repos en tant que tel dans la journée de l'enfant
- « Favoriser l'ouverture culturelle, artistique, physique et sportive, environnementale, scientifique et technique du plus grand nombre » : réalisé (grande variété des cycles d'activités)
- « Favoriser la participation des enfants à l'apprentissage de la citoyenneté » : réalisé (consultation du CCE, cycle d'activités), actions à proposer dans le cadre du fonctionnement et du projet d'école.
- L'objectif « faciliter la réussite éducative pour tous » ne peut pas être mesuré à ce jour compte tenu du manque de recul (à 6 mois) dans la mise en œuvre du dispositif. Il faudra construire des outils d'évaluation complémentaire entre l'école et la ville pour tenter

d'évaluer les incidences à la fois des rythmes et des NAP sur la réussite éducative des enfants.

- **A quel moment sont organisées les NAP ?**

Intercalés entre le temps de pause méridienne (déjeuner) et le goûter, les NAP se déroulent sur 2h10 de 13h50 à 16h. Une après-midi (lundi, mardi, jeudi) différente pour les trois secteurs.

- secteur 1 : les lundis après-midi de 13h50 à 16h00 (écoles Chaplin, A. Davis, Rosenberg, Saint Exupéry, Baker) ;
- secteur 2 : les mardis après-midi de 13h50 à 16h00 (A. France, Curie, Poincaré, Robespierre, Wallon) ;
- secteur 3 : les jeudis après-midi de 13h50 à 16h00 (P. Doumer, P. Langevin, Vallès, Michel).

Ce nouveau dispositif est plus favorable que celui organisé sur 45 minutes appliquée en 2014-2015. Cette position partagée également par l'IEN est argumentée par une meilleure structuration de la semaine pour les élèves et une fatigue moindre et globalement, une meilleure qualité de l'offre de contenus conçue en parcours éducatifs (structurée en 3 cycles d'activités). L'enfant choisit son parcours éducatif (constitué de trois cycles d'activités) en début d'année. Il faut noter que si aucune suppression de parcours n'a été procédé au premier cycle, il a fallu, compte tenu des effectifs, réajuster les groupes et les parcours en janvier/février. Cette modification a créé une forte insatisfaction de la part des enfants qui est également remontée par le Conseil Communal des Enfants (CCE).

- **Publics inscrits, taux de fréquentation et gratuité**

En 2014, 1700 enfants participaient aux NAP. En 2015, à la date du 15 octobre, les effectifs sont stabilisés. Grâce à une importante campagne de relance des inscriptions par SMS et par courrier, 79,5% des enfants sont inscrits aux NAP, soit 4284 enfants sur les 5391 enfants scolarisés.

Public	Nombre d'enfants inscrits au 16/02/2015	Pourcentage
Enfants scolarisés		
En élémentaire	3 324	61,65%
En maternel	2067	38,35%
Total	5 391	100%
Fréquentation aux NAP		
En élémentaire	2428	73,04%*
En maternel	1856	89,79%*
Total	4401	81,5%*

Il faut noter une évolution des inscriptions aux NAP de 2,1% des effectifs entre novembre 2015 (4279 inscrits soit 79,5% des enfants scolarisés) et février 2016 (4401 inscrits soit 81,6% des enfants scolarisés).

Pour la fréquentation, les chiffres indiquent par école un effectif réel en-deça du prévisionnel (85%) puisque que 60% des enfants fréquentent les NAP. Les effectifs se décomposent comme

suit : 2428 enfants en élémentaire (73,04% des inscrits) et 1856 enfants en maternelle (89,79% des inscrits).

Les effectifs sont relativement stables et proches sur les 3 secteurs. Il y a environ 1000 enfants accueillis par demi-journée sur l'ensemble des trois secteurs soit 3000 enfants par semaine. Il y a un différentiel important entre le taux d'inscription et le taux de fréquentation qui peut s'expliquer en partie par un taux de rotation d'enfants allant de 10% à 20% avec un impact sur l'avancée des groupes et la capacité d'adaptation des équipes encadrantes, spécialisées ou non. Selon le service éducation, le taux d'inscription et de radiation scolaire tourne autour de 100 enfants par mois.

Les activités sont organisées pour 4 tranches d'âge en fonction des capacités des enfants (les 3 ans, les 4-5 ans, les 6-8 ans et les 9-11 ans). Dans le cadre des NAP, plus de 100 activités sont menées chaque après-midi pour environ 1400 enfants de 4 à 11 ans. Les 3 ans bénéficient d'activités d'éveil.

La gratuité des NAP est un facteur de participation importante. Cependant, les NAP sont perçus encore comme un temps facultatif par les familles et cette représentation contribue à être moins exigeant quant à la présence régulière de leurs enfants sur les activités. Les difficultés ont été traitées en la matière (enfants inscrits mais absents sans justification, enfants non inscrits mais présents) par un courrier aux parents et un entretien avec le responsable des NAP. Si cela demeure insatisfaisant, il faut revoir les inscriptions scolaires (date butoir pour l'inscription et/ou introduire la notion de réservation pour la stabilisation des groupes, des parcours et des équipes d'encadrants) et des réunions de présentation des NAP par école suffisamment tôt (avril-juin) doivent permettre de réduire cette problématique de l'assiduité et de la motivation des familles. C'est d'ailleurs, la proposition du CCE (réuni le mercredi 10 février) afin de donner une information plus détaillée aux enfants sur les activités proposées.

- **Accueil des enfants porteurs de handicap**

22 enfants porteurs de handicap ou de troubles de la santé sont accueillis pendant les NAP dont 15 nécessitent un accompagnement spécifique. Les conditions de travail et d'encadrement sont difficiles. Il y a eu des difficultés importantes pour conduire les activités sur certains groupes.

A titre indicatif, il y a environ 60 enfants à besoins spécifiques sur le temps scolaire et il est urgent de proposer des conditions d'encadrement plus satisfaisantes pour éviter toute forme de discrimination entre les différents temps de l'enfant. Cette problématique avait été identifiée lors de l'écriture du PEDT (cf. chantiers éducatifs pour le 2015-2016 p.26). Un atelier participatif se tient sur ce thème cette année avec l'ensemble des acteurs éducatifs dans la perspective de proposition pour la rentrée 2016-2017.

3. ENCADREMENT

- **Nature de l'encadrement**

Pour encadrer ces nouvelles activités, sur environ 160 encadrants, 105 sont des animateurs (60 % sur emplois permanents et 40% vacataires), 25 éducateurs et animateurs sportifs et 25 intervenants culturels. Ces parcours éducatifs ont permis de mobiliser des partenaires associatifs et institutionnels (MNLE, CIDFF, Maison des jonglages, CRR...) dans la construction d'interventions thématiques spécifiques (citoyenneté, culture, sports) en plus des activités d'animation classiques. Ces interventions extérieures restent minoritaires par rapport à l'encadrement des nouvelles activités par le personnel de la ville.

- **Taux d'encadrement**

Le taux d'encadrement est de 1 encadrant pour 14 en maternelle et 1 encadrant pour 18 en élémentaire 165 encadrants. Il est doublé s'agissant des cycles d'activités culturelles (1

intervenant, 1 animateur). La ville répond aux obligations réglementaires, avec un BAFA pour environ 50 animateurs BAFA, 8 directeurs BPJEPS qui sont responsables des NAP et 6 directeur qui partent en formation BPJEPS (session mai 2016).

La qualité des contenus développés dépend de l'assiduité des encadrants, révélé par un taux d'absence important sur les services concernés (culture, enfance, sports). Pour répondre à cette problématique, une attention particulière va être portée sur la qualité des projets d'activités, le déroulé des séances pour plus d'efficacité dans la menée et la progression de chaque cycle pour l'année 2016-2017. La ville s'est séparé des animateurs qui ne « faisaient pas l'affaire » mais il faut aussi noter que, structurellement, la durée des NAP n'invite pas à la permanence d'intervention des encadrants. Dans le cadre des entretiens individuels d'évaluation, les contingences de temps et de rémunération, le recrutement sur un emploi plus stable voire rémunérateur sont évoqués comme des raisons au turn-over des encadrants.

Pour répondre à la spécificité des activités périscolaires un point a été fait sur les acquisitions techniques à renforcer en direction des animateurs et des modules de formations vont être mis en place avec les CEMEA. Le besoin de cohérence d'intervention entre l'animateur et l'intervenant pour des activités spécifiques (sport, culture) afin que chacun joue un rôle complémentaire sur chaque séance.

Une certaine satisfaction est remontée de la part des parents qui ont perçu un impact des NAP sur le comportement de leur enfant. Cette élément reste à être confirmé quantitativement. Une enquête après des parents reste nécessaire.

Il faut noter néanmoins une absence de temps de préparation en commun d'une part entre les animateurs et intervenants pouvant jouer sur la qualité et la continuité de l'intervention pédagogique et d'autre part, le manque de mise en commun avec les enseignants. Il s'agit donc de travailler à davantage de cohérence et de passerelles entre professionnels de l'enseignement et de l'éducation. Un plan de formation est en cours d'élaboration pour les équipes d'animation.

4. LES LOCAUX

Les NAP sont organisés principalement dans les écoles. Les salles de classe ont été « sanctuarisées ». Un travail école par école a été effectué pour définir les locaux appropriés. Les conventions ont été modifiées autant que de besoin. Si dans l'ensemble les locaux prévus ont été investis et utilisés à bon escient, il n'en demeure pas moins que les locaux ne sont pas adaptés. Ils sont avant tout des lieux de rendez-vous pour le départ et la fin des NAP. Très souvent ils servent aussi au stockage des cartables. Ils sont inconfortables et inappropriés pour des activités de qualité.

Les salles dans les équipements de la ville (Espace jeunesse, centre culturel, MPT, gymnases...) ont été mise à profit selon une approche sectorielle afin de permettre déplacements et diversité de l'offre aux enfants.

Si la situation actuelle reste tendue au regard des effectifs (60%). Le taux d'occupation des écoles est très élevé et parfois à flux tendu sur certaines écoles. Solutions doivent être trouvées dans le cas d'une augmentation de la fréquentation à la rentrée 2016-2017.

5. LES ACTIVITES PROPOSEES

La municipalité a fait le choix d'organiser les activités en « parcours éducatifs » constitués de trois cycles d'activités (sportives, culturelles, citoyennes/découverte du monde) sur l'année à tous les enfants de 3 à 11 ans de toutes les écoles de la ville. Un cycle d'activité comprend entre 8 et 12 séances.

Soit plus de 100 activités sont menées pour environ 1000 enfants chaque après-midi de 4 à 11 ans. Les 3 ans bénéficient d'activités d'éveil. Chaque cycle d'activité est encadré par un animateur et/ou un intervenant spécialisé selon les activités spécifiques.

- Les types d'activités

Dans les critères retenus pour déterminer les activités périscolaires proposées, la ville a placé en premier la diversité des activités pour favoriser la pratique et la sensibilisation à des activités nouvelles. La plupart des enfants pratiquent trois activités (culture, sport, animation) différentes dans l'année. Le cycle d'activité est prévu sur le trimestre.

Les activités sportives les plus communément proposées sont les jeux de ballon, des parcours sportifs visant à la découverte du lancer de fusée et de balle mais les sports collectifs.

Dans le domaine culturel, sont très souvent proposées des activités autour du livre, de la musique, de la danse, de découverte du patrimoine local (industriel, historique, maraîcher), du théâtre et des arts visuels mais aussi la rencontre avec des artistes dans le cadre du parcours du spectateur et la réalisation d'œuvre collective.

Dans le domaine de la découverte du monde et de la citoyenneté, sont très souvent proposé est du journalisme, des ateliers de découverte de la nature, des stéréotypes, des droits de l'enfant mais peuvent également être mis en place des ateliers de réalisation de petites expériences physiques ou chimiques ou de fabrication d'objets techniques.

Nombreuses sont les activités originales, comme le « *Labo philo* », les activités en lien avec les spécificités du territoire (urbanisme, immigration...) ou les activités de sensibilisation faisant intervenir des professionnels comme le développement durable.

La majorité des parcours éducatifs ont été maintenus durant le 1er cycle malgré des effectifs réels (60%) en dessous des effectifs prévisionnels (85%). Il y a eu néanmoins une réadaptation des cycles compte tenu des contraintes au deuxième trimestre impactant le choix de certains enfants.

La constitution de parcours éducatifs conçus en trois cycles d'activités a favorisé le travail en transversalité pour les agents des services concernés. Les services porteurs ont élaboré en commun des outils pédagogiques de qualité (fiche projet, passeport éducatif, charte éducative, grille d'évaluation...). Le PEDT a favorisé le développement des pratiques professionnelles des encadrants (animateurs, intervenants) même si certaines activités sont moins qualitatives que d'autres.

- Valorisation des activités et des apprentissages

Une après-midi a été consacrée à la restitution des activités sur l'ensemble des écoles et équipements municipaux. Cette démarche a permis aux enfants de découvrir les activités pratiquées par les autres et a favorisé la prise de parole, la confiance en soi. Suite à cette initiative, plusieurs parents d'élèves ont souhaité découvrir les activités en cours de cycle.

- Répartition des enfants

Chaque enfant a choisi son parcours éducatif pour l'année suite à une présentation globale par l'équipe socio-éducative sur chaque école lors de la semaine 37.

Après inscription sur le parcours, la présence de l'enfant est de rigueur pour que les activités puissent se tenir toute l'année.

6. RESTAURATION ET TRANSPORTS

- Restauration

Les parents d'élèves élus et des enseignants considèrent que l'application des rythmes scolaires a provoqué une baisse de la qualité du service restauration sur le temps de la pause méridienne au profit des NAP. En effet, certains animateurs ont des positionnements professionnels très insatisfaisants. La relation éducative du temps de restauration scolaire reste une préoccupation importante chez enfants, les parents et les enseignants. Il s'agit de rendre l'intervention pédagogique du temps de restauration scolaire et du temps de pause méridienne plus qualitative. C'est également le cas pour la transition entre les NAP et le goûter.

- **Déplacements, transports**

L'organisation des déplacements sur site en car et à pieds prennent une place non négligeable sur le temps d'activité à proprement dit. Le CCE considère que le temps de déplacement (20m) et d'attente sont parfois trop long. Des

7. COUTS

Le coût de la mise en œuvre de la réforme est évalué entre 220 et 240 euros par enfant. Le budget prévisionnel pour l'année 2015-2017 se monte à

8. SATISFACTIONS ET DISFONCTIONNEMENTS

8.1 Satisfactions

De ces six mois d'application des rythmes scolaires et des NAP, il en ressort, globalement :

- Un schéma d'organisation du temps scolaire et périscolaire qui fonctionne. Il est constaté une meilleure structuration de la semaine pour les enfants et une fatigue moindre.
- Des nouvelles activités périscolaires de meilleure qualité compte de la mise en place de parcours éducatifs composé de trois cycles d'activités et formalisé par des outils pédagogiques (passeport éducatif) permettant de faire le suivi et le lien avec les familles.
- Le travail en transversalité pour les agents des services concernés a été favorisé notamment avec l'élaboration en commun des outils pédagogiques de qualité (fiche projets, passeport éducatif, charte éducative, grille d'évaluation...).
- L'effort d'une meilleure cohérence des pratiques professionnelles des encadrants (animateurs, intervenants...).
- La mobilisation de partenaires associatifs et institutionnels (MNLE, CIDFF, Maison des jonglages, CRR...) dans la construction d'interventions thématiques spécifiques (citoyenneté, culture, sports) en plus des activités d'animation classiques.

Les ateliers thématiques se poursuivent également

8.2 Disfonctionnements

Sur les rythmes éducatifs :

- Temps de restauration scolaire
- Temps de transition :
- Encadrement des enfants
-
- Continuité : absence de temps de préparation en commun, pratiques professionnelles différentes (la charte éducative reste à faire vivre).

9. PRECONISATIONS ET DECISIONS POUR LA RENTREE 2016-2017

De ce bilan, il en ressort les préconisations suivantes pour l'année 2016-2017 pour améliorer le dispositif actuel :

Pour le PEDT :

- Mettre en place un programme de formation/information favorisant l'initiative dans le cadre du mandat de parent d'élève élu.
- Poursuivre l'évaluation du dispositif par une consultation des acteurs éducatifs (questionnaire à 10 mois, réunion des parents d'élèves en juin...)
- Définir avec l'IEN un espace de réunion commun entre les directions scolaires et les directeurs ALSH/NAP.
- Travailler à une organisation plus efficace pour les temps de transition (pause méridienne et goûter) favorisant le repos et la détente.
- Poursuivre la démarche d'ateliers participatifs sur les problématiques éducatives (santé, décrochage scolaire, insertion professionnelle...) afin de construire un PET partagé.
- Valoriser les actions éducatives au travers des initiatives municipales.

Pour les NAP :

- Organiser une réunion d'information dans chaque école en début d'année en direction des familles pour présenter les parcours éducatifs et le fonctionnement des NAP
- Un plan de formation des encadrants pour répondre à la nécessité de la montée en compétences techniques et de qualifications mais aussi pour des attitudes professionnelles conformes aux attendus des missions de service public.
- Garantir un taux d'encadrement réglementaire dans le cadre des cycles d'activités et un encadrement plus soutenu pour les déplacements à pied des groupes d'enfants.
- Mettre en place une procédure permettant aux parents d'élèves de participer (déplacement groupes) ou de venir découvrir les activités en cours de cycle.
- Adapter le passeport éducatif en fonction des capacités des enfants.
- Définir et installer une signalétique identique dans chaque école pour identifier les NAP.

Bilan PEDT 2016-2017

INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif de présenter un bilan d'étape à six mois du PEDT (rythmes scolaires et NAP) pour la mise en œuvre pour la seconde année consécutive par les services

enfance, sports, culture, jeunesse, démocratie participative et vie associative de la ville de La Courneuve.

La mise en œuvre de cette réforme a fait l'objet d'un point d'étape au comité de pilotage du Projet Educatif Territorial (COPIL PET) le 12 décembre 2016. Les premiers éléments d'évaluation (cf. Annexe 1) ont été présentés au COTECH PET du 22 février 2017.

Rappel du dispositif d'évaluation

- un questionnaire de satisfaction en direction des enfants en élémentaire (à 6 mois puis à 10 mois)
- un bilan établi par les services concernés (ci-joint les premiers éléments d'évaluation)
- une consultation du Conseil des Parents (au printemps 2017)
- une consultation du Conseil Communal des Enfants (le 8 mars)

10. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

- Décisions municipales

Le projet d'organisation de la semaine scolaire a été conçu et élaboré par la commune en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs éducatifs au cours de l'année 2014-2015. Cette organisation a été reconduite à l'identique pour l'année 2015-2016 mais avec une rotation des secteurs.

- Rappel de la mise en place du PEDT

Le PEDT a été finalisé au premier semestre 2015. Les instances (COPIL, COTECH) se sont réunies régulièrement entre 2014 et 2015 afin d'une part de problématiser et de définir des orientations à partir de 4 ateliers thématiques mais d'autre part, de proposer des scénarii pour une nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire qui conviennent à l'ensemble des acteurs éducatifs. Par ailleurs, l'écriture du PEDT a fait l'objet de nombreuses réunions de participation.

Le PEDT a fait l'objet d'une convention multipartenariale avec l'Education Nationale, le Préfet, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction départementale de la Cohésion Sociale. Un état des lieux réglementaire pour le PEDT (3-11 ans). Suite à l'état des lieux, il est à noter en point fort, une grande diversité de l'offre d'activités éducatives dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité mais la nécessité de gagner en efficacité et en coordination.

Dans la perspective de l'écriture d'un PET 2017-2020 « La Courneuve, ville éducative » un diagnostic sur les enjeux de territoire a été réalisé (0-25 ans). Les enjeux éducatifs pour les années à venir (décrochage scolaire, insertion professionnelle, équilibre temps libre et temps scolaire, santé, handicap, langues, accès illimitée à la culture...) prendront en compte le Projet Educatif Départemental dont les orientations ont été renouvelées.

En 2016, un certain nombre de réunions ont permis de mettre en place les nouveaux rythmes. Il faut souligner que la création du Conseil des Parents a permis de recueillir l'avis des parents d'élèves élus de tous les écoles lors du processus d'élaboration et d'écriture du PEDT. Des propositions d'actions seront présentées lors du Conseil des parents du 13 février 2016 pour favoriser « le pouvoir d'agir » des parents dans le cadre de leur mandat. Mais pour 2016-2017 le programme d'actions n'a pas été mis en œuvre compte tenu de la vacance du poste. Il s'agit de le mettre en œuvre dans le cadre du PET.

Les réunions d'informations sur chaque école avec les parents d'élèves n'a pas été faite partout, il est indéniable que lorsqu'elles ont eu lieu, elles ont contribué à la compréhension du fonctionnement des NAP et à la bonne entente. Elles ont été systématisées en début d'année.

Un dispositif de réunions internes au service à faciliter le suivi et à permis de traiter les difficultés d'organisation (1 réunion trimestrielle par site du référent NAP avec l'équipe socio-éducative, 1 point à la réunion hebdomadaire le jeudi matin des directeurs ALSH/NAP au service Enfance, 1 réunion des coordinateurs pédagogiques des services concernés).

- Dérogation

La ville de La Courneuve bénéficie d'une dérogation pour l'organisation du temps scolaire par application du décret dit « Hamon » n°2014-457 du 7 mai portant autorisations d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les objectifs du PEDT ont été globalement réalisés :

- « Obtenir cohérence et participation des acteurs à l'écriture du PEDT »
- « Réaliser un diagnostic initial » : réalisé dans la perspective du PET et a nourri la réflexion pour les orientations municipales.
- « Coopération et échange entre les différents acteurs » : partiellement réalisé avec les enfants et les parents, associations, à poursuivre avec les enseignants et les directions scolaires. Nous rencontrons une véritable difficulté à obtenir une coopération éducative entre les enseignants et les personnels de la ville malgré les efforts pour améliorer les problématiques quotidiennes.
- « Construire des actions éducatives de qualité » : réalisé compte tenu de la diversité des activités et des méthodes pédagogiques, à garantir d'une année sur l'autre. Un plan de formation a permis de consolider les pratiques professionnelles.
- L'objectif « obtenir continuité et cohérence entre les temps éducatifs » n'est pas réalisé. Malgré la commande politique et la mise en œuvre, il n'y a pas la volonté de favoriser les espaces de travail en commun pour des raisons organisationnelles (temps de travail différent) et de différence de finalité éducative.

11. NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) 2016--2017

- Les objectifs des NAP sont globalement réalisés :

- « Respecter les besoins spécifiques des enfants en maternelle et en élémentaire » : réalisé (activités adaptés en fonction des capacités et du développement de l'enfant – 4 tranches d'âges). Il faut néanmoins continuer à travailler les conditions favorisant à identifier une sécurité affective pour les enfants en maternel (figure d'attachement) et à identifier le temps de repos en tant que tel dans la journée de l'enfant
- « Favoriser l'ouverture culturelle, artistique, physique et sportive, environnementale, scientifique et technique du plus grand nombre » : réalisé (grande variété des cycles d'activités et qualité d'intervention pédagogique)
- « Favoriser la participation des enfants à l'apprentissage de la citoyenneté » : réalisé (consultation du CCE, cycle d'activités), actions à proposer dans le cadre du fonctionnement et du projet d'école.
- L'objectif « faciliter la réussite éducative pour tous » ne peut pas être mesuré à ce jour compte tenu du manque de recul (à 6 mois) dans la mise en œuvre du dispositif. Pour la rentrée 2017-2018, il faudra construire des outils d'évaluation complémentaire entre l'école et la ville pour tenter d'évaluer les incidences à la fois des rythmes et des NAP sur la réussite éducative des enfants.

- A quel moment sont organisées les NAP ?

Intercalés entre le temps de pause méridienne (déjeuner) et le goûter, les NAP se déroulent sur 2h10 de 13h50 à 16h. Une après-midi (lundi, mardi, jeudi) différente pour les trois secteurs.

Cette année, la rotation s'est formalisé comme suit :

- secteur 1 : les lundis après-midi de 13h50 à 16h00 (P. Doumer, P. Langevin, Vallès, Michel) ;
- secteur 2 : les mardis après-midi de 13h50 à 16h00 (écoles Chaplin, A. Davis, Rosenberg, Saint Exupéry, Baker) ;
- secteur 3 : les jeudis après-midi de 13h50 à 16h00 (A. France, Curie, Poincaré, Robespierre, Wallon).

Cette seconde année d'expérimentation a confirmé une meilleure structuration de la semaine pour les élèves et une fatigue moindre et globalement, une meilleure qualité de l'offre de contenus conçue en parcours éducatifs (structurée en 3 cycles d'activités). L'enfant choisit son parcours éducatif (constitué de trois cycles d'activités) en début d'année. Il faut noter que si aucune suppression de parcours n'a été procédé au premier cycle, il a fallu, compte tenu des effectifs, réajuster les groupes et les parcours en janvier/février 2017.

- Publics inscrits, taux de fréquentation et gratuité

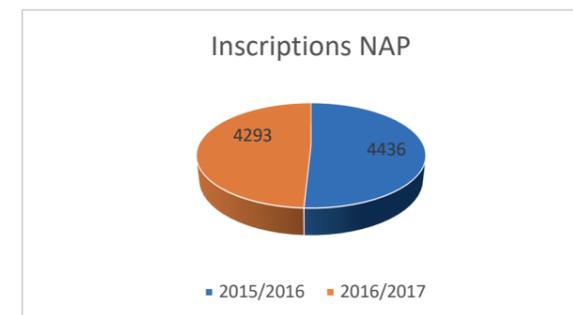
Les inscriptions aux Nap ont démarré dès le mois de juin, elles se sont poursuivies jusqu'au 17 octobre 2016. Une date de clôture a été fixée, au regard des difficultés rencontrées l'année précédente :

- Inscriptions ouvertes toute l'année
- Inscriptions en milieu et fin de cycle
- Inscriptions pour une venue ponctuelle des enfants
- Inscriptions l'avant dernier jour des NAP (juin 2016)

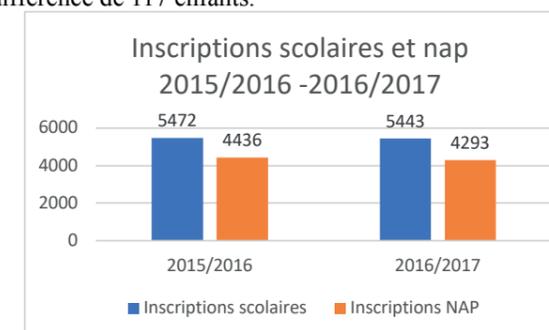
Nous dérogeons à cette règle pour les nouveaux arrivants sur la ville, les enfants qui ont un suivi spécifique ou bien une reprise de travail de la famille. **Au 26 novembre 2016, 4293 enfants étaient inscrits et au 14 février 2017, 4319 enfants.**

A quelques exceptions près, l'ensemble des enfants qui fréquentent le NAP se sont inscrits dans les délais. Plusieurs raisons à cela : des inscriptions scolaires avancées dans le temps par rapport aux années précédentes. L'identification de ce nouveau temps, l'information et les relances aux familles : courrier, SMS, le journal Regards et le petit journal des NAP. D'autre part, la vérification et le suivi des inscriptions par les équipes d'animation ont permis de faire le point régulier et de relancer les familles en cas de nécessité. Entre novembre et février, 26 enfants ont été inscrits, correspondants aux critères énoncés pour les inscriptions.

Si le délai fixé pour les inscriptions a été respecté, nous notons une baisse de celles-ci par rapport à l'année 2015/2016. Le différentiel est de 143 inscriptions en moins en novembre.



Cet écart s'est réduit, entre novembre et février puisque les inscriptions sont au 14 février 2017 de 4319 soit une différence de 117 enfants.



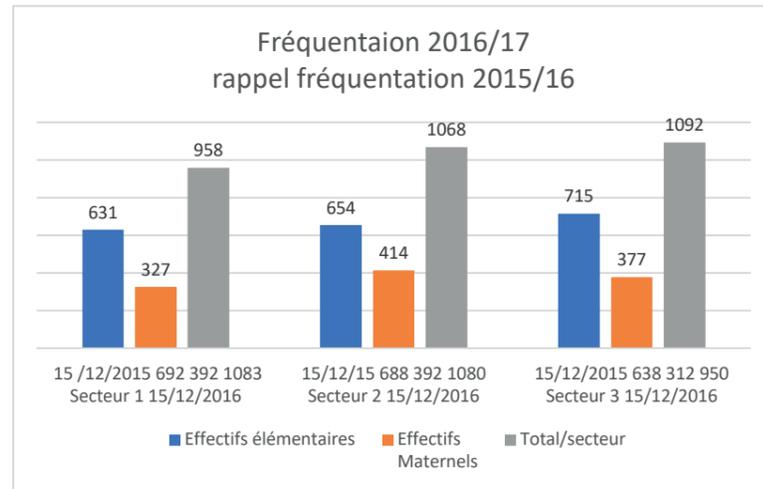
Le rapport entre enfants scolarisés et inscrits au NAP était de 80,5% en 2015/2016 pour l'année 2016/2017, il est de 78,84% en novembre et 79,34% en février.

Les projections de **la fréquentation** pour 2015/2016 à 85% et pour 2016/2017 à 75% de la population scolarisée n'ont pas été atteintes. Elles ont été surévaluées puisque dans la réalité la fréquentation moyenne stagne aux alentours de 60%.

La réduction des inscriptions n'a pas de réelle prise sur la fréquentation. Les constats sur les différents secteurs montrent que les effectifs sont relativement stables et proches de ceux de l'an passé. Un rééquilibrage se fait entre les secteurs et donc la fréquentation.

Nous observons une petite tendance à la hausse pour le secteur maternel et une consolidation pour le secteur élémentaire.

A la marge, les rotations des secteurs prévues lors de l'élaboration du projet(PEDT) montrent une baisse de fréquentation le lundi. Une stabilisation le mardi avec un jeu de bascule entre les élémentaires et maternelles. Alors que le jeudi nous sommes devant une hausse pour les 3/5 ans et les 9 /11ans.



Secteur 1 - lundi : en moyenne 1083 (2015) contre 958 en (2016), moins 125 enfants donc 65 de maternelle et 60 d'élémentaire. Sur ce secteur, on a constaté une activité en parallèle, à savoir un cours d'arabe qui résorbe 40 enfants en moyenne sur l'école Louise Michel.
Les variations de la fréquentation élémentaire oscillent entre 64,3% à 49,7%, avec une moyenne de 57,48%.
Les variations de la fréquentation maternelle se situent entre 62,3% à 48,3, la moyenne est de 52,58.
Moyenne globale sur le secteur **56%** des enfants scolarisés.

Secteur 2 - mardi : en moyenne 1080 (2015) contre 1068 en (2016), moins 12 enfants, donc 22 enfants en plus en maternel et 34 en moins en élémentaire.
Variation élémentaire de la fréquentation 69,9% entre à 56,2 %. Une moyenne de 62,5%.
Variation maternelle de la fréquentation 58,9% à 49,6% avec une moyenne 55,33%.
La moyenne globale sur le secteur **59,5%**.

Secteur 3 - Jeudi : en 950 (2015) contre en 1092 (2016), plus 142, dont 65 enfants de maternelle et 77 enfants d'élémentaire.
Variation élémentaire de la fréquentation, la plus haute est de 70,2% contre 56,6% avec une moyenne 62%.
Variation maternelle de la fréquentation de 67,7% à 48,8%, la moyenne est **de 52%**.
La moyenne globale sur le secteur : 58,65%

La fréquentation est relativement stable et homogène sur les 3 secteurs. Les écarts ne sont pas très importants.

En revanche, des variations importantes émergent en fonction des sites. Par exemple sur l'école élémentaire Henri Wallon, la fréquentation peut atteindre 78% des enfants scolarisés.

Ces chiffres s'expliquent par une équipe stable et à « dimension humaine », bien repérée par les enfants. Cet état de fait se vérifie sur l'école maternel Raymond Poincaré, avec des pointes à 74%.

Il y a une homogénéité de la répartition par âge : les écarts de la fréquentation restent faibles entre eux. En effet le public maternel varie entre : 35% et 37%, et en élémentaire il est de 61% à 67% (cf. annexe tableau de la fréquentation).

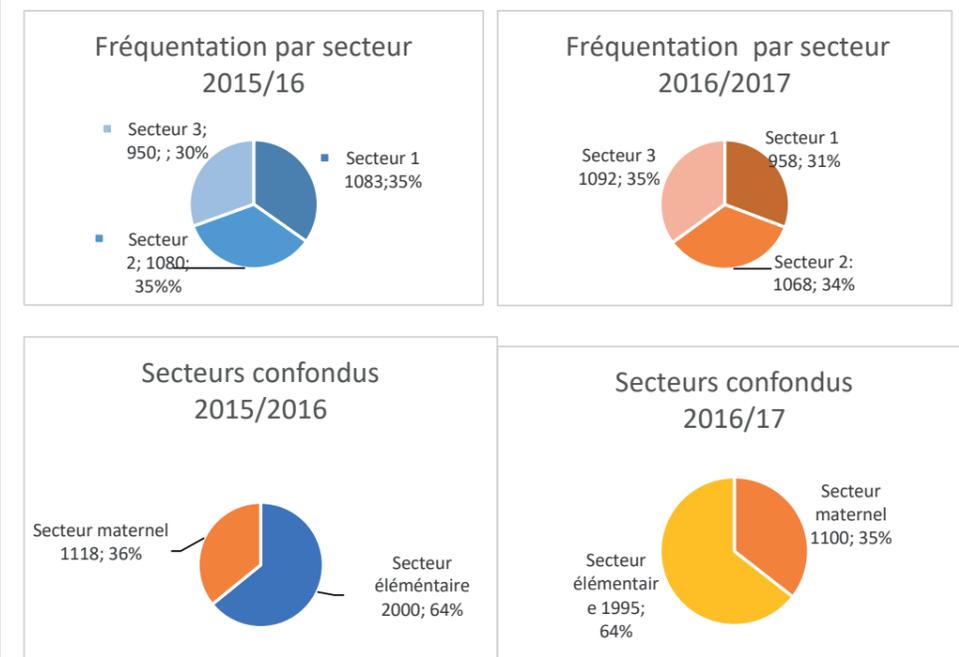
Il n'en demeure pas moins que nous sommes confrontés à une rotation constante d'enfants, allant de 10 à 20 % avec un impact sur l'avancée des groupes et la capacité d'adaptation des équipes encadrantes, spécialisées ou non.

Certaines familles ont des difficultés à saisir le fonctionnement des Nap et la notion « les Nap ne sont pas obligatoires ». Il y a une confusion sur le sens de l'inscription et de l'engagement sur le parcours à l'année.

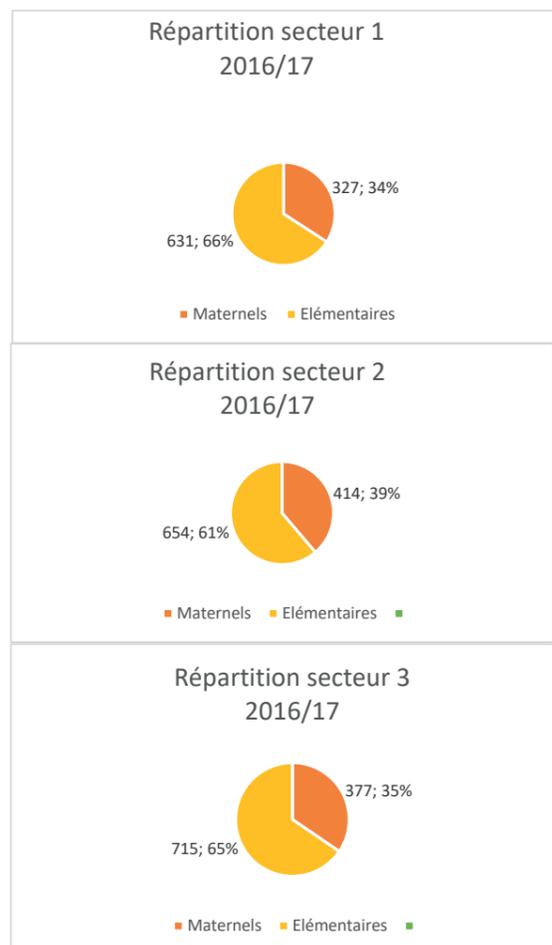
Le danger est de transformer ce temps en mode de garde ponctuelle, ce qui irait totalement à contrario des objectifs posés dans le cadre du PEDT.

Dans la perspective de la rentrée de 2018/2019, il serait souhaitable de maintenir un cadre contraint : Date buttoir pour l'inscription et/ou introduire la notion de réservation pour la stabilisation des groupes, des parcours et par conséquent des équipes.

Tableaux comparatifs entre novembre et décembre 2015/2016 et 2016/2017



Répartition des enfants entre élémentaire et maternelle pour chaque secteur



Nous observons une fréquentation assez équilibrée pour les trois secteurs. Même si un différentiel existe entre les deux premiers secteurs et le troisième. Cela s'explique par une forte baisse le jour de L'Aïd déjà observée l'année précédente. Ce jour-là, les effectifs ont baissé pour plus de la moitié sur certaines écoles.

Quant à la répartition entre les enfants de maternelle et d'élémentaire les chiffres sont assez voisins. Pour étayer les propos déjà énoncés ci-dessus, le nombre d'enfants inscrits aux NAP le 14 février 2017 est de 4319 soit un différentiel de 117 enfants par rapport au point fait le 16 novembre 2016. C'est donc une augmentation de 5.3 %. Pour mémoire, le nombre d'inscrits était de 4289 soit 74,04%, actuellement, il est de 79,34% soit une augmentation de 5.3 % d'enfants inscrits par rapport à la population scolarisée.

2.4 L'organisation des NAP

L'organisation proposée pour cette année est proche de celle de la rentrée 2015/2016, néanmoins, avec l'expérience de l'an dernier, nous avons apporté des modifications à la marge pour améliorer l'organisation générale.

Rotation des secteurs et horaires

Comme déjà évoqué précédemment, nous avons mis en place le principe de rotation des secteurs. Celui-ci a été prévu lors de l'élaboration du PEDT et correspond à une répartition des écoles et du nombre d'enfants par jour de NAP :

Année Secteur/jour	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Lundi 13h50 à 16h00	A. Davis, St Exupéry Rosenberg, J. Baker, C. Chaplin	P. Doumer, L. Michel J. Vallès, P. Langevin	A. France, R. Poincaré Robespierre, H. Wallon, J. Curie
Mardi 13h50 à 16h00	A. France, R. Poincaré, Robespierre, H. Wallon, J. Curie	A. Davis, St Exupéry Rosenberg, J. Baker, C. Chaplin	P. Doumer, L. Michel, J. Vallès, P. Langevin
Jeudi 13h50 à 16h00	P. Doumer, L. Michel, J. Vallès, P. Langevin	A. France, R. Poincaré, Robespierre, H. Wallon, J. Curie.	A. Davis, St Exupéry Rosenberg, J. Baker, C. Chaplin

Lieux de déroulement des NAP

Durant la préparation des NAP, nous avons établi la liste des espaces nécessaires et potentiellement disponibles sur la ville. Cette prévision correspondait aux besoins évalués sur la base d'un effectif de 75 % de la population scolarisée.

Dès la rentrée, nous disposons de salles en nombre suffisant pour l'accueil de l'ensemble des groupes : gymnase, centres sociaux, le centre culturel, le cinéma, les médiathèques, les espaces jeunesse, les centres de loisirs et les salles partagées et conventionnées avec l'école.

Notre estimation, autour de 75% était supérieure au réalisé jusqu'à présent. Un réajustement des espaces a été organisé afin de réintégrer des groupes sur leur site d'origine et éviter les déplacements inutiles.

Nous devons faire un travail encore plus précis sur les locaux et anticiper certaines spécificités dues aux activités proposées. Cependant, la ville ne dispose pas de locaux toujours compatibles à toutes les demandes et nous devons accepter quelques contraintes et nous adapter.

Une phase de repérage reste cette année encore indispensable pour l'ensemble des adultes qui sont présents sur les écoles, les centres de loisirs etc... C'est un élément essentiel de sécurisation pour les encadrants. Il facilite l'organisation et l'agencement des espaces, Il fait partie intégrante de la préparation plus précise des séances. Par ailleurs, l'encadrant ne se trouve pas en situation de découverte tant des locaux, des adultes et des enfants dont il a la charge. De

plus, c'est un moyen de s'approprier l'espace indispensable au travail qu'il effectue auprès des enfants. Là encore, nous devons prendre cet élément en compte pour améliorer la rentrée prochaine.

2.5 Déplacements

Si la durée du temps des Nap s'est allongée il n'en demeure pas moins que les déplacements en car, ou à pied prennent une place non négligeable sur l'activité à proprement parler. En outre, la rotation des secteurs a eu pour conséquence des déplacements plus importants. Compte-tenu de l'impossibilité de déplacer les activités sportives d'une année sur l'autre, d'un équipement à l'autre et l'interdépendance qui existe entre les NAP et les créneaux réservés aux établissements scolaires pour l'utilisation des équipements sportifs, une augmentation du nombre des cars a été nécessaire : soit 16 cars par semaine au lieu de 12 cars hebdomadaires pour 2015/16.

Comme pour l'année antérieure, ces déplacements provoquent parfois de l'attente pour le démarrage d'une activité spécifique lorsque cela concerne plusieurs groupes. (Sport, cinéma, parcours des spectateurs).

Les déplacements à pied sont une contrainte : perte de temps, sécurisation. L'une des pistes envisagées était d'associer les parents disponibles et volontaires. Si cette proposition paraît intéressante, elle comporte des limites (peu de sollicitations en direction des familles par manque de temps et peu de volontaires, ...)

A ce titre, nous avons réintroduit toutes les activités sportives en direction des 4/5ans, excepté deux écoles pour les raisons évoquées ci-dessus. L'idéal serait qu'un maximum de cycles rayonnent sur le quartier, A cet effet, une réflexion géographique est nécessaire pour la rentrée 2017/18.

En revanche, nous avons décidé *d'impliquer systématiquement* les intervenants pour garantir la sécurité, optimiser les déplacements et les activités. Enfin, lorsque les trajets semblent lointains, deux animateurs encadrent les groupes.

2.5 les équipes et la formation

Pour chaque site, deux référents sont chargés de l'organisation, l'un pour le secteur maternel et l'autre pour l'élémentaire. En outre, ils exercent des fonctions de directeur ou directeur adjoint sur les ALSH de la ville. Cet élément constitue un paramètre non négligeable dans l'organisation posée, tous les directeurs adjoints suivent une formation BEPJEPS :

- Trois Agents, depuis mai 2016 à avril 2017, deux semaines par mois
- Quatre agents de septembre 2016 à avril 2018, une semaine dans le mois.

Chaque référent assure deux NAP par semaine dans le même secteur géographique. Durant les absences précitées, les agents sont remplacés par des animateurs titulaires. Nous avons sélectionné des animateurs se trouvant en binômes auprès d'un intervenant culturel et/ou sportif, afin de ne pas bouleverser les cycles d'activités. (Au moins 1 repère fixe sur le cycle) Globalement, une soixantaine d'animateurs titulaires et/ou contractuels encadrent les enfants et 25 animateurs vacataires viennent compléter ce temps. Comme les référents, les animateurs sont déployés par secteur géographique. Ils garantissent trois NAP par semaine. Deux tiers d'entre eux sont accompagnés par des intervenants culturels ou sportifs. Le personnel spécialisé vient majoritairement sur chaque site et il participe aux déplacements des groupes. Comme pour

les référents, la totalité des animateurs titulaires sont brevetés soit BAFA et bénéficient d'un plan de formation mis en œuvre dès mai 2016, il se poursuivra en 2017.

L'organisation posée pour le déroulement des NAP concourt à un équilibre des effectifs enfants et répond également à la capacité de déployer le personnel en nombre suffisant pour les trois jours de l'activité périscolaire et sur l'ensemble du territoire.

Le taux d'encadrement reste celui préconisé par la réforme soit un adulte pour 14 enfants pour les 3 à 5 ans et un adulte pour 18 enfants pour les 6 ans à 11 ans :

- Pour les cycles d'activités découverte et citoyenneté
- Pour les cycles d'activités sportives pour les 4/5 ans, in situ.

Les groupes des cycles culturels et sportifs jouissent d'un taux d'encadrement en dessous de celui prévu. Soit un binôme formé par un animateur et un intervenant culturel et/ou sportif. Une moyenne par adulte de 7 enfants pour 4/5 ans et 9 enfants pour (6/11 ans).

Ce choix n'est pas négligeable et repose sur le besoin d'établir une complémentarité entre adulte face au groupe d'enfants. Il permet de favoriser la qualité de l'intervention par un taux d'encadrement plus bas, et de pouvoir développer des contenus plus spécifiques, conjuguer les particularités de chacun, connaissance des enfants, gestion de groupe, matérielle, spatiale, connaissances spécifiques... et tendre vers la progression de chaque enfant dans de très bonnes conditions. C'est aussi l'occasion pour l'animateur de suivre une formation dans ce contexte privilégié. Formation par la pratique et in situ

2.6 Structuration des groupes et le choix des enfants

a. La structuration des groupes

Les enfants sont répartis selon 4 tranches d'âges : les 3 ans, les 4-5 ans, les 6-8 an et les 9-11 ans. Au préalable des espaces sont bien définis et identifiés par une signalisation et des affichages spécifiques qui correspondent aux parcours. Ils permettent aux enfants de se déployer et de se diriger vers les différents points de rendez-vous, en fonction des choix effectués, et cela à partir de 13h40.

Cette organisation spatiale, facilite le repérage non seulement des enfants mais également des adultes remplaçants. Il permet aux autres encadrants de remarquer et de diriger un enfant en manque de repères ou arrivé en cours de cycle, etc. La prise en charge est rapide si l'ensemble des adultes est présent et à son poste.

Les sacs et cartables des enfants sont accrochés aux portes manteaux ou bien rangés dans un lieu dédié tel que les préaux et les couloirs.

Les parcours éducatifs ont été quantifiés à partir d'une projection des effectifs scolaires et par tranches d'âge. L'objectif était une fréquentation à 75% des enfants inscrits au NAP. Chaque parcours est constitué de trois cycles d'activités : découverte et la citoyenneté, culture et sport.

La totalité des parcours s'élève à 220 parcours, déclinés de la façon suivante :

- 76 parcours pour les 4/5 ans,
- 90 parcours pour les 6/8 ans,
- 60 parcours pour les 9/11 ans.

Les 3 ans bénéficient d'activités d'éveil après un temps de repos, évalué à 40 cycles.

Dans ce cadre, quatre-vingt-cinq 85 cycles d'activités en moyenne sont menés chaque après-midi pour environ **1040** enfants de 3 à 11 ans.

b. Le choix des enfants

Cette année, les nouveaux temps périscolaires ont débuté le 26 septembre 2016. Les trois premières semaines de septembre ont servi de phase de sensibilisation aux cycles d'activités constituant les parcours éducatifs. Notre intention était de faciliter le choix des enfants, accompagnés ou non des familles. Pour ce faire des ateliers de découverte par la pratique et l'échange ont été développés : ateliers tournants, forums et portes-ouvertes. Durant cette période les propositions se sont déroulées sur chaque site avec les animateurs, les intervenants spécialisés, les des agents des médiathèques, du cinéma, des sports etc.

En règle générale, l'organisation prévue reposait sur les groupes classes, (facilitant parce que déjà constitués). Ils tournaient sur les ateliers les deux premières séances. La dernière servait à déterminer les choix de parcours, une à deux possibilités. En fonction des sites, des espaces et des âges, les groupes se déplaçaient avec un animateur qui durant la séance devait également présenter son cycle d'activités.

Globalement, les enfants ont pu découvrir l'éventail des possibles et choisir avec plus de moyens que l'année précédente. (Principalement les élémentaires et les 5 ans). Par ailleurs, cette pré-rentrée de Nap a permis d'aborder certains points comme : le cadre de fonctionnement, les règles de vie, l'assiduité, le comportement, le passeport.

Si aucun déplacement n'a été prévu pour cette pré-rentrée des Nap, il n'en demeure pas moins que certaines difficultés se sont révélées : espaces peu adaptés dans certains cas, locaux en nombre insuffisants pour d'autres, confusions pour certains intervenants, pas assez de préparation des ateliers de découverte (les calendriers des équipes d'animation très chargés).

Avec le souci de toujours améliorer les conditions d'accueil des enfants, nous nous appuyerons sur les points forts mis en œuvre sur cette pré-rentrée par les équipes pour améliorer, construire collectivement une pré-rentrée plus homogène en 2017/18. Ce travail doit s'engager précisément après le travail effectué autour des cycles d'activités et avant le lancement des préparations de l'été.

2.7 Les parcours éducatifs :

L'augmentation de la durée des Nap favorise la mise en place des activités et leurs développements en savoir, savoir-faire et savoir être. Cela permet d'établir des relations entre enfants et adultes. Nous avons acté cette année et dans la mesure du possible que chaque animateur suive son groupe d'enfants sur les trois sites où il intervient. Plusieurs raisons à cela : donné des repères stables aux enfants durant toute l'année. Dynamiser, motiver, venir en aide, installer un climat de confiance. Faciliter le suivi et la progression, développer une qualité relationnelle avec et dans le groupe. De plus, comme les enfants, les adultes ont besoin de repères pour affiner, améliorer et maîtriser leur jugement et leurs pratiques. Il est important également d'observer, de voir agir et réagir les enfants dans des contextes différents et peut-être ainsi les percevoir sous un autre angle, différent et valorisant. Nous pensons que cette stabilisation des animateurs est un élément indispensable à la qualité des parcours. L'ensemble des observations citées participe pleinement à la réussite, à la qualité indispensable des nouveaux temps périscolaires.

Malgré un effectif en deçà des résultats attendus et pour satisfaire le choix des enfants nous avons maintenu la majorité des parcours durant le premier cycle. Cependant, nous avons procédé à un réajustement du nombre des parcours sur le second cycle en lien avec l'effectif réel.

Contrairement à l'année dernière, nous avons maintenu les parcours en fonction de la fréquentation moyenne des groupes. En effet, nous n'avons pas appliqué la règle mathématique. (1/14 ou 1/18). Lorsque les effectifs étaient réellement bas, une redistribution des enfants a été enclenchée tout en respectant au maximum leurs choix. Car dans la pratique, cela déstabilise les groupes et les choix ne sont plus garantis. Pour les plus grands, le non-respect des choix est mal vécu et cela peut déclencher une démotivation et un rejet des Nap et un départ définitif. Chez les plus jeunes le choix n'est pas significatif, à plus forte raison lorsqu'il s'opère sur une année. Nonobstant, nous veillons à respecter la sélection réalisée et surtout que l'enfant ait un parcours composé des 3 dominantes proposées : Sport, culture et découverte et citoyenneté. La baisse du nombre de parcours a eu des répercussions sur le positionnement des animateurs ; par conséquent nous avons procédé à certains réajustements.

Les parcours proposés par le service enfance et avec la participation du service jeunesse, visent à favoriser le développement de l'expression et de la créativité, la culture générale et les pratiques démocratiques, l'ouverture sur l'environnement social et culturel.

Les cycles d'activités couvrent plusieurs champs d'interventions : Les sciences et techniques, (l'eau, l'astronomie). L'Environnement, (citoyens écolo, la filière des matières le jardinage). La citoyenneté (les dangers de la maison,), l'expression (langage des signes les ateliers philo, les jeux de lecture et d'écriture, tarot des contes, poésie) et les jeux de stratégie (échec ...) ...

Lors de la préparation des cycles d'activité nous avons proposé aux référents des NAP d'harmoniser nos propositions sur l'ensemble des écoles.

Des thématiques communes sont déclinées de façons différentes :

La qualité des contenus développés est tributaire de l'assiduité des encadrants, révélé par un taux d'absence important sur les quatre services concernés. Pour répondre à la qualité attendue, nous devons porter nos exigences sur la qualité des fiches d'activités de séances pour permettre un relais efficient dans la menée et la progression du cycle.

12. LES TEMPS DE TRANSITION (avant et après les NAP)

La pause méridienne et le goûter sont déterminants et pleinement imbriqués pour le début et la fin des nouveaux temps périscolaires.

Ces temps de transition restent difficiles car ils se caractérisent par un changement de personnel et la superposition d'horaires légèrement décalés :

- La fin de service des animateurs et ou ATSEM du service éducation aux horaires scolaires.
- L'arrivée échelonnée des animateurs du service enfance, équipe 1 (elles assurent la pause méridienne sur d'autres sites) avec pour conséquence des problèmes de sécurité.
- Le départ échelonné des animateurs du service enfance, équipe 2 pour assurer le goûter.

Pour répondre à cette problématique, nous avons obtenu 15 minutes de plus pour les animateurs vacataires du service Éducation. Cela facilitera la liaison avec les équipes du NAP et permettra ainsi l'arrivée un peu décalée des animateurs de l'équipe 1. Ainsi, nous nous garantirons une meilleure sécurisation de ce moment et aussi une préparation et anticipation du départ des groupes vers les activités. *A ce jour, Un travail est engagé avec le service éducation pour mettre en œuvre cette modification.* Des réunions sont prévues au retour des vacances de février pour traiter de :

- Évaluation des besoins *école par école* et constitution des groupes
- Cohésion entre les équipes de l'éducation et de l'enfance sur ce temps.
- Cohérence des horaires avec l'ensemble du personnel. Le cadre horaire est défini au préalable par l'éducation nationale, mais il s'avère que dans la pratique chaque direction scolaire pose les horaires qui conviennent à son propre fonctionnement. (Ouverture de porte...)
- Outils : cahier de liaison et d'infirmerie, passage des informations

En ce qui concerne la transition avec le goûter, nous avons sollicité les intervenants sportifs et ou culturel pour qu'ils demeurent sur place jusqu'au départ des enfants. Cette demande respecte le cadre horaire.

L'année passée, les jours de fonctionnement des Nap a mis en exergue la multiplication des interlocuteurs et la difficulté du passage de l'information. Sur le terrain, les responsabilités semblaient diluées. Les familles ne savaient pas toujours qui était responsable et de quoi. Très souvent elles s'adressaient aux directeurs scolaires principalement en cas d'incident ou d'accident non signalé la veille et cela malgré la consigne donnée par le service de l'enfance de mettre en place un outil de liaison en collaboration avec les directions scolaires.

Nous avons constaté que très souvent des problèmes se déroulaient durant la pause méridienne et que l'information n'avait pas eu lieu.

13. LA FORMATION DES AGENTS

L'engagement municipal pour la formation des agents était un point fort à mettre en œuvre dès 2015/2016. Un point avec les équipes avait été réalisé pour prendre la mesure des besoins en formation et répondre aux attentes.

A ce titre le service enfance en collaboration avec le service des ressources humaines, le CNFPT et les CEMEA a élaboré un plan de formation qui irrigue tous les animateurs titulaires, soit 60 personnes. Celui-ci a pris corps dès le mois de mai 2016 par des modules de formation « les nouveaux rythmes scolaires ». Suivi en novembre 2016 et courant 2017 d'un nouveau module « le projet et son écriture ». Ces formations ont pour but de développer les compétences des agents et de répondre à la spécificité des activités périscolaires. Les agents se rendent en formation par groupe de douze personnes ...

Si la formation fait partie intégrante de la progression des agents et reste essentielle afin de développer de nouvelles compétences pour s'adapter à l'évolution de nos métiers et ou de progresser, elle doit pouvoir se combiner avec les contraintes inhérentes à notre fonctionnement. En effet le cumul des remplacements pour diverses raisons devient parfois problématique et peut nuire à la qualité des propositions.

Pour élaborer un plan de formation, un travail transversal au service enfance et en prise avec la réalité est nécessaire. De même, la prise en considération de l'ensemble de temps d'intervention des équipes d'animation l'est aussi.

En effet les équipes interviennent non seulement sur les nouveaux temps périscolaires mais également sur les ALSH, la pause méridienne et ou l'accueil du matin et du soir.

La formation a aussi pour objet de développer des compétences qui seront mises au service de la qualité de l'élaboration des projets.

Notre choix a été de remplacer le référent par un animateur titulaire n'ayant pas en charge de cycle d'activités pour ne pas bouleverser le déroulement des cycles. Ces animateurs forment ainsi un binôme avec un intervenant spécialisé et en cas d'absence, le cycle peut se poursuivre. Cependant, ces remplacements génèrent des complications : capacité d'adaptation, d'organisation, de suivi des groupes.

L'accueil des intervenants ou bien des animateurs remplaçants n'est pas toujours à la hauteur de nos ambitions pour le suivi pédagogique. A un niveau moindre, les enfants et familles peuvent éprouver quelques pertes de repères.

14. L'ACCESSIBILITE POUR TOUS

Pour la rentrée 2016/2017, l'ensemble des enfants requérant une prise en charge spécifique ont été répertoriés. Nous accueillons **22** enfants porteurs de handicap dont **15** nécessitent un accompagnement spécifique.

Cette année, nous avons mis en place une procédure pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions.

Un premier rendez-vous est fixé au service enfance avec la famille et le référent de site. Cet entretien a pour objet d'évaluer les possibilités d'accueil et les difficultés de l'enfant. En fonction des situations, l'enfant sera reçu chaque jour de Nap ou bien une fois sur deux. Cette décision est prise avec la famille. Nous l'informons que l'enfant sera pris en charge individuellement tout en l'intégrant dans un groupe. Par la suite, un entretien est proposé par le référent sur la structure. Il s'agit d'échanger autour de l'intégration et l'évolution de l'enfant. Si l'enfant présente de grandes difficultés, cet entretien est renouvelé, pour rassurer, échanger, procéder à des réajustements en cas de besoin. Pour une plus grande cohérence et un meilleur suivi, chaque fois que cela semble possible, nous maintenons l'AVS en charge de l'enfant dans le cadre scolaire. Toutefois, cela s'avère parfois impossible :

- Manque de disponibilité des personnes
- Choix de l'AVS de ne pas suivre l'enfant

La plupart des enfants viennent qui viennent aux Nap sont accompagnés d'une AVS ou bien d'un animateur supplémentaire.

15. LA COMMUNICATION AUX FAMILLES

Comme pour la rentrée 2015/16 et pour informer les familles le service communication a renouvelé sa campagne d'information autour de la mise en place des nouveaux temps périscolaires. Des moyens importants ont été déployés, à savoir : des articles sur « Regards » le journal municipal, distribué dans chaque boîte aux lettres. La réalisation du petit journal des nap et le programme des parcours éducatifs réparti via l'école et petit courrier remis aux enfants par les référents Nap.

Malgré ses divers supports de communication qui annonçaient les réunions d'informations sur chaque groupe scolaire et des relances orales faites par les équipes les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous.

Le nombre des parents présents a varié de 2 à 100. Les écoles où la mobilisation a été la plus haute, les familles avaient reçu un sms. Toutefois les parents présents étaient satisfaits et intéressés par les informations données par les divers acteurs de ce temps (coordinations, équipe pédagogique, et intervenants spécialisés). Ils avaient des interrogations principalement sur :

- Le taux d'encadrement, les déplacements,
- Le contenu des parcours et des ateliers d'éveil en direction des 3 ans,
- Le choix des parcours par les enfants, aide aux choix avec le parent
- La possibilité offerte aux familles de découvrir l'éventail des propositions par site
- . Dates des portes ouvertes.

Ce travail d'information auprès des familles doit se poursuivre afin d'impliquer un peu plus les parents.

Comme l'an passé, la distribution du petit journal des Nap et de la plaquette des parcours s'est faite via les cahiers de correspondance et ou une mise à disposition à l'entrée des écoles, et le résultat n'a pas été probant. En effet les équipes pédagogiques de l'éducation à ce moment de l'année ont des priorités distinctes des nôtres ce qui peut provoquer des oublis de leur part.

Dans certaines écoles ils étaient mis à disposition. Ce mode de distribution ne convient pas. Nous devons nous rapprocher de l'équipe pédagogique de l'éducation Nationale pour trouver un mode d'information plus adapté,

Une des solutions serait de communiquer les éléments de façon individuelle aux enfants via le carnet de correspondance.

Mais aussi d'avoir un affichage devant les écoles, accessible et compréhensible de tous. La barrière de la langue est aussi un élément à prendre en compte.

7 SATISFACTIONS ET DISFONCTIONNEMENTS

7.1 Satisfactions

Pour la seconde année consécutive d'application des rythmes scolaires et des NAP, il en ressort, globalement :

- Un schéma d'organisation du temps scolaire et périscolaire qui fonctionne. Il est constaté une meilleure structuration de la semaine pour les enfants et une fatigue moindre.
- Des nouvelles activités périscolaires de meilleure qualité compte de la mise en place de parcours éducatifs composé de trois cycles d'activités et formalisé par des outils pédagogiques (passeport éducatif) permettant de faire le suivi et le lien avec les familles.
- Le travail en transversalité pour les agents des services concernés a été favorisé notamment avec l'élaboration en commun des outils pédagogiques de qualité (fiche projets, passeport éducatif, charte éducative, grille d'évaluation...).
- L'effort d'une meilleure cohérence des pratiques professionnelles des encadrants (animateurs, intervenants...).

- La mobilisation de partenaires associatifs et institutionnels (MNLE, CIDFF, Maison des jongleurs, CRR...) dans la construction d'interventions thématiques spécifiques (citoyenneté, culture, sports) en plus des activités d'animation classiques.

Evaluation des préconisations du bilan 2016-2017

Pour le PEDT :

Préconisations	Réalisation
Mettre en place un programme de formation/information favorisant l'initiative dans le cadre du mandat de parent d'élève élu.	Non réalisé
Poursuivre l'évaluation du dispositif par une consultation des acteurs éducatifs (questionnaire à 10 mois, réunion des parents d'élèves en juin...)	Réalisé
Définir avec l'IEN un espace de réunion commun entre les directions scolaires et les directeurs ALSH/NAP.	Non réalisé
Travailler à une organisation plus efficace pour les temps de transition (pause méridienne et goûter) favorisant le repos et la détente.	réalisé
Poursuivre la démarche d'ateliers participatifs sur les problématiques éducatives (santé, décrochage scolaire, insertion professionnelle...) afin de construire un PET partagé.	Réalisé
Valoriser les actions éducatives au travers des initiatives municipales.	Réalisé

Pour les NAP :

Préconisations	Réalisation
Organiser une réunion d'information dans chaque école en début d'année en direction des familles pour présenter les parcours éducatifs et le fonctionnement des NAP	Réalisé
Un plan de formation des encadrants pour répondre à la nécessité de la montée en compétences techniques et de qualifications mais aussi pour des attitudes professionnelles conformes aux attendus des missions de service public.	Réalisé
Garantir un taux d'encadrement réglementaire dans le cadre des cycles d'activités et un encadrement plus soutenu pour les déplacements à pied des groupes d'enfants.	Réalisé
Mettre en place une procédure permettant aux parents d'élèves de participer (déplacement groupes) ou de venir découvrir les activités en cours de cycle.	Réalisé
Adapter le passeport éducatif en fonction des capacités des enfants. Définir et installer une signalétique identique dans chaque école pour identifier les NAP	Réalisé
Définir et installer une signalétique identique dans chaque école pour identifier les NAP (non réalisé en 2016)	Non réalisé

16. PRECONISATIONS ET DECISIONS POUR LA RENTREE 2017

De ce bilan présenté au COTECH du 22 février 2017, il en a proposé les préconisations suivantes pour la dernière année d'expérimentation et améliorer le dispositif actuel :

Pour le PEDT :

- Mettre en place un programme de formation/information favorisant l'initiative dans le cadre du mandat de parent d'élève élu.
- Définir avec l'IEN un espace de réunion commun entre les directions scolaires et les directeurs ALSH/NAP.
- Réaliser un bilan en 2017-2018 avec les acteurs éducatifs sur l'application du dispositif expérimental pendant 3 ans.
- Organiser un atelier sur la thématique de la restauration scolaire

Pour les NAP :

- Réaliser une étude en direction des 40% de famille qui n'inscrivent pas leurs enfants aux NAP
- Définir et installer une signalétique identique dans chaque école pour identifier les NAP (non réalisé en 2016)

Bilan PEDT 2017

De ce bilan présenté au COTECH du 22 février 2017, il en a proposé les préconisations suivantes pour la dernière année d'expérimentation et améliorer le dispositif actuel :

Pour le PEDT :

Préconisations	Réalisation
- Mettre en place un programme de formation/information favorisant l'initiative dans le cadre du mandat de parent d'élève élu.	Réalisé
- Définir avec l'IEN un espace de réunion commun entre les directions scolaires et les directeurs ALSH/NAP.	PET 2018-2022
- Réaliser un bilan en 2017-2018 avec les acteurs éducatifs sur l'application du dispositif expérimental pendant 3 ans.	Réalisé partiellement
- Organiser un atelier sur la thématique de la restauration scolaire	Non réalisé

Pour les NAP :

Ces préconisations n'ont pas été réalisées compte tenu de l'abandon des NAP en septembre 2017 (troisième année) :

Préconisations	Réalisation
- Réaliser une étude en direction des 40% de famille qui n'inscrivent pas leurs enfants aux NAP	Non réalisé
- Définir et installer une signalétique identique dans chaque école pour identifier les NAP (non réalisé en 2016)	Non réalisé

POUR LA VILLE DE LA COURNEUVE :

Gilles POUX, Maire, Vice Président de Plaine Commune
Muriel TENDRON, Adjointe aux droits de l'enfant et à la réussite éducative
Julien LUNEAU, Conseiller municipal délégué chargé au PET
Stéphane TROUSSEL, adjoint aux finances locales
André JOACHIM, Adjoint à la promotion des droits de la jeunesse
Amine SAHA, conseiller délégué à la petite enfance
Soumya BOUROUAHA, Adjointe à l'accès à la culture
Eric MORISSE, Adjoint à l'accompagnement et au développement de la pratique sportive
Anthony GIUNTA, Directeur général des services
Alain RAIMBAULT, Directeur général adjoint chargé du Pôle Education/Citoyenneté
Carole LASNAMI, Directrice générale adjointe chargé du Pôle Culture et Solidarités
Jésus DE CARLOS, Coordinateur du Projet Educatif Territorial
Mathieu LAMY, chargé de mission Ville-Monde
Kader MIRAOU, chargé de mission dialogue de gestion et projet d'administration
Jean-Paul GARNIER, Directeur du cabinet du Maire
Estelle RICHEL, Collaboratrice au cabinet du Maire

POUR PLAINE COMMUNE – MEDIATHEQUES A LA COURNEUVE

Tristan CLEMENÇON, Directeur des médiathèques à La Courneuve

POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS

Zainaba SAID-ANZUM, Conseillère départementale de Seine Saint-Denis

POUR L'EDUCATION NATIONALE :

Inspection académique :

Christian CHAUDUN, Inspecteur départemental de l'Education Nationale

Directions scolaires :

Saïd ARGAZ, Directeur école élémentaire Charlie Chaplin
Luisa AMOURA, Directrice école maternelle Robespierre
Yasmina TALL, principale Collège POINCARE
Férid AFCHAR, principal Collège Georges POLITZER
Olivier DUPUCH, principal Collège Jean VILAR
Marianne PONTABRY, CPE Collège JEAN VILAR
Athéna DAVID, Provisseure Lycée Arthur RIMBAULT / Lycée Denis PAPIN
Cybèle RUSE, Provisseure adjointe Lycée Jacques BREL
Alain KHELIFI, Provisseur adjoint Lycée Denis Papin

POUR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Thierno DIALLO, Conseiller technique PET

POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE POLE JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE VIE ASSOCIATIVE

Sophie LARTIGUE, Conseillère d'éducation populaire et de la jeunesse

Céline LIMONET, Conseillère d'éducation populaire et de la jeunesse

PARENTS D'ELEVES ELUS

Christelle COLADANT , école Joliot-Curie	Chama AKEBLI , Rosenberg
Loubna HUSSEIN , école Joliot-Curie	Hatice KABA , école Anatole France
Jean-Pierre VINCESLAS , école Charlie Chaplin	Oujrk OUDDAHA , école Charlie Chaplin
Yasmina ABDELAIDOU , école mater Paul Langevin	Julie PACTON , école Charlie Chaplin
Florinda DONGA-HAUSER , école Joliot-Curie	Najatte MOUNEY , Louise Michèle
Fatima HEMMA , école Joséphine Baker	Abla MOUCHANE , Louise Michèle
Flora HILAIRE , école Maternelle Paul Langevin	Khadija HOUSNI , école Paul Doumer
Yasmina GOMEZ , école St Exupéry	Amandine SAUVLET , Louise Michèle
Yasmina ABDELAIDOU , école élémentaire Henri Wallon	



ANNEXE 3

Synthèse des ateliers La Courneuve Ville Educative 2017-2018

ATELIER 1

LES TEMPS DE L'ENFANT ET DE LA JEUNESSE

Problématiques

- Comment favoriser le travail partenarial entre les différents acteurs éducatifs de la ville?
- Replacer l'enfant au centre des réflexions et des projets
- Dépasser les représentations et les aprioris entre professionnels et intervenants éducatifs sur les champs d'intervention
- Comment construire du projet commun un axe, un fondement du projet éducatif local ?

Propositions d'actions

- Construire des temps de rencontres, d'échanges et de travail formalisés afin de mieux se connaître, partager nos idées et nos projets.
- Mettre en place, de manière structurante et structurée, les conditions d'un travail commun entre les différents partenaires
- Tâcher en outre de fixer des objectifs communs, dans le respect des spécificités de l'action de chacun
- Créer des outils de coordination des acteurs éducatifs

ATELIER 2

L'ECOLE ET LES FAMILLES

Problématiques

- Plus l'enfant grandit moins l'Institution école a de contacts avec la famille.
- Barrière de la langue ne facilitant pas la communication.
- Accompagnement des familles pas toujours efficient face au handicap
- Formation des AVS insuffisante qui peuvent suivre des élèves de la petite section de maternelle au lycée.
- Peu de moyens humains supplémentaires sur les temps péri scolaires. Nombre insuffisant de structures adaptées aux différents handicaps.

Propositions d'actions

- Créer un « espace parent » dans les établissements scolaires ou à proximité
- Développer les lieux et temps de parole en organisant des évènements au sein des différentes structures et équipements
- Travailler la liaison cm2/6^{ème} pour éviter la rupture brutale 1^{er} et 2 second degré
- Créer une « maison » de la parentalité.
- Organiser les réunions institutionnelles en présence de traducteur ou de parents bénévoles « référents linguistiques »
- Elaboration d'un PAI spécifique afin d'étayer la demande de moyens supplémentaires.
- Créer des antennes « handicap » pour accompagner les parents Une représentation des parents dans le cadre des ALSH

ATELIER 3

LA SANTE

Problématiques

- La démographie des professionnels de santé
- L'hygiène :
 - des locaux, des toilettes
 - lavage des mains
 - les poux
 - les dents
 - l'alimentation
 - le tabac
 - le sommeil
- L'utilisation des écrans :
 - chez l'adolescent et pré-ado
 - chez jeune enfant

Propositions d'actions

Hygiène

Mettre en œuvre des actions éducatives pour apprendre à :

- Se laver les mains et les dents dès le plus jeune âge
- Apprendre à utiliser et à respecter les lieux d'hygiène corporelle en collectivité

Usage des écrans :

- Temps d'informations avec des professionnels (conférence, tables rondes)
- Etablir un diagnostic sur le territoire
- Identification des bonnes pratiques pour la réalisation d'une charte

ATELIER 4

L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Problématiques

- Comment faire évoluer les dispositifs pour que tout le monde s'y retrouve ?
- La multiplicité des interlocuteurs et le risque de doublons ?
- Comment comprendre le fonctionnement des institutions ?

Propositions d'actions

- Un temps de formation en commun
- L'application de la charte nationale
- Conduire un chantier visant à redéfinir une offre périscolaire en cohérence avec la volonté de réussite scolaire et la sensibilisation à des activités sportives et culturelles de qualité sur toutes les écoles
- Organiser une conférence débat sur la place des devoirs
- Créer du commun pour forger des problématiques communes autour de formations communes

ATELIER 5

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS EDUCATIFS

Problématiques

- Comment assurer une cohérence et une continuité éducative quand les acteurs ne savent pas ce que font les autres alors qu'ils mènent tous des actions ?
- Est-ce que la communauté éducative existe à La Courneuve ? Comment faire reconnaître la légitimité de l'intervention des acteurs non professionnels (familles, associations) dans le champ éducatif ?
- Faut-il institutionnaliser les rencontres ente acteurs éducatifs ?

Propositions d'actions

- Créer un réseau des acteurs éducatifs
- Travailler à un rapprochement à partir des « représentations »
- Créer des formations communes transversales aux acteurs
- Créer un lieu ressources



ANNEXE 4

Composition du COPIL LCVE 2018-2019

POUR LA VILLE DE LA COURNEUVE :

Gilles POUX, Maire, Vice Président de Plaine Commune
Muriel TENDRON, Adjointe aux droits de l'enfant et à la réussite éducative
Julien LUNEAU, Conseiller municipal délégué chargé au PET
Stéphane TROUSSEL, adjoint aux finances locales
André JOACHIM, Adjoint à la promotion des droits de la jeunesse
Amine SAHA, conseiller délégué à la petite enfance
Soumya BOUROUAHA, Adjointe à l'accès à la culture
Eric MORISSE, Adjoint à l'accompagnement et au développement de la pratique sportive
Anthony GIUNTA, Directeur général des services
Directeur général adjoint chargé du Pôle Education/Citoyenneté
Jésus DE CARLOS, Coordinateur du Projet Educatif Territorial
Jean-Paul GARNIER, Directeur du cabinet du Maire
Estelle RICHEL, collaboratrice au cabinet du Maire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS

Zainaba SAID-ANZUM, Conseillère départementale de Seine Saint-Denis

POUR L'EDUCATION NATIONALE :

Inspection académique :

Corine ZIMMER, Inspectrice départementale de l'Education Nationale

Directions scolaires :

Saïd ARGAZ, Directeur école élémentaire Charlie Chaplin
Luisa AMOURA, Directrice école maternelle Robespierre
Yasmina TALL, principale Collège POINCARE
Farid AFCHAR, principal Collège Georges POLITZER
Olivier DUPUCH, principal Collège Jean VILAR
Athéna DAVID, Provisseure Lycée Arthur RIMBAULT / Lycée Denis PAPIN
Cybèle RUSE, Provisseure adjointe Lycée Jacques BREL

POUR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Directrice générale adjointe chargée des Prestations et du service à l'allocataire (DPSA)
Conseiller technique PET

POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE POLE JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE VIE ASSOCIATIVE

Céline LIMONET, Conseillère de l'éducation populaire et de la jeunesse

PARENTS D'ELEVES ELUS

Deux parents par école (1 titulaire, 1 suppléant)

LA JEUNESSE

2 enfants du Conseil Communal des enfants
2 jeunes du Conseil Communal des ados

ASSOCIATIONS

LES FRANCAS
Bruno SURON
Didier DURAND
FOL 93
Marie GALON
COPARENF
NKUNI FANDY Prisque Gisèle

Composition du COTECH PET 2018-2019

VILLE DE LA COURNEUVE

Anthony GIUNTA, Directeur général des services

Directeur général adjoint chargé du Pôle Education/Citoyenneté

Mokrane RAHMOUNE, Responsable du service des sports
Patrick CARK, Responsable du service enfance
Responsable de service petite enfance
Patrick CARK, Responsable du service jeunesse
Alexis HAOUADEC, Responsable du service démocratie participative et vie associative
Marie-France GHERSI-BURIER, Responsable du service éducation
Laurence BLIN, Directrice du Dispositif de Réussite Educative
Pascale FOURNIER, Responsable du service communication
Jésus DE CARLOS, Coordinateur du Projet Educatif Territorial
Claude LECHAT, Responsable du service de la culture
François PERRIN, Responsable du service RS&DS
Marion MARCHAND, Responsable de l'unité GPEC
Geneviève BIOKA, responsable unité santé publique
Karim KHELADI, animateur ateliers santé ville
Jean-Paul GARNIER, Directeur du cabinet du Maire
Estelle RICHEL, Collaboratrice au cabinet du Maire
Sébastien LE BON, Responsable du service accueil et qualité de la relation aux usagers
Florence TIRARD-COLLET, Responsable de l'unité aide sociale et dispositifs sociaux

POUR PLAINE COMMUNE – MEDIATHEQUES A LA COURNEUVE

Catherine MOURIER, responsable de l'action éducative

EDUCATION NATIONALE

Directions scolaires :

Hanitra AYRAULT, Directrice école élémentaire Joliot-Curie

CIO AUBERVILLIERS

Luisa SUISSA, Responsable du CIO

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

2 parents par écoles (1 titulaire, 1 suppléant)



ANNEXE 5

PET 2018-2022 : Fiches actions en 2019

Fiche 1

Intitulé : Guide de l'éducation

Axe 8 du PET : *Coordination des acteurs éducatifs*

<p>Objectifs opérationnels Identifier les acteurs éducatifs du territoire Connaitre les dispositifs mis en place par la ville</p>	<p>Public ciblé Les familles et les acteurs éducatifs</p>
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan et une fiche technique à faire remplir aux services et partenaires - 2 réunions en octobre et novembre 2018 pour définir le calendrier de travail, la méthode et valider la proposition 	<p>Diagnostic initial Manque d'information sur les institutions et les dispositifs Difficulté à identifier le bon interlocuteur</p>
<p>Coût de réalisation Environ 5 000 euros</p>	<p>Echéance de réalisation Publication en décembre 2018 et diffusion début janvier 2019 (première version) Printemps 2019 (deuxième version)</p>
<p>Moyens mobilisés Services du Pôle Education/citoyenneté et services ACT, AQRU, communication</p>	<p>Résultats attendus Identifier les acteurs éducatifs</p>
<p>Partenaires sollicités Education nationale, représentants des parents d'élèves</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatifs Nombre de familles et des associations courneuviennes
<p>Responsable d'action Ville : Jésus DE CARLOS, Pascale Fournier</p>	<p>Qualitatifs : Satisfaction des familles Consultation ponctuelle : utilisation du guide pour entrer en relation avec les services de la ville et Connaissance des acteurs et dispositifs</p>
<p>Structure de travail retenue Groupe de travail, Présentation en COTECH/COPIL LCVE</p>	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 2

Intitulé : Formations communes acteurs éducatifs
Axe 8 du PET : *Coordination des acteurs éducatifs*

Objectifs opérationnels Partager un référentiel commun d'intervention Echanger sur les pratiques	Public ciblé La communauté éducative
Modalités de mise en œuvre thématiques : bilinguisme, Communication non violente, égalité fille /garçon	Diagnostic initial Intervention éducative discontinuée Problème de communication et de coopération Stéréotypes et sexisme Violence scolaire Nombre élevé de langues parlées sur notre territoire Richesse non valorisée ou insuffisamment
Coût de réalisation 6 000 euros	Echéance de réalisation Année 2019
Moyens mobilisés Salle de formation RH Salle de formation sur une école	Résultats attendus Continuité éducative Connaissance de chacun des acteurs et de leurs missions Coopération sur les projets Respect de l'altérité Mise en réseau
Partenaires sollicités Associations DULALA, CIDFF, CEMEA	Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Nombre de participants Diversité des participants - Qualitatifs Utilisation des outils au dans le cadre de l'activité professionnelle Evolution des représentations sur les thématiques
Responsable d'action Ville : Jésus DE CARLOS, Patrice SAIL Education Nationale : Laurence DUCORON, Sylvie BORDIER	
Structure de travail retenue groupe de travail	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 3

Intitulé : ateliers d'apprentissage du français au sein des écoles
Axe 3 du PET : *La parentalité*

Objectifs opérationnels Apprentissage du français	Public ciblé parents d'élèves
Modalités de mise en œuvre Expérimentation sur le périmètre des trois REP+ Définir un cadre de référence avec les associations	Diagnostic initial barrière de la langue ne facilitant pas la communication Difficulté de mobilité Manque de locaux pour les associations mettant en place des cours d'alphabétisation
Coût de réalisation A définir <i>Evaluer les besoins et coût de formation des volontaires ?</i>	Echéance de réalisation 2019
Moyens mobilisés ELF	Résultats attendus Doublement à court terme de l'offre de cours d'alphabétisation sur la ville
Partenaires sollicités Education nationale (dispositif OPRE) Associations proposant des cours d'alphabétisation	Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Nombre de parents en formation - Qualitatifs Questionnaire : utilisation de la langue française
Responsable d'action Mathieu LAMY, Jésus DE CARLOS	
Structure de travail retenue Groupe de travail ville / Education nationale	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 4
Intitulé : Conférences en différentes langues
Axe 3 du PET : *La parentalité*

Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - informer sur les dispositifs et enjeux éducatifs - organiser les réunions institutionnelles en présence de traducteur ou de parents bénévoles qui deviendraient ainsi les référents linguistiques. 	Public ciblé familles allophones
Modalités de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - construire les réunions avec associations courneuviennes - Présentation de l'action au CCVA 	Diagnostic initial Méconnaissance de la démarche LCVE, des droits et des obligations Méconnaissance des parents des attentes des enseignants et de l'institution scolaire ainsi que de son fonctionnement
Coût de réalisation <i>Coûts horaires des interprètes ?</i>	Echéance de réalisation 2019
Moyens mobilisés Service démocratie participative et vie associative	Résultats attendus Mise en réseau avec les acteurs de l'école Meilleure implication des parents dans la scolarité des enfants
Partenaires sollicités Associations courneuviennes	Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatifs Nombre d'associations Nombre de réunions en 2019 Nombre de participants aux réunions - Qualitatifs Participation des familles à la vie de l'école Satisfaction des besoins des familles
Responsable d'action VINCENT KULESZA, Jésus DE CARLOS	
Structure de travail retenue	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 5
Intitulé : Communication en plusieurs langues
Axe 3 du PET : *La parentalité*

Objectifs opérationnels Traduire les documents administratifs et de communication	Public ciblé familles allophones
Modalités de mise en œuvre Identifier les documents à traduire partiellement ou entièrement Définir les langues écrites pour lesquelles le besoin est le plus fort Identifier les informations nécessaires à la satisfaction des aux besoins des familles	Diagnostic initial Barrière de la langue pour réaliser les démarches
Coût de réalisation A définir	Echéance de réalisation
Moyens mobilisés Services municipaux	Résultats attendus Améliorer la communication Ville/familles
Partenaires sollicités Administration d'Etat	Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatifs Nombre de documents traduits - Qualitatifs Présentation et traitement graphique
Responsable d'action Pascale FOURNIER, Mathieu LAMY, Jésus DE CARLOS	
Structure de travail retenue groupe de travail	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 6

Intitulé : identifier un espace parents dans ou à proximité des écoles

Axe 3 du PET : *La parentalité*

Objectifs opérationnels Mettre les parents en réseau Accompagner la création d'associations de parents d'élèves Identifier un lieu de rencontres des parents d'élèves à l'école ou à proximité	Public ciblé parents d'élèves
Modalités de mise en œuvre - Réunion avec le Conseil des parents suite aux élections des parents d'élèves du 12 octobre - Réunion avec l'Education nationale - Expérimentation sur les écoles volontaires	Diagnostic initial Absence de lieu de rencontres des parents sur l'école
Coût de réalisation	Echéance de réalisation 2019
Moyens mobilisés	Résultats attendus Participation des parents à la vie de l'école
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Nombre d'espace parents Nombre d'école Nombre de parents - Qualitatifs Activités exercées dans l'espace parents
Responsable d'action Jésus DE CARLOS, inspection académique	
Structure de travail retenue COTECH COPIL LCVE	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 7

Intitulé : Actions d'accompagnement des représentants des parents d'élèves

Axe 3 du PET : *La parentalité*

Objectifs opérationnels développer l'appui à la parentalité et la coéducation organiser des ateliers d'informations, débats conférences	Public ciblé parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires
Modalités de mise en œuvre - réunion du Conseil des parents - définir les thématiques et trouve des intervenants en concertation avec les parents d'élèves	Diagnostic initial Peu d'association de parents d'élèves Peu de partage d'expériences
Coût de réalisation	Echéance de réalisation Chaque année
Moyens mobilisés Maison de la Citoyenneté	Résultats attendus Participation accrue des parents aux conseils d'école, à la vie de l'école, à la démarche LCVE Aider les parents à se sentir légitime pour réfléchir sur le fonctionnement de la scolarité et sur l'éducation en général
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Nombre de rencontres - Qualitatifs Thématiques traités en lien avec les préoccupations des parents d'élèves
Responsable d'action Jésus DE CARLOS, Marie-France GHERSI-BURIER	
Structure de travail retenue Conseil des parents ateliers parents par secteur REP+	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 8

Intitulé : Un accompagnement scolaire redéfini
Axe 8 du PET : *Coordination des acteurs éducatifs*

Objectifs opérationnels - Formaliser un schéma de fonctionnement - Harmoniser les pratiques dans toutes les écoles	Public ciblé Les enfants scolarisés en élémentaire
Modalités de mise en œuvre Création d'une charte sur l'accompagnement à la scolarité Identifier les valeurs et les objectifs, le fonctionnement, le cadre juridique, les principes et les modalités de partenariat entre les différents acteurs, les modalités d'évaluation.	Diagnostic initial La multiplicité des interlocuteurs et le risque de doublons Clarifier qui fait quoi Surinvestissement des parents sur les devoirs Evaluation du dispositif sur la réussite à mesure
Coût de réalisation A définir	Echéance de réalisation Rentrée scolaire 2019
Moyens mobilisés Réunions de travail	Résultats attendus Offre présente sur toutes les écoles Meilleure visibilité, organisation et gestion de l'accompagnement éducatif
Partenaires sollicités Education nationale, associations courneuviennes (ASAD, COPARENF)	Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Nombre d'enfants présents - Qualitatifs Activités éducatives complémentaires aux apprentissages scolaires
Responsable d'action Marie-France GHERSI-BURIER, Said ARGAZ, 1 coordinatrice REP	
Structure de travail retenue Groupe de travail Ville et Education nationale	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 9

Intitulé : Présentation du territoire aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires
Axe 8 du PET : *Coordination des acteurs éducatifs*

Objectifs opérationnels Développer la mise en réseau de partenaires éducatifs	Public ciblé Enseignants du primaire et du secondaire
Modalités de mise en œuvre - Convention avec l'Education nationale	Diagnostic initial Méconnaissance des ressources et richesses du territoire Méconnaissance des politiques éducatives de la Ville
Coût de réalisation 2 000 euros	Echéance de réalisation Printemps 2019 Automne 2019
Moyens mobilisés Services municipaux	Résultats attendus Utilisation des ressources du territoire Projets communs entre l'éducation nationale et le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Nombre d'enseignants - Qualitatifs Satisfaction des enseignants
Responsable d'action Jésus DE CARLOS, Marie-France GHERSI-BURIER	
Structure de travail retenue Réunion de travail	

PET 2018-2022 : Fiches actions 2019

Fiche 10

Intitulé : Lancement du Conseil Communal des Ados

Axe 1 du PET La citoyenneté – le vivre ensemble- l'ouverture sur le monde

<p>Objectifs opérationnels Encourager l'engagement citoyen local auprès des jeunes courneuvien.ne.s</p>	<p>Public ciblé Adolescentes et adolescents</p>
<p>Modalités de mise en œuvre Désignation par candidature volontaire et tirage au sort Définition des projets et thématiques avec les membres du CCA</p>	<p>Diagnostic initial Vide sur cette tranche d'âge dans les dispositifs de démocratie participative et volonté pour quelques'un.e.s de s'engager dans la vie locale</p>
<p>Coût de réalisation 9400€</p>	<p>Echéance de réalisation Installation officielle de l'instance en décembre 2018 Mandat de 2 ans</p>
<p>Moyens mobilisés Unité de démocratie participative Unité Afsip Maison de la Citoyenneté</p>	<p>Résultats attendus - Développer le dialogue entre les adolsecent.e.s et la municipalité ; - Permettre à des adolsecent.e.s de la ville de s'outiller au débat démocratique et dans la méthodologie de projet. - Réalisation de projets citoyens ;</p>
<p>Partenaires sollicités Association d'éducation populaire</p>	<p>Indicateurs d'évaluation - Quantitatifs Fréquentation des rencontres et ateliers</p> <p>- Qualitatifs Engagement dans la durée des membres du CCA Synergie du groupe Dynamiques partenariales</p>
<p>Responsable d'action Héloïse LETERRIER</p>	
<p>Structure de travail retenue Réunion de travail</p>	



ANNEXE 6 - Programme d'activités Plan Mercredi 2018-2019

(liste non exhaustive)

Projets	Public	ALSH	OBJECTIFS	INTERVENANTS	PARTENAIRES
Arts plastiques	5/7 ans	A.F, J.F, LM, RP, J.B, CC, ROB	Initiation à la morphologie aux rythmiques du visage à travers les masques. Initiation aux diverses cultures et formes d'expression.	Professeur	Service ACT
Ciné-débat	9/11 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Sensibiliser les enfants à diverses techniques (fusaïn, encre, peinture) Favoriser la découverte de films et la discussion via les thématiques abordées atelier/ visite à la cinémathèque	Médiatrice jeune public Bibliothécaires	Service ACT
Médiathèques John Lennon et Aimé Césaire	3/12 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Voyager à travers les divers supports des médiathèques Découvrir et favoriser la fréquentation		Plaine Commune
Démos	8 ans	CC, JC	Apprendre à pratiquer la musique en groupe		
Cycle de jeux symboliques	3/6 ans	Tous les ALSH	Reproduire, rejouer, imiter des scènes du quotidien ou pas. Favoriser l'imaginaire par les jeux de rôles.	Dumistes, professeurs, Animateurs	Philharmonie de Paris Service enfance
Cycle de jeux de construction	5 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Développer des techniques autour de l'habileté manuelle.	Animateurs	Service enfance
Jeux de stratégie et de collaboration	6/12 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Favoriser la créativité, l'initiative et l'imagination.	Animateurs	Service enfance
Cycle de jeux société	6/12 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Apprendre et respecter des règles collectives	Animateurs	Service enfance
Poésie	9/12 ans	ROB, école Jules Vallès	Sensibiliser les enfants à la poésie. Jouer avec les mots et les sons, éveiller l'imaginaire. Participer à un concours de poésie	Intervenant	Association
Discrimination	6/12 ans	LM	Sensibiliser au handicap, favoriser l'acceptation de l'autre et promouvoir l'entre-aide et le partage	Conférencier	Ligue de l'enseignement
Nature et saisons	3/4 ans	CC, ROB	Découverte du monde qui les entoure, développer un langage spécifique : nommer décrire, représenter. Découverte et écouter musicale : Vivaldi, Stravinski : les 4 saisons, le sacre du printemps.	Animateurs	Association La Courneuve environnement
Jeux de stratégies	6 ans	CC, Espace jeu	Développer des stratégies collectives, la réflexion, de la mémorisation, de la concentration et la solidarité	Animateurs	Service enfance
Mousse graffiti	5 ans	CC	Faire naître chez les enfants une connaissance éco-citoyenne et les sensibiliser à l'art urbain.	Animateurs	Service enfance
Pixel art	9/11 ans	CC	Développer la créativité de l'enfant. Voyager dans le temps autour d'une technique, à la mosaïque comme de la courbe à la géométrie	Animateurs	Service enfance
Vélos	5/12 ans	ROB	Découverte et maîtrise du vélo. Apprendre à circuler hors les murs en fonction de l'âge. Connaitre les symboles liés à la circulation. Acquérir des connaissances techniques pour l'entretien du vélo	Policiers - Animateurs	Fondation Feu Vert Sécurité routière
Projet santé	3/12 ans	JB	Développer l'éducation nutritionnelle. Faciliter la maîtrise des connaissances scientifiques dans le domaine du corps humain et la santé. Eduquer à la responsabilisation face à l'environnement, au monde vivant et à la santé	Animateurs	Centre municipal de santé
Balades urbaine	5/12 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Découvrir le territoire et sa diversité socioculturelle	Conférencier	Service démocratique participative
Natation	6/8 ans	CC, ROB	Appréhender l'eau au travers de jeux : se déplacer, aller chercher des objets lestés, faire des bulles, mettre la tête dans l'eau, utiliser des planches et des frites en mousses.	Educateurs Animateurs	Service des sports
Kamishibai	3/12 ans	Tous les ALSH	Créer un climat d'accueil des langues propice aux apprentissages Découvrir des outils et activités ludiques autour des histoires Apprendre à accompagner la création d'un Kamishibai pluriilingue	Intervenant	Association DULALA
Sport de raquettes	6/12 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Découverte et sensibilisation aux jeux de raquettes	Educateurs Animateurs	Service des sports
Sport collectif	6/12 ans	A.F, J.F, LM, J.B, CC, ROB	Découverte et sensibilisation aux jeux collectifs, favoriser la coopération	Educateurs Animateurs	Service des sports

Coordination du Projet

Élus référents

Julien LUNEAU, Conseiller municipal chargé du Projet Éducatif Territorial

Muriel TENDRON, adjointe au Maire déléguée aux Droits de l'enfant et à la réussite éducative

Correspondants

Jésus DE CARLOS, Coordinateur du Projet Éducatif Territorial

Anthony GIUNTA, Directeur Général des Services

Pascal GHARIANI, Directeur général adjoint, pôle Éducation et Citoyenneté

Adresse

Hôtel de ville – avenue de la République – 93120 La Courneuve

Téléphones : 01 49 92 60 95 – 06 73 08 69 02

Adresse électronique

jesus.de.carlos@ville-la-courneuve.fr

Édité par le service Communication de la Ville de La Courneuve | Conception graphique : Nadège Rouland

© photos : Virgie Salot, Thierry Ardouin, Meyer, Jean-Michel Sicot, Fabrice Gaboriau